MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075
« AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET IRRIGATION »

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Audit environnemental et social de mise en œuvre des notices d'impact environnemental et social (NIES) des travaux d'aménagement de bas-fonds rizicoles à Koulkienga (27,36 ha) et Gargapouré (85,97 ha) dans du Nakambé et à Niosna (48,83 ha) dans la région du Nazinon au profit du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF), Lot 2: régions du Nakambé et du Nazinon

Rapport final

Décembre 2025

Confidential

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX 2
LISTE DES ANNEXES 2
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES 4
RESUME NON TECHNIQUE 5
1. INTRODUCTION 11
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT 11
1.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'AUDIT 12
2. METHODOLOGIE DE L'AUDIT 15
2.1 PHASE PRE AUDIT 15
2.1.1 Portée et champ de l'audit 15
2.1.2 Critères d'audit 15
2.1.3 Sélection de l'équipe de l'audit 16
2.1.4 Méthodologie d'échantillonnage 16
2.2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT PROPREMENT DITE 17
2.2.1 Cadrage de l'audit 17
2.2.2 Collecte /Traitement/Analyse de données 18
2.2.3 Synthèse des consultations/données 18
2.2.4 Rapportage 18
3. PRESENTATION SUCCINCTE DES SOUS-PROJETS (OBJET AUDIT) 19
4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DE LA NIES/ PGES ET DE SA MISE EN ŒUVRE 22
4.1 CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL 22
4.2 EXIGENCES DU CES DE LA BANQUE MONDIALE/EXIGENCES DU CGES/ PEES DU PRSA-BF 23
5. RESULTATS D'AUDIT 23
5.1 CONSTATS ET EVALUATION DU RESPECT DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 23
5.1.1 Exigences réglementaires nationales en termes de d'EIES/NIES/PGES 23
5.1.2 Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA-BF, Octobre 2025 Exigences du cadre environnemental et social de la Banque mondiale 24
5.1.3 Evaluation de la conformité de la mise en œuvre des Bonnes Pratiques Internationales 34
5.1.4 Evaluation du niveau d'exécution des travaux des sous-projets 36
5.2 SYNTHESE DES CONFORMITES/NON CONFORMITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 37
6. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 39
6.1 EVALUATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES SAUVEGARDES E&S 39
6.2 ANALYSE DU DISPOSITIF DE SUIVI-ENVIRONNEMENTAL (BASES DE DONNEES, RAPPORTS DE SUIVI CHANTIER) 41
7. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES RESIDUELS 42
7.1 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES DANGERS ET DES RISQUES 42
7.2 LES SOURCES DE DANGERS ET DE RISQUES LIES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE BAS-FONDS 45
7.3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES RISQUES RESIDUELS DES SOUS-PROJETS 45
8. *SOURCE* : MISSION D'AUDIT NIES-PAR_PRSA, OCTOBRE 2025PLAN D'ACTION DES MESURES CORRECTIVES 46
8.1 MESURES CORRECTIVES DES IMPACTS ET RISQUES 47
8.2 SURVEILLANCE-CONTROLE ET SUIVI 53
9. RECOMMANDATIONS/CONCLUSION 55
10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 56
11. ANNEXES I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Taille de l'échantillon 16
Tableau 2: Nombre de PAP enquêtées par site 16
Tableau 3: Présentation succincte des activités objets de l'audit 19
Tableau 4: Evaluation selon les exigences de la règlementation environnementale et sociale nationale 24
Tableau 5: Evaluation suivant les exigences la NES 1 25
Tableau 6: Evaluation selon les exigences de la NES 2 27
Tableau 7: Evaluation selon les exigences de la NES 3 28
Tableau 8: Evaluation selon les exigences de la NES 4 29
Tableau 9: Evaluation selon les exigences de la NES 6 31
Tableau 11: Tableau de synthèse des non-conformités par site 37
Tableau 12: Effectifs prévus et effectifs mis en place par les acteurs de la mise en œuvre ... 39
Tableau 12: Hiérarchisation des risques 43
Tableau 13: Matrice de détermination du niveau de risques 44
Tableau 14: Evaluation des principaux risques résiduels des sous- projets 45
Tableau 15: Plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives 48
Tableau 16: Plan de suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices 53

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: TDR de l'audit I
Annexe 2: Fiche Récapitulative du PAR de Gargapouré XIX
Annexe 3: Fiche Récapitulative du PAR de Koulkienga XX
Annexe 4: Synthèse des séances de sensibilisation et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargapouré XXI
Annexe 5: Synthèse des activités de sensibilisation et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga XXI
Annexe 6: PV et liste de présence aux séances d'information et de consultation publique avec les populations dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargapouré XXII
Annexe 7: Procès-verbal et liste de présence aux séances d'information et de consultation publique avec les populations dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga . XXXVIII
Annexe 8: Procès-verbal et liste des services techniques et personnes ressources rencontrés dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargaporé XLIII
Annexe 9: Procès-verbal et liste des services techniques et personnes ressources rencontrés dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga L
Annexe 10: Acte de cession du site de Koulkienga LXV
Annexe 11: Procès-Verbal de lancement de collectes dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga LXVII
Annexe 12 : Communiqué portant date butoir dans le cadre de la réalisation du PAR de Koulkinega LXVIII
Annexe 13: Liste des personnes vulnérables recensées lors de l'élaboration du PAR de Gargaporé LXIX
Annexe 14: Liste des personnes vulnérables recensées lors de l'élaboration du PAR de Koulikienga LXX
Annexe 15:Entretien avec le Secrétaire Général de la mairie de Bagré LXXI
Annexe 16: Entretien avec le Directeur Provincial de l'agriculture du Boulgou LXXII

Annexe 17: Entretien avec le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Boulgou LXXIII
Annexe 18:Entretien avec le Chef ZAT/Agriculture de Bagré LXXIV
Annexe 19: Entretien avec le chef de service des Eaux et Forêts de Bagré LXXV
Annexe 20: Entretien avec le service de l'élevage de Bagré LXXVI
Annexe 21: Entretien avec le chef de service social communal de Bagré LXXVII
Annexe 22: Liste de personnes ressources et services techniques rencontrés dans la commune de Bagré LXXVIII
Annexe 23: Entretien avec le Responsable du bas-fond de Gargaporé LXXIX
Annexe 24:Entretien avec le Président CVD du village de Sangaboulé LXXX
Annexe 25: Entretien avec le Chef du village de Sangaboulé LXXXI
Annexe 26: Entretien avec le président CVGP du site de Gargaporé LXXXII
Annexe 27: Focus group avec les coutumiers du village de Guingalé LXXXIII
Annexe 28: Focus Group avec les propriétaires Terriens de Gargaporé LXXXVI
Annexe 29: Registre de plainte du Village de Sangaboulé LXXXVIII
Annexe 30: Une Fiche d'enregistrement de plaintes LXXXIX
Annexe 31: Entretien avec le PDS de la commune de Andemtenga XCIII
Annexe 32: Entretien avec le chef UATA de la commune de Andemtenga XCIV
Annexe 33: Entretien avec le chef de service département des Eaux et Forêts de la commune de Andemtenga XCV
Annexe 34: Entretien avec le Chef ZATE de la commune de Andemtenga XCVI
Annexe 35: Entretien avec le Président COGES du site de Koulkienga XCVII
Annexe 36: Entretien avec le service départemental de l'Action Sociale XCVIII
Annexe 37: Entretien avec le président CVD de Koulkienga XCIX
Annexe 38: Liste des personnes ressources et services techniques rencontré dans la commune de Andemtenga C
Annexe 39: Focus Group de personnes ressources de Koulkienga ..... **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ANEVE	:	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
ANO	:	Avis de non objection
BM	:	Banque mondiale
CES	:	cadre environnemental et social
CGES	:	Cadre de gestion environnementale et sociale
COGEP	:	Comité de gestion des plaintes
CPR	:	cadre de politique de réinstallation des populations
CVGP	:	Comité villageois de gestion des plaintes
DAO	:	Dossier d'appel d'offre
ESST	:	Environnement Santé Sécurité
GES	:	Gaz à Effet de Serre
GES	:	Gestion Environnementale et Sociale
HSE	:	Hygiène Sante Sécurité Environnement
LIV	:	Lutte Intégrée des Vecteurs
MDC	:	Mission de contrôle
MGP	:	Mécanisme de gestion des plaintes
NES	:	Norme environnementale et sociale
NES	:	Normes Environnementales et Sociales
NIES	:	Notice d'impact environnementale et sociale
PAP	:	Personne affecté par le projet
PAR	:	plans d'action de réinstallation
PEES	:	Plan d'engagement environnemental et social
PGES	:	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PGES-C	:	Plan de gestion environnementale et sociale de Chantier
PHSS	:	Plan de gestion Hygiène Santé Sécurité
PRSA	:	Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
SONATER	:	Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural
TDR	:	Termes de référence
UAT	:	Unité d'appui technique
VBG/EAS/HS/VCE	:	Violences Basées sur le Genre, les Exploitations et Abus Sexuels, le Harcèlement Sexuel et les Violences contre les Enfants

RESUME NON TECHNIQUE

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP. L'objectif de développement assigné au PRSA-BF consiste à renforcer la gestion des risques du système alimentaire national et régional, améliorer la durabilité de la base productive dans les zones d'intervention et développer les marchés agricoles. Il est structuré en cinq composantes dont la:

- Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires ».
- Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ».
- Composante 3 : « Intégration des marchés et commerce ».
- Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences contingente ».
- Composante 5 : « Gestion du Programme ».

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé plusieurs travaux de réalisation d'investissements structurants susceptibles de générer des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain.

Afin de corriger des situations de non-conformités décelées dans le cadre de la 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a recommandé par ailleurs, (i) la réalisation d'un audit environnemental et social des travaux en cours (ii) et la réalisation d'un audit de la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR). La présente mission d'audit environnementale et sociale s'inscrit dans ce cadre.

Au plan méthodologique, l'audit a démarré par une phase de préaudit qui a permis de définir le champ et les critères d'audit, mais aussi l'échantillonnage pour la conduite des enquêtes de terrain. L'audit à proprement parlé, a consisté à réaliser une enquête du 20 au 24 octobre 2025 sur un échantillon de 170 personnes sur les sites de bas-fonds de Gargapouré (commune de Bagré), Koulkienga (commune de Andemtenga) et Niosna (commune de Saponé) dans les régions du Nakambé et du Nazinon. Du point de vue des observations directes sur le terrain, l'audit a couvert toutes les activités directes et connexes liées aux aménagements de bas-fonds. Enfin, des consultations et entretiens ont été également menés avec les parties prenantes (les responsables ou représentants des services techniques déconcentrés, les responsables ou représentants des services administratifs locaux, les responsables ou représentants des entreprises attributaires des marchés de travaux et des missions de contrôle, les représentants des organisations spécifiques de jeunes ou femmes, les personnes affectées par les sous-projets, etc.).

Après l'analyse des données collectées, l'élaboration du rapport qui a suivi, a permis de relever des constats en termes de points faibles ou insuffisances, mais aussi des non conformités. Les principales non conformités relevées sont décrites comme suit par site :

Sites de bas-fond	Non-conformités
Gargapouré	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information, d'implication des populations du village de Guingalé dans la mise en œuvre du sous-projet ; ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ;

Sites de bas-fond	Non-conformités
	➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nakambé ; ➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité sur les populations des nombreux puits maraichers présents dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation ;; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets sur les chantiers ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ Non-indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants du site ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement du bas-fond ; ➢ Insuffisance de capacité de la mission de contrôle et de l'entreprise
Koulkienga	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ; ➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nakambé ; ➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité sur les populations des nombreux puits maraichers présents dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation ; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets ; ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ; ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ Non-indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants du site ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement du bas-fond ; ➢ Insuffisance de capacité de la mission de contrôle et de l'entreprise
Niosna	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ; ➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nazinon ; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets ; ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ; ➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité de la cohabitation du bas-fond(présence des populations) et les crocodiles en phase de construction et d'exploitation ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ; ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ La non-réalisation d'un Plan d'Action de Réinstallation pour l'indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants du site ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement du bas-fond ; ➢ Insuffisance de capacité de la mission de contrôle et de l'entreprise

Sur chacun des trois (03) sites, on constate que les entreprises et la mission de contrôle manquent de capacités dans la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales. Il en est de même des UGR. Cela a impacté négativement sur le niveau de mise en œuvre des mesures E&S qui est jugée insatisfaisante.

A la suite, un plan d'actions comprenant des mesures correctives, a été proposé. Les mesures clés définies sont les suivantes :

- élaborer/mettre en œuvre un programme de reboisement de compensatoire sur les trois sites ;
- conduire une nouvelle session d'information en direction des populations du village de Guingalé ;
- signer un protocole de collaboration avec l'ANEVE et avec les Directions régionales en charge des eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon afin d'assurer le suivi ;
- actualiser les PGES des NIES de Gargapouré, Koulkienga et de Niosna pour prendre en compte ces risques ;
- opérationnaliser un plan de gestion des déchets de chantier sur chaque site ;
- se procurer des autorisations nécessaires auprès des services en charge des Eaux et Forêts de Bagré, de Andemtenga et de Saponé ;
- élaborer un PAR pour indemniser/compenser les PAPs sur le site de Niosna ;
- délimiter/protéger les lieux de cultes par une clôture grillagée, etc.
- renforcer les capacités des équipes de gestion environnementale et sociale (GES) de la mission de contrôle et de l'entreprise.

Une série de recommandations a été faites pour améliorer la gestion environnementale et sociale des trois (03) sous-projets. Il s'agit des recommandations suivantes à l'attention des premiers responsables de l'UGP-PSRA et de ses partenaires de mise en en œuvre des sous-projets :

- actualiser les PGES des NIES des trois (03) sites pour prendre en compte les propositions d'amélioration formulées ;
- renforcer les capacités des équipes de GES de l'entreprise et de la mission de contrôle ;
- actualiser les PGES-C et les PHSS des trois sites pour prendre en comptes les propositions d'améliorations formulées ;
- poursuivre/parachever les opérations d'indemnisation/compensations de PAP sur les sites de bas-fond de Gargapouré, Koulkienga ;
- opérationnaliser un PAR pour indemniser/compenser les PAP sur le site de bas-fond de Niosna ;
- se procurer immédiatement des autorisations nécessaires pour l'abattage des arbres sur les emprises des trois (03) sites ;
- procéder dès que possible, à la periode propice à la réalisation du reboisement compensatoire ;
- procéder immédiatement à la mise en place des mesures de fortification et d'endiguement de la tombe sur le site de Koulkienga ;
- procéder immédiatement à la mise en place des mesures de protection des lieux de cultes(clôture grillagée) sur le site de Niosna ;
- prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la reprise et l'achèvement diligents des travaux ainsi que la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- mettre en œuvre toutes les mesures correctrices formulées et en assurer le suivi/surveillance.

Le budget global de la mise en œuvre des mesures correctrices y compris le suivi est estimé à soixante-dix millions cinq cent mille (50 500 000) FCFA.

SUMMARY

The Food System Resilience Program in West Africa (PRSA) is a multi-sectoral initiative led by regional organizations in tandem with member countries. It aligns with national priorities outlined in the National Economic and Social Development Plan (PNDES) and the Strategic Plan for Agricultural and Rural Development (PS-PASP). The development objective assigned to PRSA-BF is to strengthen risk management within the national and regional food system, improve the sustainability of the productive base in intervention areas, and develop agricultural markets. It is structured around five components, including :

- Component 1: "Digital advisory services for agriculture, prevention and management of food crises";
- Component 2: “Sustainability and adaptability of the productive base of the food system”;
- Component 3: "Market integration and trade";
- Component 4: "Contingent Emergency Response Component" ;
- Component 5: “Program Management”.

The PRSA-BF is implemented through sub-projects. The nature, characteristics and scope of the work to be carried out by the selected sub-projects have led to the PRSA-BF being classified in the category of a project with "Substantial Risk" and therefore subject to the obligations of national regulations and the requirements of the World Bank in terms of the identification, assessment and management of the environmental and social risks, impacts and effects associated with the work to be carried out by its selected sub-projects.

As part of its implementation, the PRSA-BF has undertaken several projects involving structuring investments likely to generate positive environmental impacts and negative impacts on the biophysical and human environment.

To address non-conformities identified during the 6th PRSA-BF implementation support mission from July 21-24, 2025, the World Bank also recommended (i) conducting an environmental and social audit of ongoing work and (ii) conducting an audit of the implementation of resettlement action plans (RAPs). This environmental and social audit mission falls within this framework.

Methodologically, the audit began with a pre-audit phase that defined the scope and criteria, as well as the sampling for conducting field surveys. The audit itself consisted of a survey conducted from October 20 to 24, 2025, on a sample of 170 people at the lowland sites of Gargapouré (Bagré commune), Koulkienga (Andemtenga commune), and Niosna (Saponé commune) in the Nakambé and Nazinon regions. From the perspective of direct field observations, the audit covered all direct and related activities connected with the lowland development projects. Finally, consultations and interviews were also conducted with stakeholders (managers or representatives of decentralized technical services, managers or representatives of local administrative services, managers or representatives of companies awarded works contracts and control missions, representatives of specific youth or women's organizations, people affected by sub-projects, etc.).

Following the analysis of the collected data, the subsequent report revealed weaknesses and shortcomings, as well as non-conformities. The main non-conformities identified are described by site as follows :

Lowland sites	Non-conformities
Gargapouré	➢ Failure to implement compensatory reforestation ➢ Insufficient information and involvement of the population of the village of Guingalé in the implementation of the sub-project ➢ Insufficient information/communication with stakeholders ➢ Lack of external monitoring by ANEVE and the regional directorate in charge of water and forests of Nakambé

Lowland sites	Non-conformities
	➢ Failure to consider health and safety risks to the populations around the numerous market garden wells located within the footprint of the lowland area during the construction and operation phases ➢ Inadequate waste management on construction sites ➢ No GHG assessment in the ESIA ➢ Insufficient differentiated measures for managing the risks associated with the use of chemical pesticides in the lowland ➢ Lack of measures to address emergency situations in the ESIA ➢ No authorization has been granted for tree cutting within the lowland area. ➢ No compensation for landowners and site operators ➢ Incomplete development work on the lowland ➢ Insufficient capacity of the control mission and the company
Koulkienga	➢ Failure to implement compensatory reforestation ➢ Insufficient information/communication with stakeholders ➢ Lack of external monitoring by ANEVE and the regional directorate in charge of water and forests of Nakambé ➢ Failure to consider health and safety risks to the populations around the numerous market garden wells located within the footprint of the lowland area during the construction and operation phases ➢ Inadequate waste management ➢ No GHG assessment in the ESIA ➢ Insufficient differentiated measures for managing the risks associated with the use of chemical pesticides in the lowland ➢ Lack of measures to address emergency situations in the ESIA ➢ No authorization has been granted for tree cutting within the lowland area. ➢ No compensation for landowners and site operators ➢ Incomplete development work on the lowland ➢ Insufficient capacity of the control mission and the company
Niosna	➢ Failure to implement compensatory reforestation ➢ Insufficient information/communication with stakeholders ➢ Lack of external monitoring by ANEVE and the Regional Directorate in charge of water and forests of Nazinon ➢ Inadequate waste management ➢ No GHG assessment in the ESIA ➢ Failure to consider the health and safety risks of coexistence between the lowland (presence of populations) and crocodiles during the construction and operation phases ➢ Insufficient differentiated measures for managing the risks associated with the use of chemical pesticides in the lowland ➢ Lack of measures to address emergency situations in the ESIA ➢ No authorization has been granted for tree cutting within the lowland area. ➢ The failure to implement a Resettlement Action Plan for the compensation of landowners and site operators ➢ Incomplete development work on the lowland ➢ Insufficient capacity of the control mission and the company

At each of the three (3) sites, it was observed that the companies and the monitoring team lacked the capacity to implement and monitor environmental and social measures. The same applies to the RPMUs (Urban Resource Management Units). This has negatively impacted the level of implementation of E&S measures, which is deemed unsatisfactory.

Subsequently, an action plan, including corrective measures, was proposed. The key measures defined are as follows :

- develop/implement a compensatory reforestation program on the three sites;
- conduct a new information session for the people of the village of Guingalé ;
- sign a collaboration protocol with ANEVE and with the regional directorates in charge of water and forests of Nakambé and Nazinon in order to ensure follow-up;
- update the environmental and social impact assessments (ESIAs) of Gargapouré, Koulkienga and Niosna to take these risks into account;
- operationalize a construction waste management plan on each site;
- obtain the necessary permits from the Water and Forestry services of Bagré, Andemtenga and Saponé;
- develop a PAR to compensate/indemnify PAPs on the Niosna site ;
- delimit/protect places of worship with a wire fence, etc.
- strengthen the capacities of the environmental and social (ESG) management teams of the monitoring mission and the company

A series of recommendations have been made to improve the environmental and social management of the three (03) sub-projects. These recommendations are addressed to the senior managers of the PMU-PSRA and its sub-project implementation partners:

- update the environmental management plans of the three (03) sites to take into account the proposed improvements;
- strengthen the capabilities of the company's GHG teams and the control mission;
- update the C-ESMP and HSP of the three sites to take into account the proposed improvements;
- continue/complete the compensation/reimbursement operations for PAPs on the lowland sites of Gargapouré, Koulkienga;
- Niosna lowland site;
- immediately obtain the necessary permits for the felling of trees on the premises of the three (03) sites;
- proceed as soon as possible, at the appropriate time for carrying out compensatory reforestation;
- proceed immediately to put in place the fortification and containment measures for the tomb on the Koulkienga site;
- proceed immediately to put in place the measures to protect places of worship (wire fence) on the Niosna site;
- take all necessary measures for the diligent resumption and completion of the work as well as the implementation of environmental and social measures;
- implement all the corrective measures formulated and ensure follow-up/monitoring.

The overall budget for the implementation of corrective measures, including monitoring, is estimated at seventy million five hundred thousand (50,500,000) FCFA.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'audit

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP.

L'objectif de développement assigné au PRSA-BF consiste à améliorer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones ciblées du programme au Burkina Faso. Il est structuré en cinq composantes dont la :

- ÷ Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture et la prévention et la gestion des crises alimentaires ».
- ÷ Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ».
- ÷ Composante 3 : « Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce ».
- ÷ Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences continuité ».
- ÷ Composante 5 : « Gestion du Programme ».

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable. Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs potentiels sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.

Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.

Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

1.2 Objectifs et résultats attendus de l'audit

L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles engagés par le PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, aux dispositions du PEES, CPR et du CGES du PRSA-BF.

Le présent audit environnemental et social poursuit les objectifs spécifiques ci-dessous :

- ÷ Évaluer la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale ;
- ÷ Vérifier le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- ÷ évaluer la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO : prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.
- ÷ Évaluer la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux
- ÷ évaluer la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C ;
- ÷ Identifier les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- ÷ Évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- ÷ Evaluer les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- ÷ Déterminer les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités ;
- ÷ Identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels ;

- ÷ Identifier les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- ÷ Etablir le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables ;
- ÷ Formuler des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales ;
- ÷ élaborer un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes
- ÷ Présenter les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- ÷ Faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des situations similaires.
- ÷

Conformément aux termes de référence, les résultats suivants sont attendus du présent audit :

- Les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel en matière de réalisation de l'audit est analysé ;
- la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale sont évaluées ;
- le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale est vérifié ;
- la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO est évaluée (prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.)
- la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux est évaluée ;
- la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C est évaluée ;
- les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont identifiées ;
- les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF identifiés sont évalués ;
- les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont évalués ;
- les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités sont déterminés ;
- les risques environnementaux et sociaux résiduels sont identifiés et analysés ;
- les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont identifiées et analysées ;

- le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables est établi ;
- les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont présentées ;
- un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes est élaboré
- des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales sont formulées ;
- un plan d'action de mise œuvre des mesures correctives identifiées assortie d'une feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours indiquant les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre est proposé ;
- un rapport d'audit environnemental et social clair, bien structuré, présentant les non-conformités et assorti d'un plan d'action opérationnel de mise en œuvre des mesures correctrices est élaboré et validé aux différents niveaux.

2. METHODOLOGIE DE L'AUDIT

2.1 Phase pré audit

2.1.1 Portée et champ de l'audit

L'audit couvrira toutes les activités directes et connexes liées aux travaux d'aménagements des bas-fonds engagés sur les trois sites que sont : le site de Gargadpouré, le site de Koulkienga et le site de Niosna dans les régions du Nakambé et du Nazinon.

Il sera réalisé en se basant sur les références ci-après :

- ÷ les TDR du présent audit ;
- ÷ les aide-mémoires élaborés lors des missions de la Banque mondiale ;
- ÷ les rapports de NIES des sites de Gargadpouré, de Koulkienga et de Niosna ;
- ÷ les résultats de l'enquête de terrain menée sur les trois sites (entretiens, observations directes sur les sites…) ;
- ÷ les documents de gestion environnementale et sociale de l'UGP-PRSA-BF, des entreprises et missions de contrôle ;
- ÷ les normes (de seuils et de procédures) existantes en matière de prévention/contrôle des pollutions et de nuisances ;
- ÷ les référentiels techniques du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, santé et sécurité (ESS).

2.1.2 Critères d'audit

Les principaux critères de l'audit utilisés sont :

- ÷ l'application des dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PRSA-BF/Cadre environnementale et sociale de la Banque mondiale (CES)
- ÷ le respect des politiques et procédures de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale en matière de gestion environnementale et sociale (NES)
- ÷ L'application des décrets du code de l'environnement notamment :
  - le décret n°2015-1187/PRES-TRANS /PM /MERH /MATD /MME /MS /MARHASA /MRA /MICA /MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social
  - le décret N°2015-200/PRESTRANS/PM/MERH/MME/MICA/MS/MIDT/MCT du 28 octobre 2015 portant modalités de réalisation de l'audit environnemental,
  - le Code du travail, la Convention collective ;
  - les normes (de seuils et de procédures) existantes en matière de prévention/contrôle des pollutions et de nuisances ;
  - Tout permis requis au regard des législations nationales pertinentes par rapport aux activités menées ;

Les référentiels techniques du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, santé et sécurité (ESS).En rappel, une preuve d'audit est : une information, enregistrement ou déclaration de faits vérifiables. Elle est en général basée sur des entrevues, sur l'examen de documents, sur l'observation des activités et des conditions, sur les résultats existants de mesurages, d'essais ou tout autre moyen dans les limites du champ de l'audit. Elle peut être qualitative ou quantitative et permet à l'auditeur de déterminer si les critères d'audit sont respectés. Les différentes preuves seront collectées au cours de l'audit et analysées.

2.1.3 Sélection de l'équipe de l'audit

L'audit environnemental a été réalisé principalement par un Expert Principal en Sauvegarde environnementale et sociale. Il est assisté par un Expert secondaire en Sauvegarde environnementale. Ils ont été appuyés par une équipe de six (6) enquêteurs comprenant des sociologues et des environnementalistes. Pour les besoins en collecte/ traitement/analyse des données récoltées,l'Expert principal s'est attaché les compétences d'un spécialiste en KoboToolbox.

2.1.4 Méthodologie d'échantillonnage

L'enquête a été menée auprès des PAP figurant dans les bases de données fournies par le PRSA-BF sur les différents sites concernés par la mission suivant une méthode d'échantillonnage. Ainsi, la condition sine qua non pour être enquêté(e) était de faire partie de la base de départ. Une démarche par quota a été établie selon les critères de genre, de statut de vulnérabilité, afin d'obtenir une population représentative de la population de la base de données transmise par le PRSA-BF .

La taille de l'échantillon est obtenue en utilisant la formule ci-après :

$$n = \frac{z_\alpha^2 * p(1-p) * N}{z_\alpha^2 * p(1-p) * (N-1) * e^2}$$

- z_α^2=1,962 pour un intervalle de confiance de 95%
- n = Taille de l'échantillon des PAP à interviewer ;
- p est la valeur de la variable d'intérêt. A défaut de disposer d'une valeur, il est recommandé d'utiliser la valeur p=0,5 ou 50%
- e^2 marge d'erreur de 10%.
- A cela une marge de 10% tolérable sur l'ensemble

L'application de la formule donne les tailles d'échantillon par commune indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Taille de l'échantillon

Village abritant le site de bas-fond	PAP inscrites dans la base de données	Population échantillonnée
Koulkienga (commune de Andemtenga)	126	55
Gargapouré (commune de Bagré)	220	67
Niosna (commune de Saponé)	58	36
Total	**404**	**158**

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

NB : Sur une cible de 158 PAP, un total de 170 ont pu être enquêtées, ce qui reste dans la marge tolérable de 10 %, fixant le plafond à un maximum de 174 PAP.
L'enquête a donc été réalisée sur un échantillon de 170 PAP et est réparti selon les sites comme suit :

Tableau 2: Nombre de PAP enquêtées par site

Village abritant le site de bas-fond	Total enquêté par site
Koulkienga (commune de Andemtenga)	56

Gargapouré (commune de Bagré)	72
Niosna (commune de Saponé)	42
Total général	**170**

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

2.1.2 Démarche d'identification et d'évaluation des conformités/non conformités

L'évaluation consiste à analyser les constats sur la base des critères/exigences règlementaires définis.

- **Une conformité** (vert) se réfère à la satisfaction d'une exigence (réglementaire, code de bonnes pratiques) ;
- **Une Non-Conformité** (Rouge) correspond à une situation où la réglementation ou une disposition clé n'est pas respectée. Cela peut être, par exemple, l'absence d'une procédure, l'absence d'autorisation réglementaire, ou le non-respect des dispositions sécuritaires et sanitaires contenues dans les documents de sauvegarde, le non-respect d'une bonne pratique en matière de sauvegarde environnementale et sociale, etc.

Dans le cadre de la présente évaluation, une non-conformité se réfère à une absence ou application non-efficiente d'un ou de plusieurs éléments requis de l'un ou l'autre système. Il s'est agi d'apprécier les dispositions prévues dans une situation d'une évaluation objective qui risquerait d'affecter l'environnement physique et/ou humain selon le respect de la réglementation nationale, ou le respect des exigences du CES de la Banque mondiale.

2.2 Méthodologie de l'audit proprement dite

2.2.1 Cadrage de l'audit

La phase de cadrage de l'audit a connu trois (3) principales étapes avec les outputs ou acquis de chaque étape.

Étape 1. Examen de la documentation disponible

La documentation relative au PRSA-BF dans son ensemble et au sous-projet d'aménagement des bas-fonds en particulier a été mise à la disposition du consultant par l'UGP. Il s'agit entre autres du CGES, des rapports de NIES et de PGES-C des sites de Gargadpouré, Koulkienga et de Niosna, des fiches de screening E&S des sites, des rapports de mise en œuvre des sauvegardes environnementales, de l'aide-mémoire de la 6ème mission d'appui de la Banque mondiales, des DAO et contrats de marchés des entreprises attributaires des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles concernés.

Étape 2 : établissement et validation d'une liste d'indicateurs de conformité clés

La liste des indicateurs de conformité clés a été élaborée sur la base des engagements de suivi et évaluation contenue dans le PGES. Il s'est agi de vérifier la conformité de la performance réelle du sous-projet sur la base des engagements figurant dans le PGES et le CGES.

Étape 3 : Planning et préparation des outils de collecte de données de terrain

Au cours de cette étape, un planning de travail pour la collecte des données de terrain auprès des PAP et des acteurs institutionnels a été élaboré et validé. Pour ce qui concerne les outils, un questionnaire a été proposé pour les PAP et des guides d'entretien pour les acteurs institutionnels locaux (mairies, services techniques déconcentrés, chefferies coutumières) .

2.2.2 Collecte /Traitement/Analyse de données

Préalablement à la collecte de données sur le terrain, une séance de formation animée par le consultant principal s'est tenue à Ouagadougou le 18 Octobre 2025. Cette séance a eu pour objectif de former les agents de collectes sur les différents outils afin d'avoir une compréhension commune des formulaires. Elle a aussi permis de faire un pré-test des questionnaires pour évaluer la capacité des agents de collecte, et de s'assurer la qualité des outils finaux.

La collecte de données sur les différents sites s'est déroulée du 20 au 24 Octobre 2025. L'enquête a concerné tout type de PAP avec un échantillon de 170 personnes sur un effectif total de 404 dans les trois (3) villages abritant les sites de bas-fonds. Les sites de bas-fonds, relèvent des communes de Andemtenga, Bagré et Saponé.

La collecte des données a mobilisé trois (3) équipes pour chaque zone. Un questionnaire électronique a été développé sur des tablettes sur une combinaison ODK/KOBO collecte. A la suite de la collecte, les données ont été extraites de la plateforme Kobocollect au format Excel, pour apurement, traitement, analyse et présentation des résultats.

2.2.3 Synthèse des consultations/données

Les éléments de discussions avec les différentes catégories d'acteurs sont présentés en annexe dans le présent rapport.

2.2.4 Rapportage

Cette phase s'est établie sur la base des résultats de l'analyse menée et a donné lieu à un rapport d'audit structuré et argumenté autour des points ci-après :

- degré de respect du cadre normatif et réglementaire (environnemental et social) ;
- degré de conformité des travaux de d'aménagement des bas-fonds rizicoles avec les dispositions du CGES, des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en la matière ;
- constats de non-conformités environnementales et sociales ;
- impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux ;
- risques, impacts et effets potentiels des non-conformités environnementales et sociales constatées ;
- impacts négatifs réels et risques associés générés par ces non-conformités ;
- risques environnementaux et sociaux résiduels ;
- niveau de performance environnementale et sociale ;
- recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales ;
- plan des mesures correctives des cas de non-conformités recensés assorti d'une feuille de route avec les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre ;
- leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale ;
- recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des situations similaires.

3. PRESENTATION SUCCINCTE DES SOUS-PROJETS (OBJET AUDIT)

La présentation de l'objet audité est faite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Présentation succincte des activités objets de l'audit

Bas-fond rizicole audité	**Description**	**Etudes et Travaux projeté/réalisés**	**Entreprise**	**Mission de contrôle**
Site de Gargadpouré	Région : Nakambé Commune : Bagré Localité/village : Sangaboulé Superficie : 85, 97 ha Formation végétale : Savane Occupation actuelle du site : Champ(rizière, parcelles maraichères) ;Tenure foncière : Droits coutumiers ; Contraintes : Nombreux puits maraichers	Etude réalisée : NIES et PAR Travaux : Terrassement : Construction des diguettes en remblai argileux compacté en suivant les courbes de niveau ; Protection des diguettes par une couche de moellons déposés sur un tissu géotextile en toile de polypropylène non tissée ; Construction de pertuis de vidange en béton ordinaire équipés de vannettes en tôle de 4 mm pour permettre la régulation du plan d'eau à l'amont des diguettes ; Réalisation d'un magasin, d'un forage et de latrines ;	Nom : Miloungou constructions Délai d'exécution des travaux : 120 Jours	Nom : FASEM Consult Mission : Suivi à pied d'œuvre des travaux et de la mise en œuvre des mesures E&S

		Mise en œuvre des mesures E&S		
Site de Koulkienga	Région : Nakambé ; Commune : Andemtenga ; Localité/village : Koulkienga ; Superficie : 27, 36 ha ; Formation végétale : Savane ; Occupation actuelle du site : Champs (rizières, parcelles maraichères) ; Tenure foncière : Droits coutumiers ; Contraintes : Présence d'une tombe dans l'emprise	Etude réalisée : NIES et PAR ; Travaux : Terrassement ; Construction des diguettes en remblai argileux compacté en suivant les courbes de niveau ; Protection des diguettes par une couche de moellons déposés sur un tissu géotextile en toile de polypropylène non tissée ; Construction de pertuis de vidange en béton ordinaire équipés de vannettes en tôle de 4 mm pour permettre la régulation du plan d'eau à l'amont des diguettes ; Réalisation de magasins, de forage et de latrines ; Mise en œuvre des mesures E&S	Nom : Miloungou constructions Délai d'exécution des travaux : 120 Jours	Nom : FASEM Consult Mission : Suivi à pied d'œuvre des travaux et de la mise en œuvre des mesures E&S
Site de Niosna	Région : Nazinon ;	Etude réalisée : NIES	Nom : Miloungou constructions	Nom : FASEM Consult

	Commune : Saponé ; Localité/village : Niosna ; Superficie : 48,83 ha ; Formation végétale : Savane ; Occupation actuelle du site : Jachères, champs, rizières ; Tenure foncière : Droits coutumiers ; Contraintes : Présence de deux lieux de culte dans l'emprise, présence de profonds ravins	Travaux : Terrassement ; Construction des diguettes en remblai argileux compacté en suivant les courbes de niveau ; Protection des diguettes par une couche de moellons déposés sur un tissu géotextile en toile de polypropylène non tissée ; Construction de pertuis de vidange en béton ordinaire équipés de vannettes en tôle de 4 mm pour permettre la régulation du plan d'eau à l'amont des diguettes ; Réalisation de magasins, de forage et de latrines ; Mise en œuvre des mesures E&S	Délai d'exécution des travaux : 120 Jours	Mission : Suivi à pied d'œuvre des travaux et de la mise en œuvre des mesures E&S

Source : Rapports Provisoire de NIES des sites de Gargadpouré, Koukienga, Niosna, Fevrier 2025

4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DE LA NIES/ PGES ET DE SA MISE EN ŒUVRE

4.1 Cadre règlementaire national

L'évaluation de la mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux dans la réalisation des sous-projets s'est faite sur la base de la règlementation environnementale et sociale nationale. On peut retenir entre autres règlements :

- le décret n°2015-1187/PRES-TRANS /PM /MERH /MATD /MME /MS /MARHASA /MRA /MICA /MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- Le décret N°2015-200/PRESTRANS/PM/MERH/MME/MICA/MS/MIDT/MCT du 28 octobre 2015 portant modalités de réalisation de l'audit environnemental ;
- le décret n° 2001/185PRES/PM/MEE portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- le décret n°2015-1203/PRES-TRANS/PM/MERH/MJDHPC du 28 octobre 2015 portant modalités d'organisation et de conduite de l'inspection environnementale ;
- le décret 2015-1125 PRES-TRANS/PM/MERH//MEF/MARHASA/MS/MRA/MICA du 28 octobre 2015 portant normes et conditions de déversements des eaux usées ;
- le décret n°2011-928/PRES/PM/MFPTSS/MS/MATDS du 24 novembre 2011 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail. Il règlemente les normes sur les nuisances sonores, l'éclairage sur les lieux de travail, les normes d'hygiène sur la restauration, les mesures de sécurité, d'incendies, les mesures de prévention contre les accidents ainsi que les mesures d'évacuation. Il fixe les conditions d'utilisation des engins lourds et des machines jugées dangereuses ;
- le décret N° 98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains, etc. ;
- Le Décret n°2011 - 928 / PRES / PM / MFPTSS / MS / MATDS du 24 novembre 2011 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail ;
- DECRET N°2015-1470/PRES-TRANS/PM/MEF/MARHASA du 07 Décembre 2015 portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement de l'eau brute ;
- le décret n°2022-018/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP portant condition d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de la délégation spéciale dans une collectivité territoriale ;
- l'arrêté n°2008-023/MTSS/SG/DGSST du 26 décembre 2008 portant dérogation à l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- l'arrêté n° 2004 – 019/MECV portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière.

- l’arrêté interministériel n° 2022-0061/MEEA/MARAH/MATDS/MEFP portant grilles et barèmes d’indemnisation ou de compensation applicables aux arbres et aux plantes ornementales lors des opérations d’expropriation pour cause d’utilité publique et d’intérêt général au Burkina Faso.

4.2 Exigences du CES de la Banque mondiale/Exigences du CGES/ PEES du PRSA-BF

L’analyse de la conformité de la gestion des aspects environnementaux et sociaux dans l’exécution des sous-projets s’est faite sous l’aune des exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale. Conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PRSA-BF, les Normes Environnementales et Sociales (NES) déclenchées dans le cadre de l’exécution des sous-projets sont :

- NES 1 : : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux
- NES 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution
- NES 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES 5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ;
- NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- NES 8 : Patrimoine culturel ;
- NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

5. RESULTATS D’AUDIT

5.1 Constats et évaluation du respect des exigences environnementales et sociales

5.1.1 Exigences réglementaires nationales en termes de d’EIES/NIES/PGES

Tableau 4: Evaluation selon les exigences de la règlementation environnementale et sociale nationale

Thèmes/Critères	Références / Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
Décret N°2015-1187 /PRES-TRANS /PM /MERH /MATD /MME /MS /MARHASA/ MICA/MHU/MIDT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social	Elaboration de TDR soumis au cadrage	Des TDR ont été élaboré et ont fait l'objet de cadrage avec l'ANEVE Les TDR ont reçu l'ANO de la Banque mondiale	✓		
	Cadrage de la mission d'élaboration des NIES	Le cadrage des NIES a été faite le 20/01/2025 et un rapport de cadrage est disponible	✓		
	Obtention d'avis conforme sur la faisabilité environnementale	L'avis conforme sur la faisabilité environnementale des sous-projets n'est pas disponible		✗	Assurer la conformité règlementaire des activités en disponibilisant les avis conforme sur la faisabilité environnementale des activités
	Suivi interne du PRSA		✓		
	Suivi externe de l'ANEVE et des Directions régionales	Le suivi externe n'est pas fait.		✗	Signer un protocole avec l'ANEVE et les Directions régionales en charge des eaux et forêts du Nazinon et du Nakambé afin d'assurer le suivi

5.1.2 *Source* : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA-BF, Octobre 2025 Exigences du cadre environnemental et social de la Banque mondiale

6.1.2.1 Exigences en termes d'application de la NES 1 (y compris l'Évaluation du respect des exigences en termes d'application du principe d'atténuation de l'impact) et la NES 10

Tableau 5: Evaluation suivant les exigences la NES 1

Thèmes/Critères	Références/Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 10 : Mobilisation des parties prenantes et information	Réalisation du screening E&S des sites	Le screening E&S des sites des activités a été réalisé et les fiches de screening E&S des sites de bas-fonds de Gargadpouré, de Koulkienga et de Niosna sont disponibles. Les fiches ont fait l'objet de revue et de validation par l'ANEVE. Le rapport de validation de ces fiches par l'ANEVE est disponible.	☑		
	Application du principe de la hiérarchie d'atténuation	L'élaboration des NIES a respecté le principe de la hiérarchie d'atténuation (mesures d'évitement du site sacré à Niosna, mesures d'évitement des espèces protégées sur l'ensemble des trois sites)	☑		
	Adoption de mesures différenciées des effets néfastes	Les mesures édictées dans les PGES des 3 sites de bas-fonds ne prennent pas suffisamment en compte la santé et la sécurité des producteurs et celles des populations riveraines : cohabitation des producteurs avec des crocodiles sur le site de Niosna, risque de chute/noyade d'enfants dans les puits maraîchers à Gargadpouré et Koulkienga, recrudescence des maladies à vecteurs (paludisme, schistosomiase), l'impact sanitaire est surtout lié à l'utilisation des pesticides qui occasionnent de nombreuses maladies comme les difficultés respiratoires, pneumonie, trouble de la vision, les intoxications alimentaires…		☒	Actualiser les 3 PGES pour prendre en compte les mesures spécifiques de protection de la santé et de la sécurité des populations
	Evaluation des impacts et risques environnementaux et sociaux	L'identification et l'analyse des impacts et des risques environnementaux et sociaux ont été effectuées dans les 3 NIES	☑		
	Mobilisation des parties prenantes	Des preuves de consultation/information du public existent dans les rapports de NIES. Cependant les enquêtes de terrain révèlent que toutes les parties prenantes n'ont pas été		☒	Proposer une stratégie de communication prenant en

		consultées et leurs avis pris en compte dans la mise en œuvre des sous-projets. Concernant le site de Niosna, la Direction Régionale des eaux et forêts du Nazinon n'a pas été consultée. Il faut noter l'absence de protocole de collaboration entre le PRSA-BF et les Direction Régionale des eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon. Concernant le site de Koulkienga, certaines parties prenantes (Mairie, autorités coutumières) ont été peu impliquées lors des consultations. La proposition du chef de village de réaliser des sacrifices avant le début des travaux n'a pas été pris en compte.			compte toutes les parties dans chacune des trois localités concernées
	Mécanisme de gestion des plaintes/doléances	Des Comités villageois de Gestion des plaintes (CVGP) ont été mis en dans chaque village abritant un site de bas-fond rizicole. En outre, des comités de gestion des plaintes des travailleurs (CGP-T) ont été mis en place par l'entreprise attributaire des travaux au niveau de chaque site d'aménagement de bas-fond rizicole	☑		

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6.1.2.2 Exigences de la NES 2

Tableau 6: Evaluation selon les exigences de la NES 2

Thèmes/Critères	Références / Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 2 : Emploi et conditions de travail	Plan SST/PGES-C	Les mesures contenues dans les PGES-C des entreprises contractantes sont génériques et ne sont pas congruentes avec les mesures de la NIES et sont inopérants (nombre de plants pour le reboisement de compensation non indiqué, objets sacrés (tombe, lieu de culte, biotope des crocodiles) non pris en compte. Il en est de même pour les PHSS où le risque d'accidents/incidents dans les puits maraîchers (Koulkienga et Gargadpouré) entre autres ne sont pas pris en compte. Les ¼ de sécurités, les sensibilisations des travailleurs ne sont pas documentées		✗	Actualiser /mettre en œuvre les PGES-C et les PHSS pour chaque site de travaux
	Plan de gestion de la main-d'œuvre	Les mesures contenues dans les PGES-C des entreprises ne prennent pas en compte des mesures de gestion de la main-d'œuvre Aucun mécanisme de recours pour les travailleurs n'y est prévu		✗	Actualiser les PGES-C pour prendre en compte les mesures relatives à la main-d'œuvre local
	Mécanisme de recours pour les travailleurs			✗	Proposer un mécanisme de recours pour les travailleurs des sous-projets

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6.1.2.3 Exigences de la NES 3

Tableau 7: Evaluation selon les exigences de la NES 3

Thèmes/Critères	Références/Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Promouvoir l'utilisation durable des ressources(eau)	Le PGES-C ne donne aucune indication des quantités nécessaires d'eau pour le chantier, ni celles nécessaire pour la consommation des travailleurs. Aucune mesure tendant à l'utilisation rationnelle de l'eau n'a été édictée			Déterminer les besoins en eau du chantier et proposer des mesures d'économie d'eau
	Mesures de gestion des pollutions liés aux activités du sous-projet	Les PGES-C contiennent quelques mesures de gestion de la pollution de l'air, des sols et des eaux. Des poubelles ont été installées sur le site de chantier de Gargadpouré Un déversement d'huile sur le sol est constaté sur le site de Koulkienga			Opérationnaliser un plan de gestion des déchets du chantier
	Emissions de GES	Aucune évaluation des GES n'est faite dans la NIES			Evaluer les GES en phase de construction et d'exploitation en vue de faire le bilan
	Production de déchets	En l'absence d'un plan de gestion des déchets du chantier, la typologie, la quantité et les mesures adéquates de gestion des déchets ne sont pas connues			Opérationnaliser un plan de gestion des déchets de chantier sur chaque site
	Gestion des risques et effets liés à l'utilisation des pesticides chimiques	Les PGES des NIES n'édictent pas de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques (mesures de protection de la santé – sécurité des populations et de l'environnement, mesures de gestion des emballages des pesticides obsolètes, formation sur la Lutte Intégrée des Vecteurs (LIV)….)			Proposer un plan simplifié de gestion des pesticides à l'échelle de chaque bas-fond

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6.1.2.4 Exigences de la NES 4

Tableau 8: Evaluation selon les exigences de la NES 4

Thèmes/Critères	Références / Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 4 : Santé et sécurité des populations	Mesures d'anticipation et d'évitement des effets néfastes sur la santé et la sécurité des populations	Les mesures d'anticipation et d'évitement des risques de chute/noyade dans les puits maraîchers présents sur les bas-fonds de Gargadpouré et Koulkienga pas été édictées dans les PGES. Les mesures de gestion de la cohabitation producteurs/crocodiles (risques d'agression /blessures des populations) sur le site de Niosna n'ont pas été édictées dans le PGES. Les mesures prophylactiques de lutte contre la prolifération des maladies à vecteurs (paludisme) ne sont pas édictées dans la NIES Les séances de sensibilisations des populations vis-à-vis des effets néfastes des activités ne sont pas faites ou documentés (absence de rapports de sensibilisation sur les thèmes)			Actualiser le PGES des NIES prendre en compte les risques santé-sécurité des populations et leurs mesures de gestion
	Prise en compte des considérations de qualité et de sécurité, et des questions de changement climatique dans la conception du sous-projet	La description des sous-projets telle faite dans les NIES ne fait ressortir ni les aspects de qualité, de sécurité et d'adaptation au changement climatique. L'analyse des variantes/options n'a pas permis la prise en compte des dites considérations			Décrire /analyser les variantes en intégrant les critères qualité, sécurité des ouvrages ainsi que leur adaptabilité au changement climatique
	Mesures d'évitement /réduction de l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le	Sur le site de bas-fond de Gargadpouré, on note l'existence d'une piste à bétail qui traverse l'emprise du bas-fond. En phase des travaux, cette piste est susceptible d'être			Actualiser le PGES-C du site du Gargadpouré pour prendre en compte les mesures de gestion de

	cadre du sous-projet et à la sécurité routière, aux maladies et aux matières dangereuses	obstruée rendant difficile, l'accès du bétail et des populations d'une rive à une autre. Le PGES-C ne mentionne aucune mesure liée à la gestion des risques à la circulation			la circulation sur la piste
	Mesures efficaces pour faire face aux situations d'urgence	Le PGES de la NIES, le PGES-C et le PHSS n'ont pas identifié de situations d'urgence, ni de mesures pour faire face aux situations d'urgence			Actualiser le PGES de chaque NIES pour prendre en compte les situations d'urgence et les mesures adéquates pour y faire face

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6.1.2.6 Exigences de la NES 6

Tableau 9: Evaluation selon les exigences de la NES 6

Thèmes/Critères	Références/Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Protéger et préserver la biodiversité et les habitats.	Dans les cas pertinents (Site de bas-fond de Niosna), on note l'existence de crocodiles vivant dans leur biotope (galeries creusées dans des touffes d'arbustes. Des mesures de conservation/préservation de ces crocodiles et de leur biotope ont été préconisées dans la NIES et le PGES et sont mise en œuvre	☑		
		Les travaux d'aménagement ont occasionné la destruction d'arbres (20 ligneux à Koulkienga, 11 ligneux à Niosna) comprenant des espèces protégées (*Parkia biglobosa, Tamarindus Indica, Vitellaria paradoxa* ...) avec pour corollaire, la destruction de l'habitat faunique. Le reboisement compensatoire suite à la perte d'arbres n'a pas été réalisé		☒	Opérationnaliser un plan pour la mise en œuvre du reboisement compensatoire sur chaque site de bas-fond
	Appliquer l'approche de la hiérarchie d'atténuation et le principe de précaution dans la conception et la mise en œuvre de sous-projets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité.	Pour la conception de certaines d'infrastructures et d'aménagement agricoles prévues dans le cadre du PRSA-BF, le CGES contient des listes de contrôle et des conseils qui prennent en compte la problématique de la biodiversité. C'est le cas des sous-projets	☑		

		d'aménagement de bas-fond où des screening E&S et des évaluations environnementales ont été réalisées.			

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6.1.2.7 Exigences de la NES 8

Evaluation selon la NES 1

Thèmes/Critères	Références/Dispositions	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
NES 8 : Patrimoine culturel	Mesures de protection du patrimoine culturel des effets néfastes des activités du sous-projet et en soutenir la préservation.	Les PGES des NIES ont identifié des éléments du patrimoine culturel : il s'agit d'une tombe sur le site du bas-fond de Koulkienga et d'un lieu de culte sur le site du bas-fond de Niosna. Des mesures d'évitement ont été préconisées pour le lieu de culte avec pour option de le délimiter avec une clôture grillagée. Pour la tombe, il est prévenu son isolement à l'aide d'une digue en terre.	☑		
	Encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel.	Sur les sites de Koulkienga et de Niosna, les consultations avec les responsables coutumiers ont abouti à la mise en place de mesures de gestion adéquates des éléments du patrimoine culturel. Cependant, sur le site de Koulkienga, les échanges avec les autorités coutumières n'ont pas été approfondies. En effet la			☒	Prendre toutes les dispositions pour réaliser les sacrifices proposés par le chef de village Koulkienga ; Poursuivre les échanges avec les

		doléance du chef de village de réaliser des rites coutumiers (sacrifices) sur l'aire du bas-fond avant le début effectif des travaux n'a pas été pris en compte			autorités coutumières sur les sites de Niosna et Koulkienga afin de définir les conditions de cohabitation des éléments du patrimoines culturels identifiés avec les activités des sous-projets aussi bien en phase des travaux qu'en phase d'exploitation des bas-fonds

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

5.1.3 Evaluation de la conformité de la mise en œuvre des Bonnes Pratiques Internationales

Evaluation selon les bonnes pratiques de GES (Prise en compte des aspects HSSE)

Critères	Références	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
Bonnes Pratiques Internationales	Insertion des clauses environnementales et sociales dans les DAO	Les clauses environnementales et sociales dans les DAO des entreprises contractantes	✓		
	Signatures des codes de conduites HSE	Les codes de conduites (Individuel, entreprise, VBG/AES/HS/VCE ont toutes été signés par les entreprises et les travailleurs	✓		
	Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur	Les coupes des arbres sur les emprises n'ont reçu préalablement pas fait l'objet d'autorisation de coupe délivrer par les services techniques compétents des communes de Bagré, de Andemtenga et de Saponé.		✗	Régulariser cette situation se procurant des autorisations de coupe d'arbres pour chaque site
	Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité durant les travaux	Des latrines et des poubelles ont été réalisées sur le site de bas-fonds. Des séances de sensibilisation portant sur les thèmes sécurité et hygiène ont été conduites à l'endroit des populations riveraines et des travailleurs	✓		
	Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux		✓		
	Informer et sensibiliser les populations riveraines	Lors de la réalisation des NIES, les populations ont été informées et sensibilisées sur le sous-projet, ses impacts et les mesures environnementales et sociales	✓		

Critères	Références	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
	Prévoir des mesures de protection sur les essences protégées ou rares	Les PGES des NIES ont proposé des mesures d'évitement des essences protégées ou rares	☑		
	Respecter les sites culturels, les us et coutumes	Des séances de sensibilisation portant sur les thèmes respect des us et coutumes de la localité ont été conduites à l'endroit des travailleurs des entreprises et des missions de contrôle. Aucune plainte relative à la violation des us et coutumes et au respect des sites culturels n'a été enregistrée	☑		
	Employer la main d'œuvre locale en priorité	Les rapports mensuels des entreprises ne mentionnent aucune information relative à l'emploi de la main-d'œuvre locale		☒	Actualiser les PGES-C prendre en compte les informations relatives à l'emploi de la main-d'œuvre locale
	Effectuer un reboisement compensatoire en cas de déboisement ou d'abattage d'arbres	Les entretiens effectués auprès des parties prenantes concernées révèlent que le reboisement compensatoire n'est pas réalisé		☒	Elaborer/mettre en œuvre sur chaque site le reboisement compensatoire
	Procéder à la signalisation des travaux	Sur les sites, des panneaux de signalisation ont été constatés		☑	

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

5.1.4 Evaluation du niveau d'exécution des travaux des sous-projets

Critères	Références	Constats	Appréciation de la conformité		Mesures correctives
			Conformité	Non-Conformité	
Niveau d'exécution des travaux physiques sur chaque	Site de Gargadpouré	Taux physique de réalisation à la date du 19/07/2025 (11,41%) Taux délai consommé à la date du 19/07/2025 (127,50%)			L'UGP-PRSA-BF devra prendre toutes les mesures diligentes pour faire exécuter les travaux dans les délais et qualité requis
	Site de Koulkienga	Taux physique de réalisation à la date du 19/07/2025(55,60%) Taux délai consommé à la date du 19/07/2025 (127,50%)			L'UGP-PRSA-BF devra prendre toutes les mesures diligentes pour faire exécuter les travaux dans les délais et qualité requis
	Site de Niosna	Taux physique de réalisation à la date du 19/07/2025 (63,34%) Taux délai consommé à la date du 19/07/2025 (127,50%)			L'UGP-PRSA-BF devra prendre toutes les mesures diligentes pour faire exécuter les travaux dans les délais et qualité requis

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

5.2 Synthèse des conformités/non conformités environnementales et sociales

*Tableau 10: **Tableau de synthèse des non-conformités par site***

Sites de bas-fond	Non-conformités
Gargapouré	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information, d'implication des populations du village de Guingalé dans la mise en œuvre du sous-projet ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ; ➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nakambé ; ➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité sur les populations des nombreux puits maraichers présents dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation ; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets sur les chantiers ; ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ; ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ Non-indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants du site ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement des bas-fond rizicole
Koulkienga	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ; ➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nakambé ; ➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité sur les populations des nombreux puits maraichers présents dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation ; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets ; ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ; ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ Non-indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants du site ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement du bas-fond
Niosna	➢ Non mise en œuvre du reboisement compensatoire ; ➢ Insuffisance d'information/communication avec les parties prenantes ; ➢ Absence de suivi externe de l'ANEVE et de la Direction régionale en charge des eaux et forêts du Nazinon ; ➢ Insuffisance dans la gestion des déchets ; ➢ Non évaluation des GES dans la NIES ;

	➢ Non prise en compte des risques santé-sécurité liés à la cohabitation des crocodiles, des travailleurs de l'entreprise et des producteurs dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation ; ➢ Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond ; ➢ Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES ; ➢ Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise du bas-fond ; ➢ Non achèvement des travaux d'aménagement du bas-fond

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

6. EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

6.1 Evaluation du dispositif institutionnel de mise en œuvre des sauvegardes E&S

L'attelage institutionnel mis en place pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des sous-projets d'aménagement de bas-fonds de Gargapouré, de Koulkienga et de Niosna comprend les principaux acteurs ci-dessous cités :

- l'Unité de Gestion du Projet PRSA-BF basée à Ouagadougou et les deux Unités régionales basées à Tenkodogo et à Manga ;
- la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée assurée par la SONATER ;
- l'Entreprise en charge de l'exécution des travaux (Miloungou constructions) ;
- le Bureau chargé du Suivi à pied d'œuvre des travaux (FASEM Consult) ;
- l'ANEVE et les Directions régionales en charge des Eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon.

Le tableau ci-dessous fait le point du personnel des acteurs institutionnels engagés dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales des sous-projets d'aménagement de bas-fonds de Gargapouré, de Koulkienga et de Niosna.

Tableau 11: Effectifs prévus et effectifs mis en place par les acteurs de la mise en œuvre

Postes	Effectifs prévus	Effectifs en place au 31/010/2025	Observations
UGP-PRSA-BF			
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale	1	1	-
Spécialiste en Développement Social	1	1	-
Spécialiste en prévention et lutte contre les VBG	1	0	L'absence du spécialiste VGB est un facteur limitant pour la prise en compte des aspects VBG dans la mise en œuvre des sous-projets
Unités de Gestion Régionales de Tenkodogo et de Manga			
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale	0	0	Bien que non prévus, la présence d'un Assistant Sauvegarde E&S au niveau de chaque UGR est indispensable à la mise en œuvre des mesures E&S des sous-projets dans la région
Spécialiste en Développement social	0	0	
Spécialiste en prévention et lutte contre les VBG	0	0	
Maitrise d'Ouvrage Déléguée à la SONATER			
Spécialiste Sauvegardes environnementales	1	1	L'absence du spécialiste VGB est un facteur limitant pour la prise en compte des aspects VBG dans le suivi de la mise en œuvre des mesures E&S
Spécialiste Sauvegardes sociales	1	1	
Spécialiste VBG	-	-	
Entreprise exécutante			
Spécialise en sauvegarde Environnementale et sociale	1	1	L'Expert a été mobilisé sur les 3 sites. Au regard de la dispersion spatiale des sites des sous-projets, de la diversité des activités HSE, il lui est pratiquement impossible d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures E&S

Postes	Effectifs prévus	Effectifs en place au 31/010/2025	Observations
UGP-PRSA-BF			
Mission de contrôle			
Expert environnementaliste	1	1	L'Expert a été mobilisé sur les 3 sites. Au regard de la dispersion spatial des sites des sous-projets, de la diversité des activités HSE, il lui est pratiquement impossible d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures E&S. De plus, un profil HSE serait plus pertinent pour ce poste
ANEVE			
Point focal	1	1	En l'absence d'une convention (ressources financières), seules des missions ponctuelles sont exécutées.

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

Les observations faites dans le tableau ci-dessus permettent de se prononcer sur les capacités des acteurs institutionnels à assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures environnementales et sociales des sous-projets.

Au niveau de l'UGP-PRSA-BF, l'Equipe de Sauvegarde Environnementale et Sociale dispose des competences necessaires pour assurer la gestion environnementale et sociale. Cependant, l'absence du spécialiste VGB est un facteur limitant pour la prise en compte des aspects VBG dans la mise en œuvre des sous-projets.

Au niveau des UGR, les activités techniques sont mises en œuvre par le personnel de l'UGR avec l'appui de l'équipe de SES de l'UGP. Cependant, on note l'absence de personnes attitrées ayant les compétences requises pour la mise en œuvre des mesures environnementales. Il y a à ce titre une insuffisance de capacités au niveau des UGR pour la mise en œuvre des mesures et environnementales. Pour parer à cette insuffisance, une présence plus accrue de l'équipe des sauvegardes ES sur les sites des travaux est nécessaire pour minimiser la recurrence des cas de non-conformité environnementale et sociale.

Au niveau de l'Entreprise et de la Mission de contrôle, on note que l'effectif de l'équipe chargée de la mise en œuvre des mesures E&S est réduite à un seul Expert et ceux pour trois (03) sites dispersés dans deux (02) régions.

Le profil d'expert environnementaliste mis en place dans la mission de contrôle ne permet pas de couvrir tous les aspects liés à la GES des travaux. Il y a donc un manque de capacités au niveau de l'entreprise et de la mission de contrôle pour mettre en œuvre et suivre l'exécution des mesures E&S.

Au niveau de la SONATER, l'Equipe de Sauvegarde Environnementale et Sociale dispose des compétences necessaires pour assurer la gestion environnementale et sociale. Cependant, l'absence du spécialiste VGB est un facteur limitant pour la prise en compte des aspects VBG dans la mise en œuvre des sous-projets.

Au niveau de l'ANEVE, un point focal a été désigné pour suivre les activités du projet. Cependant, en l'absence d'une convention de collaboration avec PRSA-BF, ses capacités d'actions sont limitées.

Il en est de même des Directions Régionales du Nakambé et du Nazinon des eaux et forêts qui disposent de personnel, mais dont les actions sont handicapées par l'absence de convention de collaboration avec PRSA-BF.

Dans la perspective de la reprise des chantiers d'aménagement de bas-fonds sur les sites de Gargapouré, de Koulkienga et de Niosna, il est urgent de renforcer les capacités de certains acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Il s'agit :

- ÷ Au niveau de l'entreprise et de la mission de contrôle : étoffer l'équipe de mise en œuvre (au moins une responsable HSE sur chaque site) ;
- ÷ Au niveau de l'UGP, recruter un spécialiste VBG et accentuer le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales de manière plus accrue sur les sites des travaux afin d'éviter la recurrence des cas de non-conformité environnementale et sociale ;
- ÷ Au niveau de la SONATER mettre en œuvre, un spécialiste VBG pour une meilleure prise en compte des aspetcs y relatifs ;
- ÷ Au niveau de l'ANEVE et des Directions régionales : signer la convention de collaboration avec PRSA-BF.

6.2 Analyse du dispositif de suivi-environnemental (bases de données, rapports de suivi chantier)

Le suivi environnemental et social dans le cadre des sous-projets d'aménagement de bas-fonds de Gargapouré, de Koulkienga et de Niosna incombe aux acteurs listés dans le point 6.1 ci-dessus.

Le suivi dans le cadre de la mise en œuvre des mesures E&S comprend deux (02) tâches essentielles :

- ÷ le suivi des mesures d'attenuation/compensation issues des PGES des NIES ;
- ÷ le suivi des indicateurs de base contenus dans le programme de suivi du PGES.

Au niveau de l'UGP et de la SONATER, des missions de suivi ont été effectuées et des rapports sont produits.

Au niveau de l'entreprise, les entretiens conduits laissent percevoir une insuffisance, voire une absence de suivi.

En effet, on a pu noter :

- ÷ une absence de documentation des actions de suivi ;
- ÷ une absence des registres de suivi (déchets, Non-conformité, accidents/incidents, plaintes) ;
- ÷ une irrégularité du rapportage.

Au niveau de la mission de contrôle, on note qu'aucune lettre de mise en demeure, aucune lettre d'explication n'a été adressée à l'entreprise malgré les non-conformités qu'elle a cumulées (mobilisation tardive des experts, insuffisance de personnel, absence du personnel HSE sur les chantiers, non-respect des règlements (abattage d'arbres sans autorisations)…

Pour ce qui est du suivi des indicateurs de base, aucune action n'a été exécutée.

Il ressort des entretiens, une insuffisance de coordination entre les différents acteurs de suivi (absence d'indicateurs communs, de calendrier harmonisé).

On peut donc affirmer que le suivi environnemental des travaux n'a pas été suffisamment mis en œuvre.

De tout ce qui précède (nombreuses N-C constatées, l'insuffisance de capacités des acteurs, insuffisance de suivi…), on peut affirmer que la performance de la mise en œuvre des PGES est insatisfaisante.

7. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES RESIDUELS

L'analyse repose principalement sur l'identification des dangers et des risques qui en découlent. En plus d'identifier les risques, l'évaluation identifie aussi les causes principales, les conséquences et les mesures de contrôle et de gestion.

L'objectif en matière de gestion des risques consiste à réduire les risques au plus bas niveau qu'il est économiquement, techniquement et socialement raisonnable d'obtenir.

7.1 Méthodologie d'évaluation des dangers et des risques

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des dangers et des risques dans le cadre du présent audit est l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) qui repose sur l'identification des dangers et l'estimation des risques (Hazard Identification – HAZID, en anglais).

L'APR nécessite dans un premier temps d'identifier les éléments dangereux des systèmes qui concernent :

- des produits ou des substances dangereuses, que ce soit sous forme liquide, solide ou gazeuse ;
- des équipements comme les engins de chantier ;
- des opérations dangereuses associées aux procédés ou aux produits en cause.

A partir de ces éléments, l'APR vise à identifier les différentes situations de danger. Il s'agit donc de déterminer les causes et les conséquences de chacune de ces situations, puis d'identifier les mesures de sécurité existantes ou qui seront mises en place (préventives et d'urgence).

Les critères qui sont utilisés pour l'évaluation des risques prennent en compte la sévérité des événements, la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence.

La sévérité est en relation avec «l'ampleur» des conséquences qui peut être minimale, faible, moyenne, haute ou très haute.

Les conséquences sont les effets possibles en fonction des différents milieux dans lesquels on pourrait se retrouver notamment celui des travailleurs, des populations riveraines.

Quant à la probabilité d'occurrence, elle se définie de la façon suivante :

- **Minimale** : situation qui ne s'est jamais produite ou qui semble peu probable ;
- **Faible** : situation qui s'est déjà produite ;
- **Moyenne** : situation qui se produit à l'occasion ;
- **Forte** : situation qui se produit sur une base régulière ;
- **Très forte** : situation qui se produit plusieurs fois par année.

La détermination du niveau de risque repose donc sur le jugement que l'expert pose pour chacun de ces critères, en considérant les conséquences sur une base globale et non sectorielle. Le niveau de risque est lié à la combinaison du niveau de sévérité et de la probabilité que l'événement se produise. Plus un évènement est susceptible d'avoir des conséquences sévères et que la probabilité qu'il survienne est élevée, plus le risque apparaît comme inacceptable et nécessitera par conséquent la mise en place de procédures de réduction des risques et/ou la modification des installations ou la prise de décisions pour en atténuer les effets potentiels.

Les trois niveaux de risques ainsi obtenus peuvent être définis de la façon suivante.

Tableau 12: **Hiérarchisation des risques**

Niveaux de risques	Description
Faible	Risque acceptable nécessitant la mise en place et l'application de mesures courantes d'amélioration continue.
Moyen	Risque important nécessitant le changement et/ou l'amélioration des procédures de gestion des risques (surveillance et contrôle, encadrement et formation).
Fort	Risque inacceptable nécessitant la mise en place immédiate de procédures de réduction des risques et la modification des installations.

Source : Méthodologie APR

Tableau 13: **Matrice de détermination du niveau de risques**

Sévérité	**Conséquences**				**Probabilité**				
	Travailleurs / populations	Installations	Environnement	Impact global	Minimale (1)	Faible (2)	Moyenne (3)	Forte (4)	Très forte (5)
Minimale (1)	Blessures légères	Faibles dommages	Effet négligeable	Impact négligeable	1	2	3	4	5
Faible (2)	Blessures et/ou maladies mineures	Dommages mineurs localisés	Effets mineurs à importants	Impact mineur	2	4	6	8	10
Moyenne (3)	Blessures et/ou maladies importantes	Dommages importants localisés	Effets importants localisés	Impact sur le plan régional	3	6	9	12	15
Haute (4)	Décès	Dommages considérables	Effets considérables et étendus	Impact sur le plan national	4	8	12	16	20
Très haute (5)	Plusieurs décès	Perte totale	Désastre majeur	Impact sur le plan international	5	10	15	20	25

Source : Méthodologie APR, octobre 2002

7.2 Les sources de dangers et de risques liés aux travaux d'aménagements de bas-fonds

Les sources de dangers /risques des travaux de construction et d'exploitation des bas-fonds sont :

- ÷ L'acquisition de la terre des bas-fonds ;
- ÷ Les travaux d'aménagement des bas-fonds (présence/fonctionnement des engins de chantier) ;
- ÷ Les opérations de recensement/indemnisation ;
- ÷ L'attribution des parcelles aménagées ;
- ÷ La présence d'une tombe sur l'emprise du site de Koulkienga ;
- ÷ La présence de deux lieux de culte sur le site de Niosna ;
- ÷ La présence de nombreux puits maraichers sur les sites de Koulkienga et de Gargadpouré ;
- ÷ La cohabitation des bas-fonds avec les crocodiles sur le site de Niosna ;
- ÷ L'utilisation des pesticides chimiques ;
- ÷ Les retards dans l'exécution des travaux sur les sites ;
- ÷ La non implication de toutes les parties prenantes ;
- ÷ Non respects des engagements du Projet, des entreprises et des travailleurs envers les populations

7.3 Identification et analyse des risques résiduels des sous-projets

Les principaux risques liés aux travaux d'aménagement des bas-fonds sont identifiés et analysés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14: Evaluation des principaux risques résiduels des sous- projets

Risques résiduels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
Risque de chute et de noyade dans les puits maraichers présents sur les sites Koulkienga et de Gargadpouré	3	3	9	Combler les puits maraichers sur le périmètre, à défaut les sécuriser avec des fermetures en tôle métallique muni de fermeture Sensibiliser les populations sur les risques de chutes et de noyades dans les puits
Risque d'attaque /blessure des producteurs y compris les enfants sur le site de Niosna où les producteurs cohabitent avec les crocodiles	3	3	9	Sensibiliser les populations sur les risques d'agression que représentent les crocodiles sur le bas-fond
Risque de fragilisation /dégradation du biotope des crocodiles en phase travaux sur le site de Niosna	3	3	9	Sensibiliser les conducteurs des travaux sur les mesures de protection/préservation du biotope des crocodiles
Risque de fragilisation /dégradation de la tombe	3	5	15	Mettre en place les mesures d'endiguement et dallage de la tombe

Risques résiduels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
situé dans l'emprise du site de Koulkienga				Signaler la présence tombe et l'interdiction d'y monter là-dessus
Risque de pollution du milieu naturel par les déchets de chantier	3	3	9	Opérationnaliser un plan de gestion des déchets de chantier sur chaque site
Risque de pollution du milieu naturel par les pesticides et leurs emballages	4	4	16	Opérationnaliser un plan de gestion des pesticides sur chaque site
Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des producteurs et de l'environnement liés à l'usage des pesticides chimiques	3	4	12	Sensibiliser les producteurs sur le risque
Risque de conflits lié à l'acquisition des terres, au processus d'indemnisation /compensation des PAP, à l'attribution des parcelles, à la gestion des sites sacrés, à l'emploi local…)	3	3	9	Opérer un MGP pour gérer les plaintes
Risque de prolifération de vecteurs de maladie (anophèle femelle…) en phase d'exploitation des bas-fond	3	4	12	Sensibiliser les populations riveraines sur le risque de recrudescence du paludisme Disponibiliser des moustiquaires imprégnées dans les villages riverains des bas-fonds
Risque de dégradation de la réputation du PRSA-BF et de la Banque suite aux arrêts et les retards accusés dans l'exécution des travaux, à la non-indemnisation des PAP à Niosna, au non-respect des règlements (absence d'autorisation de coupe d'arbres)	3	3	9	Achever les travaux dans les requis Opérer un PAR pour indemniser les PAP sur le site de Niosna Respecter la réglementation nationale Opérer un MGP pour gérer les plaintes

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

8. PLAN D'ACTION DES MESURES CORRECTIVES

Le présent plan d'action des mesures correctives est élaboré sur la base des impacts et risques environnementaux et sociaux résiduels et de certaines non-conformités constatées. Ce plan intègre l'action corrective, le délai de mise en œuvre et le coût ainsi que les responsables de la mise en œuvre.

8.1 Mesures correctives des impacts et risques

Tableau 15: Plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives

N°	Impacts / risques résiduels Non-conformité	Mesures de gestion / Mesures correctives	Période/délai de mise en œuvre	Cibles	Coût en FCFA	Responsables	Indicateur de vérification
1	Non mise en œuvre du reboisement compensatoire sur les sites de Gargadpouré, Koulkienga et Niosna	Elaborer/mettre en œuvre un programme de reboisement de compensatoire sur les trois sites	Période propice (Mai 2026)	UGP-PRSA Entreprise ANEVE Direction Régionale en charge des Eaux et Forêt de Nakambé et du Nazinon	Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES de la NIES	UGP-PRSA Entreprise ANEVE MDC Direction Régionale en charge des Eaux et Forêt de Nakambé et du Nazinon	Espèces et Nombre de pieds mise en terre sur chaque site Taux de réussite Taux de succès
2	Insuffisance d'information, d'implication des populations du village de Guingalé dans la mise en œuvre du sous-projet	Conduire une nouvelle session d'information en direction des populations du village de Guingalé	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		500 000	UGP-PRSA Commune de Bagré Autorités coutumières UAT/Bagré	Rapport de mission de d'information PV d'entente UGP-Populations du village de Guingalé
3	Absence de suivi externe par l'ANEVE et les Directions régionales en charge des eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon	Signer un protocole de collaboration avec l'ANEVE et avec les Directions régionales en charge des eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon afin d'assurer le suivi	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		15 000 000	UGP-PRSA	Protocole de collaboration Rapport de suivi de l'ANEVE et des Directions régionales en charge des eaux et forêts du

N°	Impacts / risques résiduels Non-conformité	Mesures de gestion / Mesures correctives	Période/délai de mise en œuvre	Cibles	Coût en FCFA	Responsables	Indicateur de vérification
							Nakambé et du Nazinon
4	Non prise en compte des risques santé-sécurité des populations en rapport avec les nombreux puits maraîchers présents dans l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation	Actualiser les PGES des NIES de Gargadpouré et Koulkienga pour prendre en compte ces risques	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES du PGES de la NIES	UGP-PRSA Consultants	PGES actualisé disponible
5	Non prise en compte des risques santé-sécurité relatif à présence de crocodiles, des travailleurs de l'entreprise et de la population sur l'emprise du bas-fond en phase de construction et d'exploitation	Actualiser les PGES de la NIES de Niosna pour prendre en compte ces risques	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES du PGES de la NIES	UGP-PRSA Consultants	PGES actualisé disponible
6	Non évaluation des GES dans la NIES	Actualiser les PGES les NIES des sites prendre en compte ces aspects	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES de la NIES	UGP-PRSA Consultants	PGES actualisé disponible

N°	Impacts / risques résiduels Non-conformité	Mesures de gestion / Mesures correctives	Période/délai de mise en œuvre	Cibles	Coût en FCFA	Responsables	Indicateur de vérification
7	Insuffisance de mesures différentiées pour la gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques dans le bas-fond	Actualiser les PGES les NIES des sites prendre en compte ces aspects	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES de la NIES	UGP-PRSA Consultants	PGES actualisé disponible
8	Absence de mesures pour faire face aux situations d'urgence dans la NIES	Actualiser les PGES les NIES des sites prendre en compte ces aspects	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES de la NIES	UGP-PRSA Consultants	PGES actualisé disponible
9	Insuffisance dans la gestion des déchets sur les chantiers	Opérationnaliser un plan de gestion des déchets de chantier sur chaque site	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclus dans le budget de mise en œuvre du PGES de la NIES	Entreprises Communes de Bagré, de Andemtenga et de Saponé	Plan actualisé de gestion des déchets disponible Registre de déchets dûment tenu
10	Absence d'autorisation de coupe des arbres sur l'emprise des trois sites de bas-fonds	Se procurer des autorisations nécessaires auprès des services en charge des Eaux et Forêts de Bagré, de Andemtenga et de Saponé	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclut dans le budget de mise en œuvre du PGES-C de l'entreprise	Entreprises Services départementaux en charge des Eaux et Forêts de Bagré, de Andemtenga et de Saponé	Autorisation d'abattage disponible Quittance de paiement disponibles

N°	Impacts / risques résiduels Non-conformité	Mesures de gestion / Mesures correctives	Période/délai de mise en œuvre	Cibles	Coût en FCFA	Responsables	Indicateur de vérification
11	Non-indemnisation des propriétaires terriens et des exploitants sur les sites de bas-fond de Gargadpouré et de Koulkienga	Parachever le processus de recensement, indemnisation et compensation des PAPs	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Inclut dans le budget de mise en œuvre du PAR	UGP-PRSA Consultants	Un PAR disponible 100% des PAPS sont indemnisées Fiches individuelles de compensation indemnisation sont disponibles Toutes les plaintes sont traitées et clôturées
12	Non réalisation de PAR pour l'aménagement du bas-fond de Niosna	Elaborer un PAR pour indemniser/compenser les PAPs sur le site de Niosna	Décembre 2025		35000000	UGP-PRSA Consultants	Un PAR est disponible 100% des PAPS sont indemnisées Fiche individuelle de compensation indemnisation Toutes les plaintes sont traitées et clôturées
13	Non achèvement des travaux sur les trois sites de bas-fonds	Achever les travaux dans les délais contractuels prescrits	Décembre 2025		Inclut dans le budget de l'entreprise	UGP-PRSA Entreprises MDC SONATER	Autorisation d'abattage disponible Quittance de paiement disponibles

N°	Impacts / risques résiduels Non-conformité	Mesures de gestion / Mesures correctives	Période/délai de mise en œuvre	Cibles	Coût en FCFA	Responsables	Indicateur de vérification
14	Non mise en œuvre des mesures de protection de lieu de culte sur le site de Niosna	Délimiter/protéger les lieux de cultes par une clôture grillagée	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Pris en compte dans le budget de l'entreprise	UGP-PRSA Entreprises MDC CVD Autorités coutumières	PV verbale de mise en place des mesures de protection des lieux de culte
15	Non mise en œuvre des mesures de protection de site sacré(tombe) sur le site de Koulkienga	Délimiter/protéger la tombe par une digue en terre Fortifier la tombe à l'aide d'une dalle en béton Signaler l'emplacement de la tombe	Immédiatement dès réception du présent rapport d'audit		Pris en compte dans le budget de l'entreprise	UGP-PRSA Entreprises MDC CVD/Famille du défunt Autorités coutumières	PV verbale de mise en place des mesures de protection de la tombe
	Total				**50 500 000**		

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

Le budget estimatif de la mise en œuvre des mesures/actions correctives est d'environ cinquante millions cinq cent mille (50 500 000) de Francs CFA.

8.2 Surveillance-contrôle et suivi

Le suivi revêt d'une importance capitale dans la mise en œuvre des mesures correctrices de l'audit. Pour une mise en œuvre effective et efficiente des mesures correctrices, il faut donc :

÷ Un engagement fort de l'UGP-PRSA à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre et/ou faire exécuter la mise en œuvre des mesures correctrices proposées ;

÷ L'implication effective de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures ;

÷ La mise à la disposition par le PRSA-BF de toutes les ressources nécessaires pour assurer l'actualisation/l'achèvement diligent des études et des travaux par les prestataires (Consultants, Entreprises, MDC).

Les modalités de suivi sont en autres :

÷ La coordination de la répartition harmonieuse des tâches de manière à en assurer une exécution efficace et efficiente des mesures ;

÷ Le monitoring (suivi) consiste en une collecte continue d'informations ou indicateurs relatifs aux mesures réalisées, à leur analyse et à l'interprétation de leurs résultats au niveau opérationnel ;

÷ Les supervisions conjointes consistent en des supervisions réalisées ensemble avec les partenaires du PRSA-BF pour le suivi de la mise en œuvre des mesures ;

÷ L'inspection qui vise à s'assurer du respect des normes et du contrôle interne de l'exécution.

Le plan de suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Plan de suivi de la mise en œuvre des mesures correctrices

Action à suivre	Responsables/Acteurs	Indicateur de suivi	Fréquence de suivi	Budget
Mise en œuvre des mesures	- UGP-PRSA - Antennes régionales du Nakambé et du Nazinon - Consultant - Entreprises - MDC - SONATER	- Chronogramme de mise en œuvre des mesures - Nombre d'actions mise en œuvre - Pourcentage d'opérationnalisation de chaque action - Réunion hebdomadaire d'évaluation de la mise en œuvre	Hebdomadaire	Inclus dans le budget de fonctionnement du PRSA
Suivi externe de la mise en œuvre	- ANEVE - Directions régionales des eaux et forêts du Nakambé et du Nazinon	Rapport de suivi externe	Mensuel	15 000 000

	- Directions régionales des de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques du Nakambé et du Nazinon - Directions régionales du Ministère en charge de l'action humanitaire Nakambé et du Nazinon			
Rapportage	- UCP-PRSA - Antennes régionales du Nakambé et du Nazinon - ANEVE - SONATER	Rapport de mise en œuvre des mesures correctrices et des recommandations de l'audit	Six (06) mois après réception du rapport d'audit	5 000 000
Total				**20 000 000**

Source : Mission d'audit NIES-PAR_PRSA, Octobre 2025

Le budget estimatif de la mise en œuvre des activités du suivi environnemental et social est évalué à vingt millions (20 000 000F) de francs CFA. Le budget global de la mise en œuvre des mesures correctrices proposées au terme de l'audit est estimé à soixante-dix millions cinq cent mille (70 500 000) FCFA.

Autant que possible, les rencontres prévues dans le cadre de la mise en œuvre des actions correctives se feront en ligne. Cela permettra de minimiser le coût de suivi de la mise en œuvre des actions correctives.

9. RECOMMANDATIONS/CONCLUSION

Au terme du présent audit environnemental et social de la mise en œuvre des outils opérationnels de sauvegarde environnementale et sociale (NIES) du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF),Lot 2, il ressort que le niveau d'exécution des activités et le niveau de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociale des sous-projets sont insatisfaisants.

Pour corriger les insuffisances constatées, un plan d'action des mesures correctives est proposé. La mise en œuvre effective de ces mesures contribuera à l'amélioration de la gestion environnementale et sociale des sous-projets d'aménagement de bas-fonds sur les sites de Gargadpouré, Koulkienga et de Niosna.

Aussi, les recommandations ci-après sont formulées à l'attention des premiers responsables de l'UGP-PSRA et de ses partenaires de mise en en œuvre des sous-projets :

1. Actualiser les PGES des NIES des trois sites (Gargadpouré, Koulkienga, Niosna) pour prendre en comptes les propositions d'améliorations formulées ;
2. Actualiser les PGES-C et les PHSS-C des trois sites((Gargadpouré, Koulkienga, Niosna) pour prendre en comptes les propositions d'améliorations formulées, y compris le reboisement compensatoire notamment ;
3. Poursuivre/parachever les opérations d'indemnisation/compensations des PAP sur les sites de bas-fond de Gargadpouré, Koulkienga ;
4. Se procurer immédiatement des autorisations nécessaires pour l'abattage des arbres sur les emprises des trois sites ;
5. Procéder dès que possible, à la réalisation du reboisement compensatoire ;
6. Procéder immédiatement à la mise en place des mesures de fortification et d'endiguement de la tombe sur le site de Koulkienga ;
7. Procéder immédiatement à la mise en place des mesures de protection des lieux de cultes (clôture grillagée) sur le site de Niosna ;
8. Prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la reprise et l'achèvement diligents des travaux ainsi que la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
9. Faciliter la mise en œuvre et le suivi/surveillance de toutes les mesures correctrices consignées dans le Plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives issu de l'audit à l'équipe de sauvegardes environnementale et sociale du Programme

10.RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Code de l'environnement du Burkina Faso et ses décrets d'application ;
2. Code du travail du Burkina Faso et ses décrets d'application ;
3. Décret n°2015-1200 /PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS /MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 28 octobre 2015 portant modalité de réalisation de l'audit environnemental ;
4. Décret n°2015-1187/PRES TRANS / PM / MERH / MATD / MME / MS / MARHSA / MRA / MICA / MHU / MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact 'environnemental et social. Annexe I ;
5. Cadre Environnemental et Social de la Banque ;
6. CGES du PRSA-BF
7. Rapports de NIES des bas-fonds de Gargadpouré, Koulkienga et Niosna

11.ANNEXES

Annexe 1: **TDR de l'audit**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS AGRO-PASTORAUX ET IRRIGATION »

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
COMPOSANTE BURKINA FASO

PRSA
Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort,
Nous Vaincrons

Date d'entrée en vigueur :

28/06/2022

Durée du programme : 05 ans

Du 21/04/2022 au 20/04/2027

Coût du programme :

72,050 milliards FCFA soit 127,1 millions de $ US

Financement du programme

Financement Etat Burkinabè : 1,73%

Prêt IDA : 35,43%

Don IDA : 35,43%

Don GAFSP : 18,90%

Contribution des bénéficiaires : 8,50%

Composantes du programme

I. Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires
II. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
III. Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce
IV. Composante de réponse d'urgences contingente
V. Gestion du Programme

Zones d'intervention

- ✓ Région de la Boucle du Mouhoun
- ✓ Région du Centre Est
- ✓ Région du Centre-Ouest
- ✓ Région du Centre Sud
- ✓ Régions de l'Est
- ✓ Région des Hauts Bassins
- ✓ Région du Nord

Termes de référence pour le recrutement de quatre (04) consultants individuels pour la réalisation de l'audit environnemental et social et de l'audit de mise en œuvre des Plans d'action de réinstallation (PAR) des travaux d'aménagement de 793 ha de dix-huit (18) bas-fonds rizicoles dans cinq régions (Yaadga, Nakambé, Nazinon, Bankui, Guiriko) du Burkina Faso au profit du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante Burkina Faso (PRSA-BF).

Termes de référence

Avis du Coordonnateur

Salif TENTIKA

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Août 2025

BANQUE MONDIALE

GAFSP
Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

Table des matières

1. Contexte et justification IV
2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social V
3. Résultats attendus VIII
4. Méthodologie X
5. Documents à mettre à la disposition du consultant individuel X
6. Consistance et portée de l'audit X
7. Clauses de confidentialité XIV
8. Produits livrables XIV
9. Validation des rapports de l'audit ES XV
10. Profil du consultant XVI
11. Déroulement et duree de l'audit ES XVI
12. Méthode de sélection et dossier de candidature XVII
13. Suivi et validation de l'audit ES XVII
14. Coût prévisionnel XVII

1. Contexte et justification

1.1. Contexte

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) est une initiative multisectorielle portée par des organisations régionales en tandem avec les pays membres. Il s'inscrit dans les priorités nationales déclinées dans le PNDES et dans la PS-PASP. En effet, (i) l'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabé pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». (ii) Celui de la PS-PASP est de développer un secteur « agro-sylvo-pastoral » productif assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'impact attendu de la mise en œuvre de la Politique sectorielle est de réduire de moitié (50%) à l'horizon 2026, la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En matière de sécurité alimentaire et de résilience, le Programme s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et les priorités résiliences pays. Les interventions du Programme contribueront également à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de promotion de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Son objectif de développement du projet (PDO) est d'améliorer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones ciblées du programme au Burkina Faso.

Il est structuré en cinq composantes dont la:

- Composante 1 : « Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires » qui vise à contribuer à la prévention et à la gestion des crises agricoles et alimentaires à travers la production et la diffusion d'informations précises sur les conditions météorologiques, les catastrophes, les tendances climatiques à long terme, l'utilisation des terres, l'environnement, l'hydrologie, les conflits, la production agricole et les données concernant les prix sur les marchés, en fonction du cas spécifique de l'utilisateur.
- Composante 2 : « Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire » qui vise à renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux permettant aux producteurs de petites et de moyennes tailles, en particulier les femmes et les jeunes, de satisfaire durablement leurs besoins nutritionnels et d'accroître les revenus tirés de la vente des excédents sur les marchés locaux et régionaux.
- Composante 3 : « Intégration des marchés et commerce » dont la finalité est de développer les chaînes de valeur et de renforcer l'intégration entre les pays de la sous-région ouest africaine en levant les obstacles liés aux échanges. Sa mise en œuvre permettra de (i) faciliter les échanges entre les zones excédentaires et les zones déficitaires ; (ii) faciliter la commercialisation des intrants et des technologies agricoles au sein et au-delà des frontières nationales, consolider les acquis de la réserve alimentaire régionale et (iii) soutenir le développement des chaînes de valeur régionales stratégiques.
- Composante 4 : « Composante de réponse d'urgences contingente » à travers laquelle, le PRSA-BF mettra en place, un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence (CERC). En cas de crise, le Gouvernement pourra, sur avis de la Banque mondiale, réaffecter les fonds du PRSA-BF au CERC, ainsi que les fonds provenant d'autres projets de la Banque, pour couvrir les coûts de l'intervention d'urgence et du relèvement.
- Composante 5 : « Gestion du Programme » comprenant les actions de gestion du Programme incluant des activités de suivi-évaluation, de sauvegardes environnementale et sociale, de gestion des connaissances et communication.

1.2. Justification de l'intervention

Le PRSA-BF s'exécute à travers des sous-projets. La nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux de réalisation des sous-projets retenus ont valu au PRSA-BF, d'être classé dans la catégorie de projet à « Risque Substantiel » et donc assujetti aux obligations de la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux associés aux travaux de réalisation de ses sous-projets retenus.

Dans le cadre de son exécution, le PRSA-BF a engagé des travaux de réalisation d'aménagement de 794 ha de bas-fonds rizicoles sans soumission des notices d'impact environnemental et sociale (NIES), des plans d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées, et des rapports de mise en œuvre des PAR à la partie nationale et à la Banque mondiale pour validation préalable.

Globalement, les travaux de réalisation de ces bas-fonds engagés génèrent des impacts environnementaux positifs et des impacts négatifs sur l'environnement biophysique et humain. Pour bonifier les impacts positifs et assurer la mitigation des risques, impacts et effets environnementaux et sociaux négatifs associés aux travaux de réalisation des sous-projets retenus, un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré. À travers ce PEES, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé à mettre en œuvre, les mesures et actions concrètes visant à faire en sorte que le PRSA-BF soit exécuté dans le respect de la réglementation nationale et des exigences de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Elaboré dument par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre de la préparation du PRSA-BF, le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) décrit les différentes étapes de la procédure de mise en œuvre des sauvegardes environnementale et sociale consistant à bonifier les impacts positifs, à identifier les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire, minimiser, atténuer les risques, impacts et effets négatifs et au cas échéant.

Dans le cadre de sa 6ème mission d'appui à la mise en œuvre du PRSA-BF du 21-24 Juillet 2025, la Banque mondiale a noté le démarrage des travaux d'aménagement de dix-huit (18) bas-fonds d'une superficie totale de 794 ha sans la validation des rapports de NIES et de PAR ni par la partie nationale, ni par la Banque mondiale, et sans une compensation préalable des pertes subies par les exploitants.

Pour corriger ces non-conformités qui constituent des risques pour la mise en œuvre du Programme, la Banque mondiale a recommandé la réalisation (i) d'un audit environnemental et social et (ii) d'un audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles en cours.

L'audit environnemental et social a été initiée dans ce contexte. Il vise à documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux d'aménagement des bas-fonds rizicoles sans le respect intégral des procédures et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours.

Les présents termes de référence ont été élaborés pour le recrutement de quatre (04) consultants/firmes pour la réalisation de (i) l'audit environnemental et social et (ii) de l'audit de la mise en œuvre des PAR des travaux d'aménagements des bas-fonds rizicoles engagés par le Programme.

2. Objectifs assignés à l'audit environnemental et social

2.1. Objectif général

- **Pour l'audit environnemental et social**

  L'objectif global de la mission d'audit est de documenter tout cas de non-conformités environnementales et sociales des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF et à proposer les mesures correctives assorties de plan d'action et de feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours conformément aux exigences du cadre environnemental et social (CES) de la Banque

mondiale, à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale, du PEES et du CGES du PRSA-BF.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  L'objectif de la mission d'audit de mise en œuvre des PAR est de ressortir les cas de non-conformité éventuellement et de proposer, s'il y a lieu, des actions et mesures correctives correspondantes.

  Cela permettra aux unités de mise en œuvre du programme (1) d'implémenter les mesures correctives recommandées avant la clôture du programme, et (2) tirer des leçons claires pouvant aider à améliorer la mise en œuvre des PAR futurs dans le cadre des Projets d'aménagement rizicoles et dans d'autres projets sous financement de IDA.

2.2. Objectifs spécifiques

- **Pour l'audit environnemental et social**

  Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Évaluer la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale;
- Vérifier le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- évaluer la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO : prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.
- Évaluer la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux
- évaluer la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C ;
- Identifier les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Evaluer les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ;
- Déterminer les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités ;
- Identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels ;
- Identifier les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- Etablir le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables ;
- Formuler des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales ;

- élaborer un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes
- Présenter les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF ;
- Faire des recommandations pour capitaliser les acquis et corriger les insuffisances pour des situations similaires.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

  De façon spécifique, l'audit des PARs des PAP a pour objectif de/d':

- veiller à l'application consensuelle des dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PARs par le PRSA-BF ;
- vérifier que les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus de compensation ;
- assurer que les compensations sont effectives et que les cas résiduels sont traités ;
- veiller à la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées sont effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- vérifier l'effectivité des biens et services communautaires d'accompagnement au profit des PAP ;
- impliquer effectivement les structures pérennes étatiques et les représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- impliquer effectivement les autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- veiller au suivi régulier de la gestion des plaintes ets'assurer que les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- s'assurer que les personnes affectées sont informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes sont mis en place d'une manière effective ;
- veiller à ce que les personnes affectées identifiées comme étant vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- proposer des actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs ;
- veiller à la pris en compte effective de tous les cas résiduels de compensation ;
- apprécier l'efficacité du mode de rapportage et de fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation ;
- faire une analyse du cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR.

3. Résultats attendus

- **Pour l'audit environnemental et social**

- Les cadres politique, juridique, normatif et institutionnel en matière de réalisation de l'audit est analysé ;
- la conformité et l'adéquation des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF avec les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) en application des procédures nationales et des exigences de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementale et sociale sont évaluées ;
- le respect des exigences de la Banque mondiale et des dispositions de la réglementation nationale en matière de sauvegarde environnementale et sociale est vérifié ;
- la qualité de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les DAO est évaluée (prise en compte des clauses dans le bordereau des prix, définition des prix, etc.)
- la qualité de la mise en œuvre des prérequis environnementaux et sociaux avant le démarrage des travaux est évaluée ;
- la performance des Missions de contrôle dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures des PGES-C est évaluée ;
- les pratiques de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont identifiées ;
- les impacts environnementaux et sociaux des activités réalisées sur les sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF identifiés sont évalués ;
- les risques, impacts et effets potentiels des de non-conformités environnementales et sociales commises dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF sont évalués ;
- les impacts négatifs réels et les risques associés générés par ces non-conformités sont déterminés ;
- les risques environnementaux et sociaux résiduels sont identifiés et analysés ;
- les mesures correctives des cas de non-conformités recensés dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont identifiées et analysées ;
- le niveau de performance environnementale et sociale en faisant une analyse détaillée des cas de non-conformités et objets de préoccupations vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables est établi ;
- les leçons apprises de la pratique de non-conformité environnementale et sociale dans l'exécution des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA-BF sont présentées ;
- un plan d'action des actions correctives des non-conformités assorti de coûts, responsables, échéances de mise en œuvre à court et moyen termes est élaboré
- des recommandations pour corriger les non-conformités environnementales et sociales sont formulées ;
- un plan d'action de mise œuvre des mesures correctives identifiées assortie d'une feuille de route permettant de diligenter la normalisation du processus en cours indiquant les coûts, échéances et acteurs responsables de la mise en œuvre est proposé ;

- un rapport d'audit environnemental et social clair et bien structuré est élaboré et validé aux différents niveaux.

- **Pour l'audit de mise en œuvre des PAR**

Il est attendu que :

- Les dispositions réglementaires en vigueur dans la mise en œuvre des PAR sont réellement appliquées ;
- Les personnes affectées ont été consultées et ont eu l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'indemnisation ;
- Les compensations des biens affectées ont été effectives et que les cas résiduels ont été traités ;
- Le processus de compensation mis en place par le Programme a été conçu et exécuté de façon participative et inclusive en assistant les PAP dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- la communication et la participation des personnes affectées par le projet (information sur les options, les entretiens, les réunions), et que leurs options de réinstallation privilégiées ont été effectivement prises en compte dans la mesure du possible dans le processus de compensation ;
- L'effectivité du versement intégral des impenses à tous les ayants-droits en respectant les standards et principes de la Banque mondiale, y compris les biens et services communautaires d'accompagnement ;
- L'implication effective des structures pérennes étatiques et des représentants habilités dans la mise en œuvre des PAR ;
- L'implication effective des autorités coutumières et communautaires villageoises dans la mise en œuvre des PAR ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes a été suivi régulièrement et mise en œuvre efficacement et les PV de conciliation ou de gestion des plaintes sont disponibles et accessibles ;
- Les personnes affectées ont été dument informées sur les mécanismes de résolution des plaintes qui ont prévalu pendant l'exécution des compensations et ces mécanismes ont été mis en place d'une manière effective ;
- Les personnes affectées, incluant les personnes identifiées comme étant vulnérables, ont été assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie ;
- Les actions de pérennisation, de sécurisation et d'archivage des bases de données y relatifs sont effectives ;
- Tous les cas résiduels et particuliers d'indemnisation ont été pris en compte ;
- le mode de rapportage et le fonctionnement du système de suivi et évaluation de la réinstallation est efficace ;
- le cadre institutionnel, organisationnel et les ressources humaines liés à la mise en œuvre des PAR est efficace.

4. Méthodologie

L'approche méthodologique du Consultant individuel devra intégrer (i) sa participation à une rencontre de cadrage méthodologique et de planification de l'audit avec la coordination du PRSA-BF et avec les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale le cas échéant et avec les Unités de Gestion Régionales au niveau régional ; (ii) une visite d'un échantillon représentatif des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF permettant de prendre connaissance des sites et des travaux ; (iii) la recherche et revue documentaire, (iv) les investigations terrain, (v) l'analyse des données issues des investigations aux différents niveaux ; (vi) la cartographie des zones sensibles et des risques ; (vii) l'élaboration et soumission du rapport de l'audit environnemental et social des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF ; (vi) la validation interne avec l'UGP & l'UGR ; (viii) l'approbation de la Banque mondiale ; (ix) et la production du rapport final prenant en compte les différentes observations et commentaires formulés aux différents niveaux.

Les dates des visites et des entrevues seront mentionnées sur le planning de la mission. Ces dates seront déterminées d'un commun accord avec tous les acteurs impliqués. La liste des personnes interviewées et leur fonction sera indiqué dans le rapport, plus spécifiquement les populations de la zone d'influence du projet, ainsi que les membres des communautés ou des villages impactés. Les preuves physiques d'audit doivent être annexées au rapport. Des images servant de preuves d'audit seront également prises et illustrées dans le rapport.

5. Documents à mettre à la disposition des consultants/Firmes

Il sera mis à la disposition du consultant individuel, tout document pertinent dont dispose l'UGP, notamment le PEES, le CGES, le CPR, les NIES et les PAR provisoires, les fiches de screening environnemental et social, les PGES-C/PHSS-C, etc.

6. Consistance et portée des audits

6.1. Champs et étendue des audits

Le champ de l'audit environnemental et social couvre tous les bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF, ainsi que leurs environnements immédiats. Il devra prendre en compte également tous les sites d'emprunt de matériaux, de prélèvement de ressource eau, les sites d'installation des bases-vie des entreprises attributaires des travaux. Il devra inclure les structures compétentes en matière de délivrance des autorisations préalables à tout démarrage des travaux etc. La situation des sites d'accueil des travaux de réalisation des bas-fonds engagés dans le cadre de l'exécution du PRSA-BF objet de la présente mission d'audit est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Allotissement des audits à réaliser

Allotissement	Région	Province	Commune	Village	Site	Superficie (ha)	Livrables attendus
Lot 1	**Yaadga** (Nord)	Yatenga	Oula	Bourbo	Bourbo	44,68	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Yatenga	Oula	Filly	Filly	64,86	
		Passoré	Bokin	Gorki	Gorki	74,4	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Passoré	Bokin	Ipalla	Ipalla	80,02	
		Zondoma	Boussou	Tamounouma	Tamounouma	53,52	- 1 rapport d'audit ES +

							- 1 rapport d'audit des PAR
Lot 2	**Nakambé** (Centre-Est)	Boulgou	Bagré	Sangaboulé	Gargapouré	85,97	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Kouritenga	Andemtenga	Koulkienga	Koulkienga	27,36	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
	Nazinon (Centre-Sud)	Bazèga	Saponé	Niosna	Niosna	48,83	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
Lot 3	**Bankui** Boucle du Mouhoun	Balés	Ouri	Da	Da	35,24	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Balés	Ouri	Zinakongo	Zinakongo	66,23	
		Mouhoun	Kona	Goulo	Goulo	24,30	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Mouhoun	Ouarkoye	Poundou	Poundou	28,57	
Lot 4	**Guiriko** (Hauts Bassins)	Houet	Bobo-Dioulasso	Dodougou	Bobokin	30,48	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Houet	Bobo-Dioulasso	Sogossagasso	Wolsama	19,38	
		Houet	Satiri	Bala	Bala	22,25	
		Kénédougou	Kayan	Kayan	N'gorlani	42,43	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR
		Kénédougou	Koloko	Sifarasso	Sifarasso	16,55	
		Tuy	Houndé	Dankari	Dankari	28,11	- 1 rapport d'audit ES + - 1 rapport d'audit des PAR

6.2. Portée des audits

- **Tâches du consultant en charge de l'audit environnemental et social**
  Sous la Responsabilité du coordonnateur du PRSA-BF et en collaboration avec les Spécialistes en Sauvegardes Environnementale et Sociale, le Consultant individuel devra fournir des informations sur (i) l'état écologique initial et actuel du bas-fond (sols, eaux, biodiversité) ; (ii) la qualité des aménagements hydrauliques ou agricoles réalisés ; (iii) les interactions avec les populations locales (accès à la ressource, conflits, santé publique, sécurité) ; (iv) les pratiques agricoles et leur impact (usage d'engrais/pesticides, déforestation, etc.) ; (v) la gestion des déchets et effluents (si applicable) ; (vi) les mesures de sauvegarde appliquées et leur efficacité ; (vii) poser les bases pour le suivi. Pour ce faire, il doit procéder à des vérifications au niveau de :

L'environnement biophysique

- Sols sur les sites ou dans des éventuelles zones d'emprunt : dégradation de la texture, de la structure, pollution, encombrement, etc. ;
- Végétation et flore : abattage d'essences spontanées dont les espèces rares, protégées, en voie d'extinction ; plantées ; etc. ;
- Aire protégée et faune : affectation d'espèces domestiques, sauvages, rares, protégées, en voie d'extinction ;
- Ecosystèmes aquatiques : dégradation de zones humides (lacs, rivières, zones inondées par saison, etc.), dégradation de la qualité et de la quantité des eaux ;
- Paysage/esthétique : affectation de l'aspect esthétique du paysage ;
- Pollution sonore pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Pollution de l'atmosphère par des gaz pendant l'exécution du microprojet et l'exploitation de ses acquis ;
- Encombrement par des déchets solides ou pollution par des déchets liquides ;
- Pollution des eaux (procéder à des analyses physico-chimiques) ;
- Etc.

L'environnement humain

- Effectivité de la consultation et de la participation du public ;
- Affectation de sites historiques, archéologiques, cimetières et tombes, fétiches, et/ ou d'héritage culturel ;
- Eventuelle acquisition de terres ;
- Perte de terres ;
- Perte d'habitations ;
- Pertes d'infrastructures domestiques autres que des habitations ;
- Perte de revenus ;
- Perte de récoltes, de plantations ou d'arbres fruitiers ;
- Nuisances sonores et olfactives et leurs conséquences sur la santé humaine ;
- Risques d'accidents pour les travailleurs et les populations riveraines ;
- Risques de dépravation des mœurs/déviation sociale ;
- Risques de violences basées sur le genre ;
- Risques de travail des mineurs/enfants ;
- Existence de personnes vivant avec un handicap/maladie/grossesse sur le chantier en phase d'exécution des sous projets et conséquences ;
- Plaintes actuelles et risques de plaintes futures ;
- Autres risques d'atteintes à la santé-sécurité des travailleurs et riverains, dont le risques de contamination aux IST/VIH-SIDA ; liés à l'existence des aménagements ;
- Etc.

- **Tâches du consultant en charge de l'audit sur la mise en œuvre des PAR**

Le consultant réalisera les tâches suivantes :

- Soumettre un plan de travail à la validation au PRSA-BF ;
- Visiter les sites spécifiques du programme dans lesquels des PAR ont été réalisés ;
- Analyser toutes les données et informations nécessaires liées à la mise en œuvre des PAR, notamment les CPR, PAR, Rapports de mise en œuvre des PAR, Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Protocole d'accord d'indemnisation/compensation, etc., mises à sa disposition par PRSA-BF ;
- Organiser, en accord avec les exigences de la législation nationale et les procédures et règlements de la Banque mondiale, les réunions restreintes et des focus group avec toutes les parties concernées par le programme PRSA , à savoir les autorités politico administratives et leaders d'opinion locaux, les structures et services étatiques, les personnes affectées par le projet (PAP) et ceux des comités villageois de gestion des plaintes (CVGP), les organisations de la société civiles…, pour recueillir leurs avis, commentaires et préoccupations concernant la réinstallation ;
- Identifier les points clés du cadre normatif et réglementaire (environnemental et social) qui ont été respectés ou non ;
- Déterminer la conformité sociale des activités réalisées au regard des exigences des PAR approuvés et publiés ;
- Identifier et analyser les non-conformités dans la mise en œuvre des PAR et déterminer les causes ayant conduit à ces non-conformités ;
- Déterminer si le déplacement économique ou physique a eu lieu à la suite d'un processus transparent, avec consentement donné librement par la personne déplacée et que celle-ci a été suffisamment consultée ;
- Vérifier l'appui apporté aux personnes vulnérables recensées et indemnisées dans chaque PAR, selon les activités d'assistance prévues pour ce groupe conformément aux prescriptions du-dit PAR ;
- Vérifier le traitement de toutes les plaintes liées à la mise en œuvre des PAR ;
- Analyser les rapports d'états d'avancement, les rapports de mise en œuvre des PAR, les rapports sur MGP, et les rapports des Unités de projet, pour évaluer la mise en œuvre des mesures de réinstallation ;
- Vérifier la mise en œuvre et l'efficacité du MGP (fonctionnement des CVGP mis en place par les unités du programme), y inclus l'enregistrement, le traitement, clôture et le règlement des réclamations (Plaintes) éventuelles pendant les opérations de mise en œuvre des PAR et surtout lors du paiement des Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Rédiger un rapport d'audit détaillé par PAR soit 9 volumes comprenant des constats et recommandations pour les PAR sous sa responsabilité ; chaque rapport devra comprendre un Plan d'action avec des mesures correctives suivant un calendrier et un budget de mise en œuvre bien détaillé ;
- Proposer des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des recommandations de l'audit ;
- Organiser des séances de restitution des résultats de l'Audit de mise en œuvre des PAR à la fin de la mission à des dates à convenir entre le Consultant et les unités concernées (auditoire cible : Banque mondiale autorités politico-administratives etc.).

Sur la base des vérifications, des confrontations avec les PAP et de l'examen des situations, le consultant devrait :

- Identifier les forces et faiblesses des différents PAR ;
- Identifier les dysfonctionnements et les faiblesses de la mise en œuvre des PAR
- Faire ressortir les acquis, les insuffisances et les leçons à tirer de la mise en œuvre des PARs ;
- Identifier les éventuels risques ou insuffisances des dispositions ;
- Formuler des recommandations sur les avis, craintes et préoccupations des parties prenantes au sujet du projet afin de pour minimiser les éventuels risques ;

- Formuler des recommandations pertinentes pour corriger les insuffisances identifiées et améliorer davantage les performances techniques ;
- Formuler des recommandations pour les actions à destination des différents acteurs :
  - ☞ Le PRSA-BF
  - ☞ Les autorités administratives et coutumières
  - ☞ Les comités intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAR ;
  - ☞ Le suivi évaluation
  - ☞ Autre (ONG, société civile…)

7. Clauses de confidentialité

Le rapport d'audit peut contenir des informations confidentielles, il est de la responsabilité des personnes qui seront en possession dudit rapport de faire un usage réservé et limité afin que ces informations ne se retrouvent pas auprès d'une structure ou d'une personne pouvant en faire un usage malveillant. Cela pourrait entraîner la responsabilité civile du coupable. En conséquence, il est recommandé au Consultant de placer dans un document différent toute information confidentielle ou préjudiciable.

8. Produits livrables

8.1. Rapport de l'audit environnemental et social

Le Consultant remettra par lot à la fin de sa mission, un rapport d'audit environnemental et social comprenant notamment :

- les mesures correctives des non-conformités identifiées/décelées ;
- Les mesures/actions correctives visant à atténuer les risques, impacts et effets environnementaux et sociaux potentiellement associés aux travaux en cours.
- Un Programme de surveillance, contrôle et suivi environnemental et social ;
- Une fiche de rapport de suivi environnemental et social.

Le rapport de l'audit environnemental et social des travaux engagés devra être en français et contenir notamment :

- Page de garde indiquant l'objet du rapport, le nom et l'activité de la structure auditée, l'auditeur ainsi que la date ;
- Table des matières,
- Les listes des tableaux, des figures, des photos et des annexes ;
- Sigles et Acronymes ;
- Résumé non technique
- Introduction,
- Contexte et justification de l'audit ;
- Méthodologie de l'audit ;
- Cadres politique, juridique, normatif et institutionnel de l'audit ;
- Présentation du milieu récepteur de l'audit ;
- Description des pratiques observées ;
- Mise en situation et analyse des faits ;
- Gestion des écarts, impacts réels et risques ;
- Surveillance-contrôle et suivi ;
- Mesures correctives des non-conformités par site de bas-fond en aménagement
- Tableaux synoptiques des mesures correctives des non-conformités par lot ;
- Conclusion ;
- Références Bibliographiques ;
- Annexes.

8.2. Rapport de l'audit de mise en œuvre des PAR

Le rapport devra contenir au minimum les points suivants :

1. Liste des tableaux ;
2. Liste des figures ;
3. Liste des acronymes et des abréviations ;
4. Résumé exécution ;
5. Introduction ;
6. Contexte de l'Audit de la mise en œuvre du PAR ;
7. Cadre juridique ;
8. Présentation des pratiques observées ;
9. Résultats des consultations publiques ;
10. Résultats de l'Audit de la mise en œuvre des PAR ;
11. Recommandations et plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives ;
12. Conclusion ;
13. Annexes

NB : Le consultant déposera :

- Un rapport de démarrage de l'audit environnemental et social en un (un exemplaire) ;
- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires ;
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires, prenant en compte les observations et commentaires.

Ces rapports seront livrés en version imprimée et en support électronique sur clés USB non protégé sous format MS-Word. La Base de données doit également être déposée au format MS- Excel.

En cas de besoin, le consultant pourra être sollicité pour accompagner l'UGP dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives à court terme, à l'issu duquel un rapport de mise en œuvre des mesures correctives de court terme sera produit avant l'obtention du ou des certificats de conformité environnementale et sociale. Les modalités de ce travail pourront être définies ultérieurement.

9. Validation des livrables des audits

Les rapports des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR seront appréciés suivant les critères ci-après :

- La conformité de l'audit par rapport aux TDR ;
- La qualité et la fidélité de l'analyse de l'état de référence des milieux biophysique et humain avant et après la mise en place des sous projets ;
- La qualité et la fiabilité des données ;
- La pertinence des méthodes scientifiques utilisées ;
- L'exhaustivité des constats suite à des analyses ayant permis d'identifier et de décrire toutes les non conformités au niveau des sous projets ;
- La prise en compte des commentaires des parties prenantes au projet ;
- La conformité des mesures correctives proposées avec les politiques, lois, ordonnances, décrets, arrêtés, normes, bonnes pratiques dans chaque secteur de sous-projets ;
- La pertinence et l'adéquation des mesures correctives proposées avec les impératifs de protection de l'environnement et de développement durable et leur contribution à la mise en œuvre des orientations de la politique nationale de l'environnement, ainsi que des mesures de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Le contenu de chaque plan de gestion environnementale et sociale (comprenant les impacts réels et les risques associés) et sa cohérence avec les mesures correctives envisagées ;

- Le programme de surveillance, de contrôle et de suivi ; ainsi que les arrangements institutionnels correspondants ;
- Les modalités du financement des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Les informations, les énoncés complets et satisfaisants de conclusions-clefs, claires, compréhensibles et suffisantes pour une prise de décision.

10. Profil du consultant individuel

Le consultant devra satisfaire aux critères ci-après :

- Être détenteur d'un diplôme de niveau universitaire (Bac+5 min) en environnement, foresterie, écologie, biologie, géographie, sciences humaines, sociologie ou tout autre diplôme équivalent et ayant environ 05 ans d'expériences au moins en réalisation d'audit environnemental et social et étude d'impact environnemental et social, en élaboration de CGES, et en mise en œuvre de PGES) ;
- Avoir au moins cinq (05) missions d'audit environnemental et social au cours des 5 dernières années ;
- Avoir au moins deux (02) missions d'audit environnemental et social au cours des 3 dernières années sur un projet similaire aux infrastructures du PRSA-BF, financé par le groupe de la Banque mondiale ou la BAD ;
- Avoir une parfaite connaissance du cadre environnemental et sociale de la Banque mondiale notamment les NES 1 ; NES 2 ; NES 3 ; NES4 ; NES5 ; NES 6 ; NES 8 ; NES 10 et des textes nationaux constituera un atout pour le candidat.

Au besoin, le consultant pourra faire recours à une équipe d'enquêteurs de niveau BAC+3 au moins pour la collecte de données sur le terrain.

11. Déroulement et durée des audits

La durée globale des audits environnemental et social et des audits de mise en œuvre des PAR est de trente (30) jours.

ITEM	Désignation	Délai (jour)	Calendrier
0	**Ordre de service de démarrer**	**0**	**T0**
1	Réunion de démarrage	1	T0 + 1 jour
2	Elaboration des projets de Rapports de démarrage	2	T0 + 3 jours
3	Commentaire de l'UGP sur les projets de rapports de démarrage	1	T0 + 4 jours
4	Intégration des commentaires de l'UGP et dépôt des Rapports de démarrage	1	T0 + 5 jours
5	Investigations, collecte de données et élaboration des rapports provisoires	12	T0 + 17 jours
7	Commentaires de l'UGP sur les Rapports provisoires	3	T0 + 20 jours
9	Séances de restitution des rapports provisoires	2	T0 + 22 jours
10	Consolidation des Rapports provisoires	2	T0+ 24 Jours
	Revue des Rapports provisoires par la Banque	3	T0 + 27 jours
13	Intégration des commentaires de l'IDA et production des Rapports finaux	2	T0 + 29 jours
14	**Validation des rapports finaux par l'IDA**	**1**	**T0 + 30 jours**

12. Méthode de sélection et dossier de candidature

La méthode de « Sélection de consultants individuels » telle que décrite dans les « Directives – Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » Janvier 2011, Version révisée en Juillet 2014, sera utilisée pour la sélection du Consultant individuel. Les dossiers de candidature devront être composés des documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- Un dossier de manifestation d'intérêt, y compris les motivations, les informations sur le soumissionnaire, ses expériences et les preuves de bonne fin d'exécution de missions ;
- Tout document pouvant aider à apprécier la pertinence et à sélectionner le Consultant suivant la qualité /prix.

13. Suivi et validation des audits

Le suivi de l'audit sera assuré par l'équipe de sauvegarde environnementale du PRSA-BF. Le rapport final sera validé après prise en compte des observations de la revue.

14. Logistique pour la réalisation des audits

Le Consultant devra prévoir toute la logistique nécessaire pour la réalisation de ses activités dans le délai imparti : véhicule, ordinateurs, imprimantes, et divers autres équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

15. Coût prévisionnel

L'évaluation du budget de la mission inclura le coût global des prestations, tous les frais connexes y compris (logistique mobilisé, secrétariat, déplacement et autres frais jugés nécessaires à la bonne exécution de la mission).

16. Obligations des parties

16.1. Obligations du consultant

Le Consultant est responsable de :

- la description de la méthodologie utilisée pour réalisation de cet audit de la mise en œuvre des PAR et des PGES ;
- la conception et de la conduite de l'étude conformément politiques opérationnelles de la Banque mondiale et la législation nationale en la matière, y compris le recueil de toute information pertinente auprès de personnes ou structures ressources qu'il identifiera ;
- la fourniture des livrables dans les délais requis, en vue de leur revue et approbation ;
- l'organisation et de la tenue d'un atelier de restitution de l'étude auprès des parties prenantes du programme PRSA-BF dans la ville de Ouagadougou

Les membres de l'équipe devront signer, avant le démarrage de la mission, le code de bonne conduite, et bénéficier d'une sensibilisation en matière de risques et conséquences VBG, y compris EAS/HS.

16.2. Obligations du client

Le Client, la coordination du PRSA (à travers un comité restreint : l'équipe de sauvegarde, du Responsable du Suivi évaluation et l'auditeur interne) coordonnera les activités du Consultant avec les autres unités de gestion régionales. Il sera chargée spécifiquement de :

- Introduire le consultant auprès des autorités locales et des structures partenaires ;
- Faciliter, dans la limite de ses possibilités, l'accès des consultants aux sources d'informations;

- Fournir aux consultants tous les documents utiles à sa disposition, notamment le CGES, CPR, les NIES les PAR et autres documents du projet (MGP, Plan d'action VBG, etc.) ;
- Participer à l'organisation des ateliers de restitution des rapports provisoires de l'étude
- Veiller aux respects des délais par le consultant
- Valider dans le délai de 7 jours les rapports provisoires transmis par le Consultant

Annexe 2: Fiche Récapitulative du PAR de Gargapouré

N°	Désignation	Données
2.	Région	Centre-Est
3.	Province	Boulgou
4.	Commune	Bagré
5.	Village	Sangaboulé
	Site	Gargabouré
6.	Type de sous-projet	Aménagement de 85,97 hectares de bas-fonds rizicoles
7.	Promoteur	État Burkinabé
8.	Financement	Banque Mondiale
9.	Budget du PAR	**cinquante-quatre millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-sept virgule quarante (54 186 257) FCFA**
10.	**Type de réinstallation**	**Statut**
10.1	Réinstallation économique	Oui
10.2	Réinstallation physique	Non
11.	**Nombre de personnes affectées par le sous-projet**	**Effectif**
11.1	Nombre total de PAP	220
12.	**Vulnérabilités**	
12.1	Nombre de PAP vulnérables selon l'état de santé (handicapé physique ou mental, maladie chronique)	3
12.2	Nombre de PAP vulnérables du fait de l'âge (plus de 70 ans)	4
12.3	Situation sociale (veuve ou orphelin, personne vulnérable)	3
13.	**Types de biens affectés**	**Quantités**
13.1	Annexe de production	389
13.2	Perte d'arbres	1 415
13.3	Perte de terre	283
14.	**Cout d'indemnisation**	
14.1	Compensation des Perte d'arbres	PM
15.	**Assistance au PAP vulnérable**	**1 000 000**
16.	**Fonctionnement et renforcement des capacités du COGEP**	**PM**
17.	**Renforcement des capacités des acteurs institutionnels**	**7000 000**
18.	**Suivi et évaluation**	**5 000 000**

Extrait du PAR Gargapouré, SIS DEV, Février 2025

Annexe 3: Fiche Récapitulative du PAR de Koulkienga

N°	Désignation	Données
2.	Région	Centre-Est
3.	Province	Kourittenga
4.	Commune	Andemtenga
5.	Village	Koulkienga
6.	Type de sous-projet	Aménagement de bas-fond dans le village de Koulkienga
7.	Promoteur	État Burkinabé
8.	Financement	Banque mondiale
9.	Budget du PAR	**Quarante et un millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-trois virgule trente-six (41 758 483) FCFA**
10.	**Type de réinstallation**	**Statut**
10.1	Réinstallation économique	Oui
10.2	Réinstallation physique	Non
11.	**Nombre de personnes affectées par le sous-projet**	**Effectif**
11.1	Nombre total de PAP	126
12.	**Vulnérabilités**	
12.1	Nombre de PAP vulnérables selon l'état de santé (handicapé physique ou mental, maladie chronique)	3
12.2	Nombre de PAP vulnérables du fait de l'âge (plus de 70 ans)	3
12.3	Situation sociale (veuve, personne vulnérable)	6
13.	**Types de biens affectés**	**Quantités**
13.2	Perte d'arbres	269
13.3	Perte de terre	164
14.	**Cout d'indemnisation**	
14.1	Compensation des Perte d'arbres	PM
15.	**Assistance aux PAP vulnérables**	**1 200 000**
16.	**Fonctionnement et renforcement des capacités des CGP**	**PM**
17.	**Renforcement des capacités des acteurs institutionnels**	**7 000 000**
18.	**Suivi et évaluation**	**5 000 000**

Extrait du PAR Koulkienga, SIS DEV, Février 2025

Annexe 4: Synthèse des séances de sensibilisation et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargapouré

Activités de sensibilisation et consultation/Acteurs	**Date/Période**	**Résultats**
Information et consultation publique (populations locales) dans le cadre de l'élaboration de na NIES et du PAR du bas fond	10/02/2025 14/02/2025 15/02/2025	PV de consultation+Liste de présence
Communiqué de la date butoir	10/02/2025	Copie du Communiqué
Réunion de lancement de la collecte de données	10/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'agriculture	11/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'environnement	12/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'élevage	12/02/2025	PV
Consultation avec les autorités coutumières	11/02/2025	PV
Consultation avec le représentant de l'école de Koulkienga	13/02/2025	PV
Consultation avec le service social de la mairie de Andemtenga	13/02/2025	PV
Consultation avec le mairie de Andemtenga	14/02/2025	PV

Extrait du PAR Gargapouré, SIS DEV, Février 2025

Annexe 5: Synthèse des activités de sensibilisation et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga

Activités de sensibilisation et consultation/Acteurs	**Date/Période**	**Résultats**
Information et consultation publique (populations locales) dans le cadre de l'élaboration de na NIES et du PAR du bas fond	10/02/2025	PV de consultation+Liste de présence
Communiqué de la date butoir	10/02/2025	Copie du Communiqué
Réunion de lancement de la collecte de données	10/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'agriculture	11/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'environnement	12/02/2025	PV
Consultation avec le service de l'élevage	12/02/2025	PV
Consultation avec les autorités coutumières	11/02/2025	PV
Consultation avec le représentant de l'école de Koulkienga	13/02/2025	PV
Consultation avec le service social de la mairie de Andemtenga	13/02/2025	PV
Consultation avec le mairie de Andemtenga	14/02/2025	PV

Extrait du PAR Koulkienga, SIS DEV, Février 2025

Annexe 6: PV et liste de présence aux séances d'information et de consultation publique avec les populations dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargapouré

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de ..... hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ..... commune de .....

REGION : Centre-Est

PROVINCE : Boulgou

COMMUNE : Bagré

VILLAGE : Sangaboulé

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 du mois de Février s'est tenue à partir de 10h 55mn, à Sangaboulé, sous la présidence de ....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation et de la Notice d'Impact Environnemental et Social des travaux d'aménagement de 85,97 hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de Gargapouré commune de Bagré.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutées :

- la présentation du projet
- la présentation des objectifs et la méthodologie du recensement des PAP
- recueil des questions

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- la prise en compte des PAP des bas-fonds rentrant dans d'autres villages.
- la technique de délimitation des champs.
- les statuts des PAP par rapport au foncier.
- les documents à utiliser pour l'enregistrement des PAP.
- les cas de carte d'identité expiré
- la mobilisation des PAP.

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

- la durée du recensement par rapport à la superficie ;
- les limites du site

Les recommandations qui ont été formulées :

- Informer les PAP avant le démarrage des travaux
- prendre en compte la maraîchéculture dans l'aménagement
- prendre en compte les avis des PAP dans l'aménagement

La séance fut levée à 13h13 mn

Fait à, Sangaboulé le 10/02/2025

Ont signé :

Le Point Focal PRSA	le CVD	le Représentant des producteurs
Koanda Sayouba	Kéré Issaka	Kondougou Oumarou

Scanné avec CamScanner

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : ...Centre-Est.....

PROVINCE : .....Boulgou.....

COMMUNE :.....Bagré.....

VILLAGE : .....Sangabaoulé

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 du mois de ...février.....s'est tenue à partir de ...08..h..04..mn, à.....Sangabaoulé....., sous la présidence de.....Sanfo Sita....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation et de la Notice d'Impact Environnemental et Social des travaux d'aménagement de...85,96...hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ..Gangapourou....commune de.....Bagré.....

.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutées :

- Présentation du projet
- recueil des avis et suggestions des jeunes
- Craintes / suggestions des jeunes
- Impacts du projet sur les jeunes du Village

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- La prise en compte de la culture de contre saison (maraîchage) dans le plan d'amenagement,
- le transport des produits agricole à la recolte.
- L'écoulement des produits agricole notamment les produits maraîchers et le riz.
- la route d'acces au bas fond

Les recommandations qui ont été formulées :

- Proposer la main d'œuvre locale pendant la phase des travaux ;
- Accompagner les exploitants avec des engrais pour booster la maraîchaculture
- accompagner les producteurs avec les intrants agricoles
- accompagner les jeunes avec des tricycles pour le transport des récoltes
- Aménager les routes d'accès au site pour faciliter le transport des récoltes

La séance fut levée à 8h 34mn

Fait à, Sangatoulé le 15/02/ 2025

Ont signé :

Sanfo Sifon
représentant des jeunes

Kondongou
Bou Karé
Représentant les jeunes

Kondongou Soumaïla
Représentant des jeunes

Scanné avec CamScanner

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ~~DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES~~ PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 du mois de Février s'est tenue à partir de 08 h 35 mn, à Sanga boulé, une séance d'information et de consultation
.....
.....

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 8,5,96 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Sangapore commune de Bagre

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- recueil des avis et suggestions des femmes
- impact du projet sur les femmes
- VBG, VCE, EAS/HS
- recommandations
.....
.....
.....
.....

Les attentes et préoccupations :

* Manque d'équipements adéquat pour la culture -
* manque d'eau pour la conduite des activités
* Inégalité dans la répartitions des retombées économique
* pas d'AGR après la saison hivernale -
* Manque d'intrant pour la culture -
* manque de moyens pour la scolarisation des enfants

Scanné avec CamScanner

* perte d'une partie de la production
* Impraticabilité de la route

Les recommandations qui ont été formulées :

- doter les femmes d'equipements pour la production
- doter les femmes d'intrants pour la production
- Creer des AGR pour les femmes
- Former les femmes en technique de transformation de la tomate et de l'etuvage du riz
- Sensibiliser les population sur le VBG/IHS.
- Doter les femmes d'un moulin
- Recruter les femmes pour la collecte des cailloux pour les Condons et digues

La séance fut levée à 09h28 mn

Fait à, Sangaladle le 15/02/2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
Sare Sanaba	Menagere	
NAMBANE Balquissa		
KERE AWA	Menagere	
Boundasso Balquissa		

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de .....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

VILLAGE : Gargapore -

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 du mois de Fevrier s'est tenue à partir de 11 h 05 mn, à Sangalomle, sous la présidence de Barry Salam, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation et de la Notice d'Impact Environnemental et Social des travaux d'aménagement de 85 Ha hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de Sangalomle commune de Bagre.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutées :

- la presentation du projet
- les craints et preoccupations des eleveurs
- les recommandations pour la bonne evolution des travaux d'amenagement -

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- la perte de l'aire d'abreuvement
- la perte des puits,
- la reduction de la zone de patturage
- la destruction des parcelles à Setaul

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

* Creer des aires d'abreuvement
* installer un forage pour les eleveurs.
* realiser des pistes à betail pour eviter la divagation des animaux.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La séance fut levée à 12h. 27 minutes

Fait à, Sangaboule le 14/02/ 2025

Ont signé :

Barry Salam

Barry Boureima

Baguian A. Gani

Barry

Scanné avec CamScanner

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : ...CENTRE EST

PROVINCE : ...BOULGOU.....

COMMUNE :.....BAGRE.....

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 11....du mois de ...Février.....s'est tenue à partir de .....h.....mn, à.....une séance d'information et de consultation entre le cabinet sadev et le chef de service départemental de l'environnement de la commune de Bagre..... dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.85,98...hectares de bas-fond rizicole dans le village de .....commune de.....

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentations du projet
- Les investissements réalisés et prévus
- Les attentes et préoccupations
- Les recommandations pour une bonne mise en œuvre du projet.

Les attentes et préoccupations :

- La disparition du couvert végétal au profit des activités agricoles
- La coupe abusive du bois.
- Le non respect des prescriptions environnementales.
- Sauvegarder les espèces existantes

XXX

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

* Mener et respecter les mesures environnementale
* Créer un bosquet au profit du Village.
* Respecter les normes et règles pour éviter ou minimiser l'ensablement
* Realiser des cordons pierreux.
* Mettre en place un comité de gestion et un fond pour le suivi des prescriptions environnementales.
* impliquer les services techniques dans la mise en œuvre du projet.

La séance fut levée à 9h 45 minute

Fait à, Bagré le 11/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
BARRY Daouda	Chef de Service/ Environnement	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 du mois de février s'est tenue à partir de .....h.....mn, à.....,une séance d'information et de consultation entre le Cabinet Sysdev et le chef de service du Bureau domanial de la mairie de Bagré dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 85.96 hectares de bas-fond rizicole dans le village de gargapoure commune de Bagré

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

✓ Presentations des projet
✓ Les investissements Réalisés ou à realiser
Les attentes et preoccupations
✓ les recommandations pour une mise en oeuvre du projet -

Les attentes et préoccupations :

* Zone déclaré d'utilité publique mais non balisée-
* Deplacements sans dedommagements
* Sa population pouvant créer de conflits
* existences de problèmes dans le cadre de l'amenagement du site (Conflit) -

……

……

……

……

……

Les recommandations qui ont été formulées :

* Securiser le site dédié à l'aménagement.
* eviter les amenagements sommaire pour eviter les conflits.
* Mettre en application les nouvelle lois en la matière.
* Dresser un cadastre communal pour orienter la population.
* Reglementer l'utilisation du site et prevoir des sanctions
* Mettre en place un comité de gestion inclusif
* Securiser le basfonds pour une gestion saine.

La séance fut levée à……

Fait à, Bagré……le. 12/02/2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
ZABRE Larba Agent Domanial	Chef de service domanial	

SERVICES DES AFFAIRES DOMANIALES ET FONCIERS
Le Chef de Service
COMMUNE DE BAGRE

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
01	NAMBAN Balkissa		X		X	Menagere	
02	Bouda Dasso Balkissa		X		X	Menagere	
03	SARE Sanatou		X	X		Menagere	
04	Lonfo Fadula		X	X		Menagere	
05	Samandoulgou Aguiratou		X	X		Menagere	
06	Zare Aguiratou		X		X	Menagere	
07	Koumpaore Samiratou		X	X		Menagere	
08	KERE Awa		X		X	Menagere	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
09	BAGUIAN Balkissa		X		X	Menagere	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

Date : 14/02/2025

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 95,97...hectares de bas-fond rizicole dans le village de Sangalboulé.....commune de. Gandtoumi...

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
01	Barry Salam	X		X		eleveur/Berger	
02	Barry Boureima	X		X		eleveur/Berger	
03	Barry Kadre	X		X		eleveur/Berger	
04	DJO Hamadou	X		X		eleveur/Berger	
05	Baguian A-Gami	X		X		eleveur/Berger	
06	Diallo Bassirou	X		X		eleveur/Berger	
07	Baguian Zoulka	X		X		eleveur/Berger	
08	Baguian Nafiou	X		X		Berger	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 95,97...hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de Sangalboulé.....commune de...Gandtoumi.

Date : 18/02/2025

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 95,97....hectares de bas-fond rizicole dans le village de .Sangalboulé.....commune de. Gandtoumi.....

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
01	Koudougou Bonkare	X			X	Cultivateur	
02	SANFO Sita	X			X	Dozo/cultivateur	
03	Koudougo Kadre	X			X	Cultivateur	
04	Diessongo Issaka	X			X	Cultivateur	
05	Koudougou Soumaila	X			X	Cultivateur	
06	Koudougou Moussa	X		X		Cultivateur	
07	Lompo Sani	X			X	Cultivateur	
08	Bagagnan A-Latif	X		X		Cultivateur	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

Date : 10/02/2025

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 9,5,47...hectares de bas-fond rizicole dans le village de ..Sanyabarali....commune de..Bafoulou.....

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
01	Koudougou Oumarou	X			X	Agriculteur	
02	Koudougou Madi	X			X	//	
03	Bangré Paul	X			X	//	
04	Zougrana Addo	X			X	//	
05	Zougrana Salamatou		X		X	//	
06	Koudougou Kasma	X			X	//	
07	Koudougou Maimini	X			X	//	
08	Zougrana Rasmane	X			X	//	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
09	Boundaogo Salkisson		X		X	Exploitante	
10	Boundaogo Alima		X		X	Exploitante	
11	Keré Azara		X	-	X	exploitante	
12	Bagagnan Abdoulaye	X			X	exploitant	
13	Bagagnan Ami		X		X	exploitante	
14	Galbaré Barkisson				X	exploitante	
15	Lofo Zenabo		X		X	exploitante	
16	Keré Rasmata		X		X	exploitante	
17	Keré Barkisson		X		X	exploitante	
18	Kamboni Awa		X		X	exploitante	
19	Boundaogo Zenabo		X		X	exploitante	
20	Bagagnan Abeta		X		X	exploitante	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
20	Kere Nadi	x		x		Agriculteur	
22	KOANDA Guebrila	x			x	"	
23	Sorgho Albert	x			x	"	
24	TARNAGDA Etienne	x		x		"	
25	Lonfo Zakaria	x			x	"	
26	Koudougou Boukari	x			x	"	
27	Lonfo Zoulkifila	x		x		"	
28	Lonfo Ali	x		x		"	
29	Lingani Moussa	x			x	"	
30	Boundaogo Awa		x		x	"	
31	Bagagna Fati		x	x		"	
32	Doulougou Alizeta		x	x	x	"	

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……..

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
33	Bangwaka Zakaria	x			x	Agriculteur	
34	Kere Issaka	x			x	"	
35	Koukougou Amirake		x		x	"	
36	Menene Saidatou		x	x		"	
37	Kere Yacouba	x			x	"	
38	Bagagnan Balkissa		x		x	"	
39	KOANDA sayouba	x		x		chef UAT/Bogre'	
40	Kere Issaka	x			x	CVD	
41							
42							
43							
44							

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……..

Annexe 7: Procès-verbal et liste de présence aux séances d'information et de consultation publique avec les populations dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……..commune de……..

REGION : ….Centre-Est…… **BURKINA FASO**

PROVINCE : ….Kourittenga…… ***La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons***

COMMUNE :…..Andemtenga…..

VILLAGE : ….Koulkienga……..

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 du mois de Février……s'est tenue à partir de 14 h 07 mn, à Koulkienga……, sous la présidence de……H.I.E.N. Tanawiele……, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation et de la Notice d'Impact Environnemental et Social des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de Koulkienga……commune de…Andemtenga…

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutées :

- Présentation du projet……
- Implication dans la mise en œuvre du projet……
- Impacts du projet……
- Préoccupations et craintes liées au projet……
- Existence de sites sacrés et/ou culturels sur le site……
- Nature de compensation……
- Attentes liées au projet et les besoins en matière de renforcement de capacité
- Suggestions/recommandations.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Au cours des échanges, les attentes et préoccupations soulevées par l'Assemblée sont entre autres :……

- Le mode de distribution ou d'attribution des parcelles après aménagement……
- La célérité dans la mise en œuvre du projet car le village est inaccessible dès les premières pluies……
- Une bonne exécution du projet……

……

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

- Commencer les travaux avant mi-mai
- Acceleration dans la mise en oeuvre du projet
- Definir un mecanisme / mode consensuel d'attribution des parcelles après amenagement
- Respect du code de bonne conduite par lors des travaux par le personnel de l'entreprise
- Faire un relaisement compensatoire
- Prioriser les propriétaires terriens et ensuite les exploitants dans l'attribution des parcelles après aménagement.
- Mise en place d'un comité de gestion de plaintes.

.....

La séance fut levée à 15h42mn

Fait à, Koulkienga.....le 10/02/. 2025

BURKINA FASO
Le Chef de Service des Affaires Domaniales et Foncières
Commune de Andemtenga

ZOUGMORÉ Nanmadé
Representant de la mairie

KABORÉ N. Roger
Point focal PRSA/Koulkienga.

Ont signé :

KABORÉ A Prosper
chef coutumier

le Consultant

HIEN Idraviele

Date : 10/02/2025

Liste des participants à la consultation publique dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 10 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Koulkienga commune de Arbollé

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	NATURE
		H	F	≤35	>35		
01	Thabré A. Prosper	X			X	Cultivateur	
02	Thabré N. Roger	X			X	Cultivateur	
03	Thabré Tilabila Issa	X			X	Cultivateur	
04	Thabré R. Robert	X			X	Cultivateur	
05	Thabré Issaka	X		X		Elèves	
06	Thabré Paul	X		X		Cultivateur	
07	Thabré Mahamoudou	X			X	Cultivateur	
08	Thabré Idrissa	X			X	Cultivateur	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
09	Kaboré Issa Yabré	X			X	Cultivateur	
10	Kaboré Edouard	X			X	Cultivateur	
11	Kouraogo G-Issaka	X			X	Cultivateur	
12	Kaboré Lougri	X			X	Cultivateur	
13	Kaboré Seydou	X			X	Cultivateur	
14	Kaboré H-Jeanphilipe	X			X	Cultivateur	
15	Kaboré Grandaogo	X			X	Cultivateur	
16	Kaboré Adama	X			X	Cultivateur	
17	Kaboré Ousmane	X		X		Cultivateur	
18	Kaboré Zalé Michel	X			X	Cultivateur	
19	Kaboré Aimé	X			X	Cultivateur	
20	Kaboré JeanBaptise	X			X	Cultivateur	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……commune de……

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
33	Kaboré Hamouna	X			X	Cultivateur	
34	Kaboré Barthelemy	X			X	Cultivateur	
35	Kaboré Ignace	X			X	Cultivateur	
36	Koné Nabiou		X		X	~~Cultivateur~~ Ménagère	
37	Kaboré Marato		X		X	~~Cultivateur~~ Ménagère	
38	Kaboré Habibou		X		X	Ménagère	
39	Kaboré Pauline		X		X	Ménagère	
40	Kaboré Rosalie		X		X	Ménagère	
41	Tiyabé Marie		X	X		Ménagère	
42	Kaboré Clémentine		X		X	Ménagère	
43	Kabore Céline		X		X	Ménagère	
44	Bamogo Pascaline		X		X	Ménagère	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de

N°	NOM ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTION	SIGNATURE
		H	F	≤35	>35		
45	Kaboré Adama	X			X	Cultivateur	
46	Kabore Nombambou	X			X	Cultivateur	
47	Kaboré Rasmané	X			X	Cultivateur	
48	Kaboré Angèle		X		X	Ménagère	
49	ZOUGMORE Mahamadi	X			X	Adjoint Administ	

Annexe 8: Procès-verbal et liste des services techniques et personnes ressources rencontrés dans le cadre de l'élaboration du PAR de Gargaporé

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 du mois de Fevrier s'est tenue à partir de 17 h 15 mn, à Bagre, une séance d'information et de consultation entre le cabinet Sisdev Sarl et le chef UATE de Zabo dans le le cadre du NIES dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de .....commune de.....

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

* Presentation du projet
* les activités deja realisées et a realiser
* Les attentes et preoccupations du service
* Les Recommandations pour une mise en œuvre reussie du projet

Les attentes et préoccupations :

* La reduction drastique des aires de patturage
* La destruction du site d'abreuvement
* La perte du Couvert Végétal
* La creation ou naissance de nouveau conflits

Les recommandations qui ont été formulées :

* Aménager une piste à bétail sécurisé pour le passage des animaux
* Installer des forages pastoraux au profit des éleveurs.
* Aménager des zones de pâture pour réduire les conflits liés à la divagation des animaux
* Doter la zone d'un parc à vaccination

La séance fut levée à 17h 58

Fait à, Bagré le 13/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
Monsieur GANOU ISSA dit Oulé	Chef UATE/ Zabo	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 du mois de Fevrier s'est tenue à partir de 11 h 18 mn à Bagre une séance d'information et de consultation entre le cabinet Sisdev et la chefe de Service Social de la mairie de BAGRE dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de .....commune de.....

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

* La presentation generale du projet
* Les activités déjà realisées sur le site
* La attente et preoccupation du Service Social.
* Le types de VBG le plus fréquent dans la zone
* Les recommandations pour une mise en oeuvre reussie du projet d'amenagement

Les attentes et préoccupations :

* L'existence des plusieurs type de Violence dans la zone (sexuelle, patrimoniale, culturelle)
* Le non respect du quota genre dans plusieurs domaines.
* Les pesanteurs socio culturel de la zone.
*

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

* Mener des Campagne de sensibilisation sur le VBG et autres sources de
* Respecter le quota genre dans l'occupation des site de production
* faciliter l'acces aux PDI au perimetre amenagé a cout reduit,
* faire signer des Codes de conduite aux personnel des entreprises retenues lors des travaux
* Creer des AGR au profit des femmes -

La séance fut levée à 12h 02

Fait à, Sang.Gbouale le 13/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
TRAORÉ Aïssata	Chef de service Social Communal de Bagré	

REGION : CENTRE EST

PROVINCE : BOULGOU

COMMUNE : BAGRE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 du mois de Fevrier s'est tenue à partir de 10 h 15 mn, à Gangapoure, une séance d'information et de consultation entre le Cabinet Ristev sarl et le Major du CSP de Sangarboule dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de .....commune de.....

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

* Presentation du projet
* les preoccupations et attentes du service de santé
* les activités Realisées et a realiser
* les recommandations utiles à la mise en œuvre du projet

Les attentes et préoccupations :

- Risque d'augmentation du Paludisme
- Risques augmentation des maladie hydriques

Les recommandations qui ont été formulées :

- compagne de sensibilisation sur les mesures preventives du paludisme
- sensibilisation des mesures preventives des maladies hydriques
- Accompagner le CSPS avec un logement

La séance fut levée à 11h07

Fait à, Sangatouki le 17/02/2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
SAWADOGO Tiendrebeogo	ICP	

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.85,97..hectares de bas-fond rizicole dans le village de ….Sangalaoulé……commune de.Gangaspoune

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	SIGNATURE
01	ZABRE Larba	Bureau domanial de Bagré	Chef de service domanial	
02	BARRY Daouda	Chef de terre environnement	Chef de service environnement	
03	TRAORE Aïssatou	Service social communal	Chef de service	
04	GANOU Issa dit Oulé	SDARAH (Elevage)	Chef LIATE/ Labo	
05	SAWADOGO Tounkara	Santé	ICP	
06				
07				

Annexe 9: Procès-verbal et liste des services techniques et personnes ressources rencontrés dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……..commune de……..

REGION : ..Centre-Est.....

PROVINCE : ..Kouritenga.....

COMMUNE :...Andemtenga....

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 du mois de Février s'est tenue à partir de 14 h 03 mn, à Andemtenga, une séance d'information et de consultation avec le service de l'agriculture

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 69 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Koulkienga commune de Andemtenga

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- Connaissance du projet
- Implication dans la mise en oeuvre du projet
- Impacts liés au projet
- Les mesures d'atténuation
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Les attentes vis-à-vis du projet
- Les types de sols rencontrés
- Les principales cultures pratiquées dans le village
- Besoins en matière de renforcement de capacité
- Suggestions / recommandations

Les attentes et préoccupations :

Lors des échanges, la préoccupation qui a été posée, c'est la crainte que après l'aménagement que tous les exploitants ne soient pas attributaires de parcelles. Autre crainte soulevée c'est le conflit agriculteurs/éleveurs du fait que les animaux viennent s'abreuver et brouter le riz.

L

La préoccupation c'est de voir les travaux commencer rapidement parce que juste en début de saison hivernale le village n'est pas accessible surtout aux gros engins.

Les recommandations qui ont été formulées :

- Travailler à ce que tous les exploitants soient attributaires de parcelles après aménagement
- Célérité dans la mise en œuvre du projet
- Mise en place de comité de gestion de plaintes.
- Mise en place et formation des comités de gestion du site.
- Reboisement compensatoire des arbres qui seront abattus.

La séance fut levée à 14h 57 mn.

Fait à, Andemtenga le 11/02/2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
BONKOUNGOU Assami	chef UAT	

LI

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.....hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de .....commune de.....

REGION : ...Centre-Est.....

PROVINCE : ..Kouritenga.....

COMMUNE :..Andemtenga.....

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le..12..du mois de ..Février.....s'est tenue à partir de ..10...h..17....mn, à...Andemtenga.....,une séance d'information et de consultation ...avec le service de l'environnement.....
.....
dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de..40.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de ..Koulbiénga...commune de..Andemtenga

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- Connaissance du projet
- Implication dans la mise en œuvre du projet
- Les impacts liés au projet
- Les mesures d'évitement et/ou d'atténuation
- Les préoccupations et craintes liées au projet
- Les espèces ligneuses par ordre d'importance
- Les attentes vis à vis du projet
- Besoins en matière de renforcement de capacité
- Suggestions / recommandations

Les attentes et préoccupations :

- Une crainte évoquée c'est le non respect des mésures compensatoires (reboisement pour compenser) car certains projets n'ont pas respecté ces engagements
- Le respect scrupuleux de la norme en matière d'abattage des plantes
- Une bonne exécution du projet

……

……

……

……

……

Les recommandations qui ont été formulées :

- Agro-foresterie
- Compensation en reboisement des espèces végétales qui seront abattues
- Associer le service de l'environnement au moment de l'abattage des plantes pour une bonne sauvegarde environnementale
- Inventorier toutes les espèces végétales qui sont sur le site
- Impliquer tous les acteurs directs dans la mise en œuvre du projet.
- Respecter la norme en matière d'abattage des plantes

La séance fut levée à 10h57min

Fait à, Andemtenga le 12/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
LANKOANDE Martin Luther	Chef SDEF	

REGION : ...Centre-Est.....

PROVINCE : ..Kouritenga.....

COMMUNE :..Andemtenga.....

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 du mois de ...Février.....s'est tenue à partir de ...08...h..55....mn, à...Andemtenga.....,une séance d'information et de consultation avec le Service de l'élevage.....
.....
dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de...40.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de ..Koulkienga.....commune de..Andemtenga..

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- Connaissance du projet
- Implication dans la mise en œuvre du projet
- Impacts liées au projet
- Mesures d'atténuation ou d'évitement
- Existence de zone de pâture, piste à bétail et infrastructures pastorales
- Préoccupations et attentes liées au projet
- Besoins en matière de renforcement de capacités
- Suggestions / recommandations

Les attentes et préoccupations :

La principale crainte évoquée c'est si le problème d'eau pour bétail n'est résolue car dans le village il n'y a pas assez de points pour bétail alors que c'est dans les bas-fond que les animaux vont s'abreuver et
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

- Réalisation d'un bas-fond irrigué pour les animaux
- Réalisation d'un forage pastoral dans la zone de pâture
- Faire un reboisement compensatoire des arbres qui seront abattus
- Créer une piste à bétail pour réduire les conflits agriculteurs / éleveurs
- Implication des services techniques dans la mise en œuvre du projet.

La séance fut levée à 9h.48

Fait à, Andemtenga le. 12/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
LANKOANDE Martin Luther	Chef SDEF	

LV

REGION : ...Centre - Est.....

PROVINCE : ...Kouritenga.....

COMMUNE :...Andemtenga

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 11...du mois de ..Fevrier.....s'est tenue à partir de ..09...h..05....mn, à..Koulkienga.....,une séance d'information et de consultation avec les coutumiers.....
.....

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de..40.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de ...Koulkienga....commune de..Andemtenga..

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet.....
- Implication dans la mise en oeuvre du projet.....
- Impacts liés au projet.....
- Mesures d'atténuation.....
- Mode d'accès à la terre.....
- Mecanisme de gestion de conflits et de plaintes.....
- Existence de sites sacrés ou culturels sur le site...
- Interdits du village.....
- Recommandations / suggestions pour une mise en Oeuvre reussie du projet

Les attentes et préoccupations :

- Il entube entre les differentes parties.....
- La bonne exécution du projet.....
- Le respect des us et coutumes lors des travaux d'aménagement.....
- Le respect du code de bonne conduite en situation de travail.....

La cohésion sociale

Les recommandations qui ont été formulées :

- Ne pas tuer le serpent boa lors des travaux
- Célérité dans la mise en oeuvre du projet
- Mettre en place un Comité de gestion des plaintes
- Le respect des us et coutumes du village pendant les travaux
- Définir un modèle consensuel d'attribution des parcelles

La séance fut levée à 10h03mn.

Fait à, Koulkiéga le 11/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
KABORE A. Posper	chef du village	
Kaboré T. Issa	Coutumier	

REGION : Centre-Est

PROVINCE : Kouritenga

COMMUNE : Andemtenga

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 du mois de Février s'est tenue à partir de 14 h 27 mn, à Andemtenga, une séance d'information et de consultation avec le Secretaire General de la Mairie

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 10 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Koulkienga commune de Andemtenga.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- Implication dans la mise en oeuvre du projet
- Les impacts du projet
- le statut du site
- Préoccupations et craintes liées au projet
- Existence d'un Comité de gestion de plaintes (COGEP)
- Mécanisme de gestion de plaintes
- Suggestions / recommandations

Les attentes et préoccupations :

- Que les PAP (personnes affectées par le projet) soient indemnisées conformement aux textes en vigueur
- Bonne exécution du projet
- Le respect des cahiers de charge

……

……

……

……

……

Les recommandations qui ont été formulées :

- Prioriser les propriétaires terriens lors de l'attribution des parcelles après aménagement
- Que les projet respecte son cahier de charge ou ses engagements
- Faire valoir le code de bonne conduite chez de l'exécution des travaux
- Mise en place/ formation des comité de gestion des plaintes.
- Impliquer tous les acteurs chacun en fonction de son rôle réalisés dans la mise en oeuvre de ce projet

La séance fut levée à 14h52

Fait à, Andemtenga le 14/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
HIEN Tanaviele	Consultant	
TRAORE Tiorfori	Consultant	

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……..commune de……..

REGION : …Centre – Est……

PROVINCE : …Kouritenga……..

COMMUNE :…Andemtenga…….

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 du mois de Février s'est tenue à partir de 14 h 54 mn, à Andemtenga, une séance d'information et de consultation le Service de l'action sociale

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de 40 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Koulkienga commune de Andemtenga.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet
- Implication dans la mise en œuvre du projet
- Impacts du projet
- Les types de violences que subissent les femmes dans la Communauté
- L'endroit choisit par les femmes pour avoir de l'aide en cas de violence
- Les services ou formes d'assistance à la disposition des femmes victimes de violences dans la Communauté
- Recommandations pour aider à créer un environnement sûr pour les femmes et filles
- Besoins en matière de renforcement de capacités
- Suggestions / recommandations pour une bonne mise en œuvre du projet

Les attentes et préoccupations :

- Mettre les moyens pour les sensibilisations sur les VBG
- Privilégier les personnes déplacées internes ainsi que les personnes vulnérables dans l'attribution des parcelles après aménagement

LX

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

- Célérité dans la mise en oeuvre du projet
- Sensibilisation sur la cohesion sociale
- Prendre en compte les PDI dans l'attribution des parcelles
- Equiper le personnel du service social en materiels roulants et autres
- Creer un fond pour la prise en charge des VBG issues de la mise en oeuvre du projet
-

La séance fut levée à 15h56mn

Fait à, Koulkiénga le 13/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Signature
TASSOLOGO Dahouda	Chef de service Social Communal	

REGION : ...Centre-Est.....

PROVINCE : ...Kouritenga.....

COMMUNE :....Andemtenga.....

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES DECONCENTRES

L'an deux mille vingt-cinq et le..13..du mois de ..Février.....s'est tenue à partir de ..11...h.49...mn, à...Koulkiénga.....,une séance d'information et de consultation ...avec...les...monde...éducatif...(...préscolaire...).....
.....
dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de...40.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de ..Koulkiénga.....commune de..Andemtenga.

Etaient présents à cette réunion (cf liste de présence) :

Les points suivants ont été abordés et discutés :

- Présentation du projet.....
- Implication dans la mise en oeuvre du projet.....
- Impacts du projet.....
- Préoccupations et craintes.....
- Les attentes vis-à-vis du projet.....
- Situation de déscolarisation scolaire dans le Village.
- Besoins en matière de renforcement de capacités.....
- Suggestions/Recommandations.....
.....

Les attentes et préoccupations :

- Améliorer les conditions de vie des élèves.....
- L'accompagnement de l'école avec du grillage pour son jardin.....
- La motorisation du forage de l'école pour faciliter les activités de jardinage.....
-.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

- Prévoir déjà la résolution des conflits fonciers sur le site
- Accompagnement des bénéficiaires avec des formations en techniques agricoles et du matériel agricole.....
- Sensibilisation sur les VBG.....
- Motoriser le forage de l'école primaire de Koulkienga.
- Octroi de grillage pour la culture du jardin de l'école.

.....

.....

.....

La séance fut levée à 12h31 mn .

Fait à, Koulkienga.....le 13/02/ 2025

Noms et prénoms	Titres/fonctions	Téléphone	Signature
Zoungrana Lassané	Directeur		

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de.40.....hectares de bas-fond rizicole dans le village de ...KAUL KIÉNGA.....commune de..Andemtenga...

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	SIGNATURE
01	OUBDA Oussein	ZATE	Technicien Sup d'élevage	
02	LANKOANDE Martin Luther	Environnement	Chef/SDEF	
03	Zoungrana Lassané	Ecole	Directeur	
04	Sana Ibrana	Ecole	Adjoint	
05	Zougmoré W.Kiviane	Ecole	Adjointe	
06	Nimi Maimouna	Ecole	Adjointe	
07	TASSOLOGO Dahmoubo	service social communal	chef de service	
08	BONKOUNGOU Assani	Agriculture	chef UAT	
09	TRAORE Issoufou	Mairie	SG	
10	SAWADOGO Wahab	Mairie	PDS	
11	KABORE A. Prosper	Autorité coutumière	Chef	

Annexe 10: Acte de cession du site de Koulkienga

REGION DU CENTRE-EST

COMMUNE DE ANDEMTENGA

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

MEMORANDUM D'ACCORD DE CESSION DE SITE

POUR : L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION DU RIZ

==========

L'an deux mille Vingt deux et le 25 Juillet :

Nous soussignés .....

Président du Conseil Villageois de Développement/CFV :

KABORE Ferdinand

.....

Assisté des membres du conseil villageois de développement (CVD) :

KABORE Etienne (Vice-Président)

KABORE D. Edmond (Trésorier)

.....

Avons procédé à la consultation des personnes ci-après :

1. Les détenteurs coutumiers ou leurs représentants (chefs de terre ou chefs de lignage)

KABORE Adama (Chef du village)

KABORE Soliyesgo

.....

2. Les notabilités coutumières ou leurs représentants (chef de village ou de quartier)

KABORE L. Michel

KABORE H. Pascal

.....

3. Les superficiaires ou les personnes affectées

KABORE Seydou CNIB: B15993249 du 25/02/2021

KABORE Likabou Issa CNIB: B13023526 du 21/11/2020

KABORE Dolian Robert CNIB: B1290489 du 03/05/2017

KABORE N. Roger CNIB: B12090762 du 07/11/2019

KABORE Maurice Pierre CNIB: B15159299 du 08/05/2021

.....

Qui étaient présents sur le terrain,

Sollicitant la cession d'un terrain sis dans la localité de : Koulkienga

quartier de : Natenga d'une superficie estimée

à : 40 ha de coordonnées géographiques (X Y) :

.....

.....

.....et limité :

Au Nord : terrain vacant
Au Sud : terrain vacant
A l'Est : Concession
A l'Ouest : Concession
pour la réalisation de l'interconnexion électrique du ...

Nous avons indiqué les limites de la cession avant d'engager les négociations qui suivent :

Les propriétaires terriens acceptent céder par les détenteurs coutumiers ...

Mesures de compensation : ...

En foi de quoi, nous avons dressé le présent mémorandum pour servir et valoir ce que de droit.

ONT SIGNE

Le Chef du village
(Nom et Prénoms)

KABORE Adama

Pour les détenteurs coutumiers
(Nom et Prénoms)

KABORE Salfeyo

Pour les notabilités coutumières
(Nom et Prénoms)

KABORE L Michel
KABORE H. Pascal

Pour les superficiaires ou personnes affectées
(Nom et Prénoms)

KABORE Seydou
KABORE T. Issa
KABORE D. Rebeit
KABORE N Roger
KABORE H. Pierre

Pour le Président du CVD
(Nom et Prénoms)

KABORE Ferdinand

La Mairie /Représentant
(Nom et Prénoms)

Annexe 11: Procès-Verbal de lancement de collectes dans le cadre de l'élaboration du PAR de Koulkienga

Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)
Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) et de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux d'aménagement de……..hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de ……..commune de……..

PROCES-VERBAL DE LANCEMENT

Mission d'élaboration de la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) et du Plan d'Action et de Réinstallation des travaux d'aménagement de 40 hectares de bas-fonds rizicoles dans le village de Koulkienga commune de Andemtenga

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 du mois de Février s'est tenue à la Mairie de Andemtenga à 10 H 47 mn, la réunion de lancement des collectes des données pour l'élaboration du Plan d'Action et de Réinstallation et de l'Etude d'Impact Environnemental et Social des travaux d'aménagement de 40 hectares de bas-fond rizicole dans le village de Koulkienga commune de Andemtenga.
Présidée par le Secrétaire Général, la rencontre a connu la présence :

- Monsieur TRAORÉ Issaka S/G de la mairie
- HIEN Tanaviele / Représentant SIS DEV
- Les exploitants des bas-fond.

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation de la mission
- Présentation du chronogramme de la collecte.
-

Après l'exposé des points ci-dessus cités, des questions d'éclaircissement ont été posées et ont trouvé des réponses satisfaisantes.

C'est sur des mots de remerciement du Président à l'endroit de tous les participants qu'est intervenue la clôture de la réunion.

Fait à Andemtenga an, jour et mois que dessus

Le représentant de SIS DEV

HIEN Tanaviele

Le PDS ou son représentant

BURKINA FASO SECRETAIRE GENERAL COMMUNE DE ANDEMTENGA

Page 1 of 1

Annexe 12 : Communiqué portant date butoir dans le cadre de la réalisation du PAR de Koulkinega

REGION DU CENTRE-EST

PROVINCE DU KOURITTENGA

COMMUNE DE ANDEMTENGA

MAIRIE

N°2025-0014/RCES/PKRT/C.ADM/M

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Andemtenga, le 10 février 2025

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Le Président de la Délégation Spéciale de la commune de Andemtenga a l'honneur d'informer la population de son ressort territorial que dans le cadre des activités du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA), il est prévu l'aménagement de **quarante (40) hectares** de bas-fond rizicole dans le village de **Koulkienga**

La phase des évaluations environnementales et sociales a démarré et consiste au recensement des personnes et des biens existants dans l'emprise du site.

L'évaluation des impacts et le recensement des biens ainsi que des personnes seront ouverts à partir **du 10 février 2025 et seront clos le 09 mars 2025, délai de rigueur.**

Par conséquent, toute personne possédant des biens dans l'emprise du projet est priée de se faire recenser.
Par ailleurs, il tient à rappeler que toute occupation nouvelle des emprises du projet au-delà de cette date, ne sera pas enregistrée au titre des biens affectés.

Le Président de la délégation spéciale sait compter sur le civisme et la responsabilité de la population pour le bon déroulement de cette étape importante du projet.

Diffusion :

- **Radios Pougnéré : 1 fois matin et soir durant trois (03) jours**
- **Compte facebook de la commune**

BURKINA FASO
Le Président de la Délégation Spéciale
COMMUNE DE ANDEMTENGA

Wahab SAWADOGO
Secrétaire Administratif

Annexe 13: Liste des personnes vulnérables recensées lors de l'élaboration du PAR de Gargaporé

Type de vulnérabilité	Nom et prenom de la PAP	Sexe	Age de la PAP
Veuve	SEONE LALE	Féminin	60
Veuve	LEBDONE MARIAM	Féminin	45
Veuve	SANANE RAMATA	Féminin	41
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN MOUMINI	Masculin	83
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN ISSAKA	Masculin	75
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN ISSAKA	Masculin	75
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	SANA BIBATA	Féminin	75
Personne déplacé interne	SAWADOGO SAMBO SALOMON	Masculin	61
Personne déplacé interne	ZABSONRE ISROUA	Féminin	14
personnes vivant avec un handicap physique	BAGAGNAN BALKISSOU	Féminin	41

Annexe 14: Liste des personnes vulnérables recensées lors de l'élaboration du PAR de Koulikienga

Type de vulnérabilité	Nom et prenom de la PAP	Sexe	Age de la PAP
Veuve	SEONE LALE	Féminin	60
Veuve	LEBDONE MARIAM	Féminin	45
Veuve	SANANE RAMATA	Féminin	41
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN MOUMINI	Masculin	83
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN ISSAKA	Masculin	75
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	BAGAGNAN ISSAKA	Masculin	75
PAP dont l'âge est supérieur ou égal à 75 ans	SANA BIBATA	Féminin	75
Personne déplacé interne	SAWADOGO SAMBO SALOMON	Masculin	61
Personne déplacé interne	ZABSONRE ISROUA	Féminin	14
personnes vivant avec un handicap physique	BAGAGNAN BALKISSOU	Féminin	41

1. Annexe B : Consultation dans l'élaboration de l'audit

Annexe 15:Entretien avec le Secrétaire Général de la mairie de Bagré

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt du mois d'octobre à 15h05, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Gangapeuré, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr YOUGBARE Felix

(Fonction) Secrétaire Général (service) mairie de BAGRE

(région/ ville) NAKAMBE / BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Presentation de l'objet de la audit environnemental et social
- Echanges sur les difficultés liées aux activités du PRSA
- Echanges sur les recommandations de la mairie

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet reprise rapide des travaux sur le terrain

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Renforcement des capacités des différents acteurs pour faciliter leur implications Travailler de sorte que des travaux puissent reprendre sur le terrain pour rassurer la population. Après l'amenagement de ce bas fond etendre l'amenagement vers d'autres bas fonds.

Ont signé :

La personne-ressource N. Félix YOUGBARE

Pour le Consultant SAVADOGO Ouahabo

Page 1 of 1

Annexe 16: Entretien avec le Directeur Provincial de l'agriculture du Boulgou

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt deux du mois d'octobre 15h51, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGADOURE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. PABGO Issa

(Fonction) Directeur Provincial (service) DPARAH - Boulgou

(région/ ville) NANAMBRE / TENKODOGO

Les principaux points suivants ont été discutés :

- présentation de l'objet de la consultation individuelle
- présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés de mise en œuvre des activités PRSA. Echanges sur les recommandations

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : l'implication des services techniques notamment la DRARAH et la DPARAH dans le processus de mise en œuvre des activités du PRSA. Le respect des délais de mise en œuvre des activités.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Travailler toujours en étroite collaboration avec la Direction provinciale et la S.A.T. Impliquer les autorités communale dans la commune de BAGRE. PRSA doit prendre attache avec les autorités communales. Après la suspension la levée de la suspension, accélérer les travaux. Recruter des entreprises responsables qui respecte ses engagements. Impliquer la DRARAH et la DPARAH dans le suivi.

Ont signé :

La personne-ressource — **Pour le Consultant**

Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques du Boulgou — Le Directeur Provincial PABGO

SAWADOGO Ouahabo — Consultant Tél: 61 79 79 01 / 75 66 09 69 — Expert en Gestion de l'Environnement

Annexe 17: Entretien avec le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Boulgou

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt deux du mois d'octobre à 15 h 18 a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGADOURE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, Mme/Mr ANADOU DONE

(Fonction) Directeur provincial (service) DPEF du Boulgou

(région/ ville) NAKAMBE/ BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liées aux activités PRSA, Recommandations de la DPEF

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Nous n'avons aucune information concernant l'aménagement du bas fond dans la commune de BAGRE

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer la DPEF dans le processus. Appliquer les recommandations issues des études notamment le PGES. Tenir compte de la participation de la DPEAF dans le processus.

Ont signé :

La personne-ressource

DIRECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS DU CENTRE-EST
Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Boulgou
Le Directeur Provincial
DPEF-BLG
DREF CES

Page 1 of 1

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Annexe 18:Entretien avec le Chef ZAT/Agriculture de Bagré

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt du mois d'octobre à 11h30, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Gargapouré, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. KABORE Amadou et KOANDA Sayoubo

(Fonction) Chef ZAT/Agriculture (service) ZAT

(région/ ville) NAKANBE/BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle ;
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental et social
- Echanges sur les difficultés de mise en œuvre des activités PRSA
- Echanges sur les recommandations du service agriculture pour la réussite des activités

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : l'implication de tous les acteurs dans le processus ; moyens financier et logistique pour les agents de l'agriculture, Résolution des difficultés avant d'entamer les études

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer tout les acteurs dès le départ, Accompagner le service de l'agriculture pour le suivi des activités du PRSA, Resoudre toutes les difficultés avant d'entamer les études pour éviter les blocages. Faire des enquêtes au préalable pour savoir les limites réelles des parcelles.

Ont signé :

La personne-ressource

KABORE Amadou

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Annexe 19: Entretien avec le chef de service des Eaux et Forêts de Bagré

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre à 10 h 47, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, Mme/Mr BARRY Daouda

(Fonction) chef de SDEF (service) SDEF-BAGRE

(région/ ville) NAKAMBE/BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liées aux activités PRSA
- Echanges sur les recommandations pour améliorer le processus

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : l'implication du service des Eaux et Forêts dans l'inventaire des espèces et le reboisement, l'utilisation des pesticides dans le domaine agricole, la mise en place de haie vive et la végétalisation des cordons pierreux

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Impliquer le service des Eaux et Forêts dans l'inventaire des espèces et les reboisements compensatoires. Renforcer les capacités des acteurs dans le domaine de la plantation. Encadrer l'utilisation des pesticides sur le bas-fond notamment ceux homologués

Ont signé :

La personne-ressource

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT DU BOULGOU SERVICE DEPARTEMENTAL DE BAGRE LE CHEF DE SERVICE

BARRY Daouda
Contrôleur des Eaux et Forêts

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Page 1 of 1

Annexe 20: Entretien avec le service de l'élevage de Bagré

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre 9h 44, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPARE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. GANOU Issa dit Oulé

(Fonction) Agent ZATE (service) Zone d'Appui technique en Elevage (région/ ville) NAKANBE/ BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental et social
- Echanges sur les difficultés liées aux activités du PRSA
- Echanges sur les recommandations pour améliorer la mise en œuvre des activités du PRSA

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : l'aménagement du bas-fond est une bonne initiative, la ZATE n'a pas été associée au choix du site à aménager car pendant la période la ZATA et ZATE était fusionnée

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Prévoir des zones de pâturages pour les éleveurs car ce sont les mêmes agriculteurs qui sont aussi des éleveurs. prévoir la construction d'un parc à Vaccination, des pistes à bétail et un forage pastoral.

Ont signé :

La personne-ressource

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

GANOU Issa dit Oulé

Annexe 21: Entretien avec le chef de service social communal de Bagré

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre à 11h25.., a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGADOURE....., commune de ....BAGRE.....

A participé à cette rencontre, Mme/Mr....TRAORE Baïdantan.....

(Fonction)..chef de S.S.C..... (service) Service Social.....

..Communal de BAGRE (région/ ville) ..NAKAMBE / BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echange sur les difficultés liées aux activités PRSA
- Echange sur les recommandations pour la bonne mise en œuvre du Projet PRSA

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Les questions de VBG dans la commune, l'accompagnement des bénéficiaires et des PDI, la sensibilisation des acteurs l'écoulement des produits agricoles et maraichers

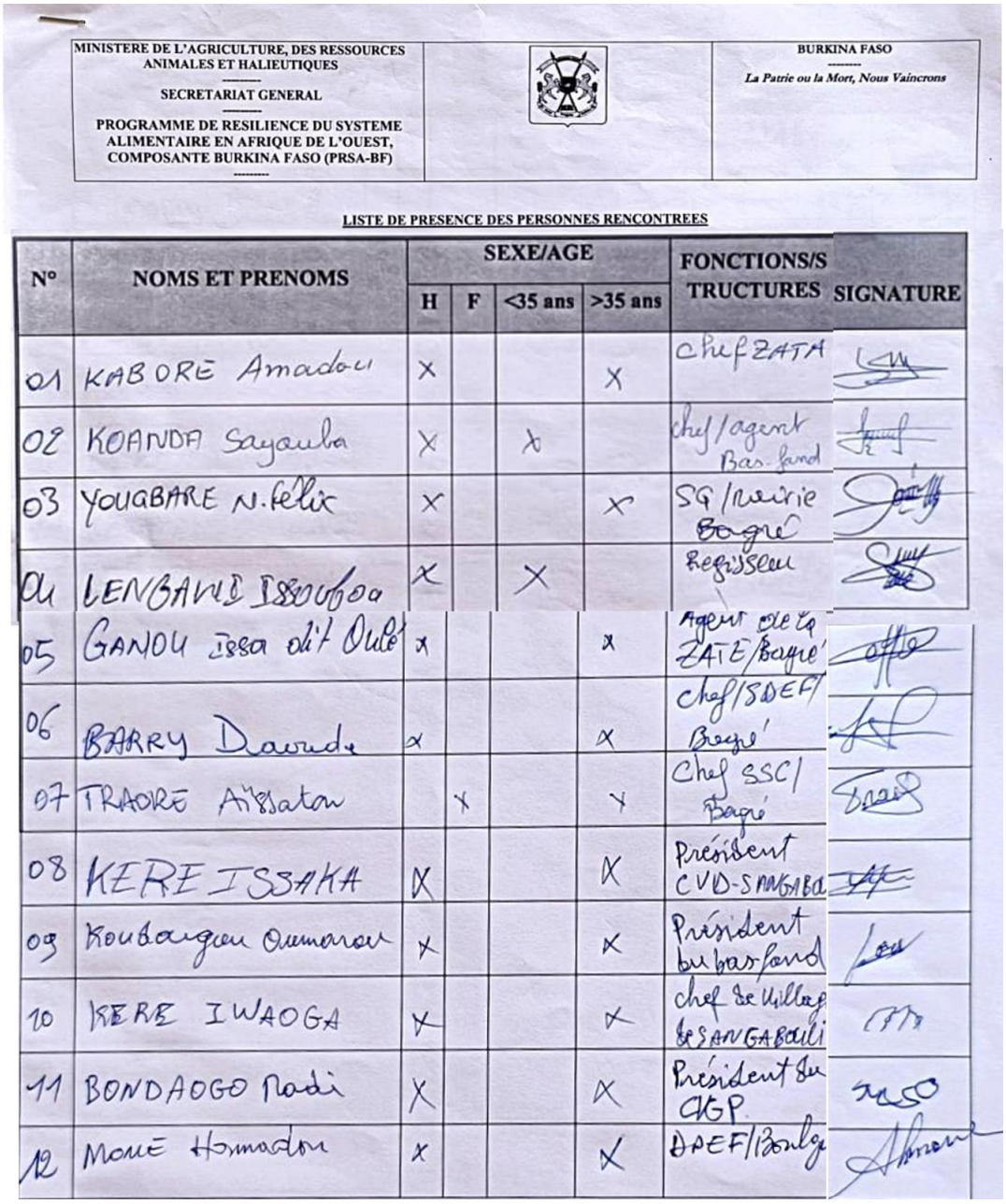
Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Organiser les producteurs en coopérative, doter les bénéficiaires en intrants et en équipement agricoles, Faciliter l'écoulement des produits maraichers pour éviter les mévantes. Sensibiliser les populations et les travailleurs sur les VBG, HS, AES, Impliquer les PDI dans le cadre de l'aménagement. prévoir un quota de parcelle pour les PDI.

Ont signé :

La personne-ressource **Pour le Consultant**

SAVADOGO Ouahabo, Consultant, Tél: 61 79 79 01 / 75 66 09 69, Expert en Gestion de l'Environnement

Annexe 22: Liste de personnes ressources et services techniques rencontrés dans la commune de Bagré



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURES	SIGNATURE
		H	F	<35 ans	>35 ans		
01	KABORE Amadou	X			X	Chef ZATA	
02	KOANDA Sayouba	X		X		chef/agent Bas-fond	
03	YOUGBARE N.félix	X			X	SG/mairie Bagré	
04	LENGANI Issouf	X		X		Régisseur	
05	GANOU Issa dit Oulé	X			X	Agent de la ZATE/Bagré	
06	BARRY Daouda	X			X	Chef/SDEFF Bagré	
07	TRAORE Aïssatou		X		X	Chef SSC/ Bagré	
08	KERE ISSAKA	X			X	Président CVD-SANGABA	
09	Koubangou Oumarou	X			X	Président bas-fond	
10	KERE IWAOGA	X			X	chef de village de SANGABOULI	
11	BONDAOGO Nadi	X			X	Président du CGP	
12	Mané Hamadou	X			X	DAEF/Bagré	

Annexe 23: Entretien avec le Responsable du bas-fond de Gargaporé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre à 15 heures, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KOUDOUGOU Ousmanou

(Fonction). président du bas-fond (service) bas-fond

(région/ ville) MARKOYE / BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liées aux activités du PRSA
- Echanges sur les recommandations pour une amélioration des activités du PRSA

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : une entreprise dont un des responsable d'appel Ousseni (65.75.44.47) était venue pour l'aménagement mais après deux semaines et suite à une attaque dans un village voisin (WANDA), elle est repartie et son contrat résilié.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Que l'aménagement soit une réalité pour permettre aux populations de bénéficier. Prévoir un deuxième forage au regard de la superficie du bas-fond. Prévoir la construction d'une aire d'abreuvage à proximité du magasin. Renforcement de capacité en technique agricole et maraichers. Aménager une voie pour faciliter l'accès au bas-fond.

Ont signé :

La personne-ressource

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Annexe 24:Entretien avec le Président CVD du village de Sangaboulé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre 14h10., a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGADOURE, commune de BANGRE.

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KERE Issaka

(Fonction) président C.V.D (service) C.V.D-SANGABOULE

(région/ ville) NANATRE / BANGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle.
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liées à l'aménagement
- Echanges sur les recommandations pour

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : La responsabilité des entreprises chargées des travaux, Contacte avec le premier responsable du village en cas de difficulté

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Veuillez à ce que l'entreprise qui sera recruter travail bien. Etre une entreprise responsable et respecter ses engagements vis-à-vis de la population. Si l'entreprise constate des manquements elle peut toucher le C.V.D ou le président du bas-fond.

Ont signé :

La personne-ressource

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Page 1 of 1

Annexe 25: Entretien avec le Chef du village de Sangaboulé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt un du mois d'octobre à 15 h 30..., a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE....., commune de ....BAGRE.....

A participé à cette rencontre, Mme/Mr....KERE IWAOGA.....

(Fonction)...Chef du Village..... (service) Village de SANGABOULE

..... (région/ ville) ..NAKAMBE / BAGRE.....

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liées aux activités du PRSA
- Echanges sur les recommandations

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Il n'y a aucun site sacré dans le périmètre du bas-fond. La présentation de l'entreprise chez le chef avant le démarrage des travaux.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Veuillez à ce que l'entreprise qui sera retenue pour les travaux avant le démarrage des travaux passe saluer le chef du village et réclame ses bénédictions afin que les travaux se déroule très bien. Prévoir une parcelle pour le chef de village de SANGABOULE

Ont signé :

La personne-ressource **Pour le Consultant**

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de l'Environnement

Page 1 of 1

Annexe 26: Entretien avec le président CVGP du site de Gargaporé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt Deux Du mois Octobre à 12h 43, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE, commune de BAGRE

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. BONDAOGO Nadi

(Fonction). president du C.V.G.P (service) C.V.G.P

(région/ ville) MALANRE / BAGRE

Les principaux points suivants ont été discutés :
- Présentation de l'objet de la consultation individuelle
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés de mise en œuvre des activités. Echanges sur les recommandations.

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : A ce jour il n'y a pas de plainte lié a des ~~avec~~ non paiement de l'entreprise suite au remunerage des agregats. La seule plainte enregistrer etait lié à la limite entre le village de SAN GARBOULE et Guingolé mais actuelle Guingolé est d'accord

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Nous souhaitons qu'il est l'entente entre population afin que l'aménagement ai lieu. Recruter une entreprise responsable qui pourra achever les travaux conformement a son contrat.

Ont signé :

La personne-ressource

Pour le Consultant

SAVADOGO Ouahabo
Consultant
Tél: 61 79 79 01
75 66 09 69
Expert en Gestion de L'Environnement

Annexe 27: Focus group avec les coutumiers du village de Guingalé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt deux du mois d'octobre s'est tenu à partir de 08 h 40 mn, à GUINGALE, sous la présidence de BEBANE BAORE, une séance d'échanges dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE, commune de BAGRE.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ BEBANE BAORE, chef du village de Guingalé
- ✓ BEBANE Haroun, Imam de Guingalé
- ✓ KOANDA Sayouba, chef agent bas-fonds

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental
- Echanges sur les difficultés liés aux activités PRSA
- Echanges sur les recommandations

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Au départ les hommes ont été fâché sans que nous sommes informer avant ou n'a cherchées à comprendre nous n'avons pas eu d'information clair sur le projet et nous limite sur le terrain de SANGABOUE. Après les négociations nous avons donné notre accord pour que l'ouvrage se poursuive en respectant les limites.

Les réponses apportées par le consultant : avons dit à l'équipe de consultant de se

Les recommandations qui ont été formulées :

- Respecter les limites au niveau du bas-fond de chaque village
- Organiser les producteurs de chaque village en Coopératives
- Collaborer directement avec les premiers responsable de chaque village pour éviter les blocages

Fait à, Guingalé le 22 /10/2025

La séance a été levée à.....

Ont signé :

Nom & Prénom : BEBANE BAORE Fonction : chef du village	Nom & Prénom : BEBANE Haroun Fonction : Imam	Nom & Prénom : SAVADOGO Ouabobo Fonction :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : NAKAMBE GROUPE RENCONTRE : chef du village de Guingalé et d'autres coutumiers

LIEU : Guingalé DATE : 22/10/2025

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	SIGNATURES
		M	F	≤35	>35		
01	BEBANE BAORE	X			X	Producteur guingalé chef du village	
02	BEBANE Harouna	X			X	Imam	
03	BEBANE Madi	X			X	Producteur guingalé	
04	BEBANE ZEGA	X			X	Producteur guingalé	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	SIGNATURES
		M	F	≤35	>35		
05	Bebane Baoreima	X			X	Producteur guingalé	
06	Bebane Moussa	X			X	Producteur guingalé	
07	KOANDA Sayouba	X			X	chef / Agent du Bas fond	
08	SAVADOGO Ouohoba	X			X	Consultant	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F	≤35	>35			
05	Bebané Baoumina	X			X	Producteur guingalé	54869940	
06	Bebané Moussa	X			X	Producteur guingalé	70922975	
07	KOANDA Sayouba	X			X	chef/Agent du Bas fond	76515233	
08	SAVADOGO Ouohoba	X			X	Consultant	61797901	

Annexe 28: Focus Group avec les propriétaires Terriens de Gargaporé

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt-cinq et le Vingt trois du mois d'octobre ..... s'est tenu à partir de 10 h 30 mn, à SANGABOULE ....., sous la présidence de Monsieur KERE Nadi ...., une séance d'échanges dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de GARGAPOURE ...., commune de ....

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ KERE Nadi, propriétaire terrien et exploitant .....
- ✓ Koudougou Noumini, propriétaire et exploitant .....
- ✓ SAVADOGO Ouahabo, Consultant .....

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation de l'objet de la consultation en focus groupe
- Présentation de l'objet de l'audit environnemental et social
- Echanges sur les difficultés de mise en œuvre des activités
- Echanges sur les recommandations pour une mise en œuvre des activités du PRSA.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Nous attendons du projet un accompagnement significatif quant à la réalisation des Bas-fond. Nos préoccupations sont d'ordre matériels et financiers pour la réalisation de nos travaux champêtre.

Les réponses apportées par le consultant :

.....

.....

.....

Les recommandations qui ont été formulées :

- Pendant la saison sèche, nous souhaitons que le projet nous date de matériels d'engrais chimiques.
- Nous recommandons au projet de réaliser une piste d'accès au site car la piste est impraticable pendant la saison pluvieuse à la réalisation de forages.

Fait à, ... le ...../10/2025

La séance a été levée à.....

Ont signé :

Nom & Prénom : KERE Nadi	Nom & Prénom : KOUDOUGOU Noumini	Nom & Prénom : SAVADOGO Ouahabo
Fonction : Propriétaire / Exploitant	Fonction : Propriétaire / Exploitant	Fonction : Consultant
Signature :	Signature :	Contact : 61-7
		Signature :

SAVADOGO Ouahabo Consultant Tél: 61 79 79 01 75 66 09 69 Expert en Gestion de L'Environnement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

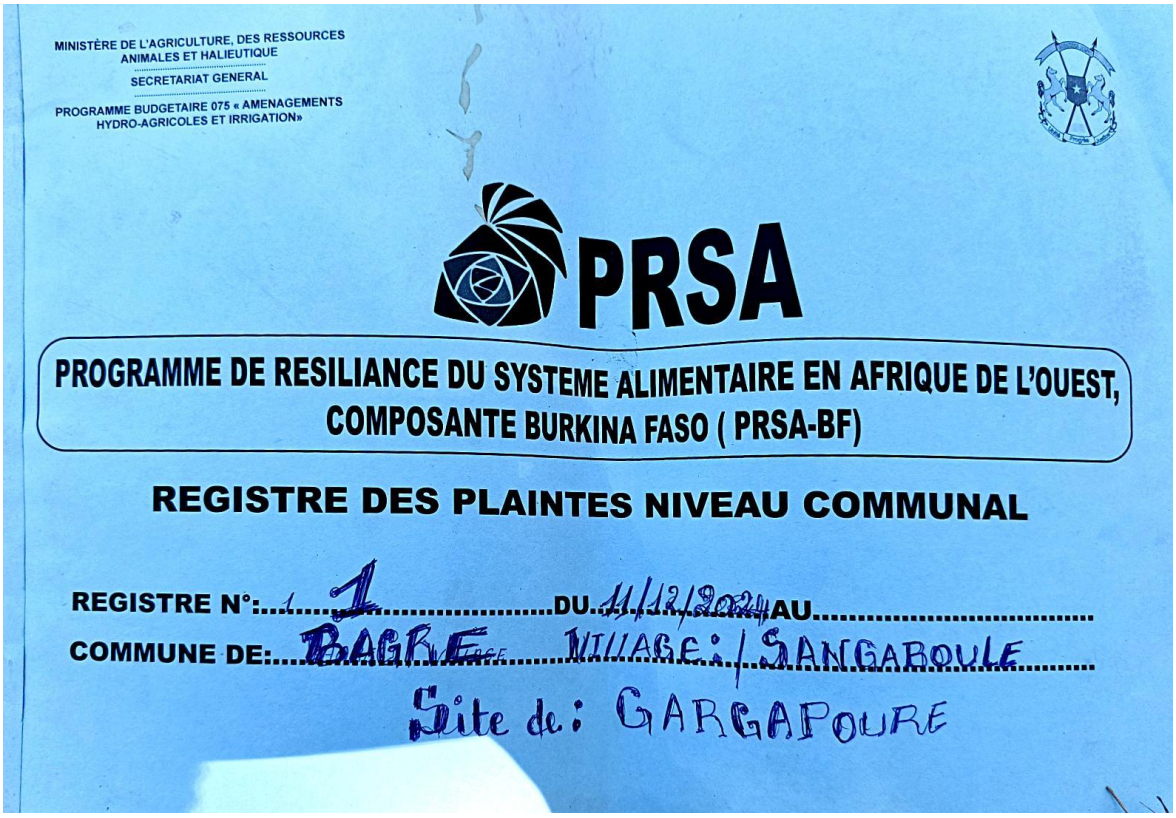
REGION : NAHAMBE GROUPE RENCONTRE : Propriétaires terriens

LIEU : SANGABOULE DATE : 23/10/2025

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE		SIGNATURES
		M	F	≤35	>35			
01	KERE Madi	X			X	Propriétaire/exploitant	1	
02	KOUDOUGOU Naumini	X			X	Propriétaire/exploitant	2	
03	BAGAGNAN Sahada	X			X	Propriétaire/exploitant	3	
04	KOUDOUGOU Djelilou	X		X		Exploitant		

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	SIGNATURES
		M	F	≤35	>35		
05	BAGAGNAN Yacouba	X			X	Propriétaire/ Exploitant	
06	NAMANE Abssa		X	X		Propriétaire/ Exploitante	
07	SANA Assia		X	X		Propriétaire Exploitante	
08	KOANDA Guebrila	X			X	Propriétaire/ Exploitant	
09	KERE Augustin	X			X	Propriétaire/ Exploitant	

Annexe 29: Registre de plainte du Village de Sangaboulé



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 075 « AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES ET IRRIGATION»

PRSA

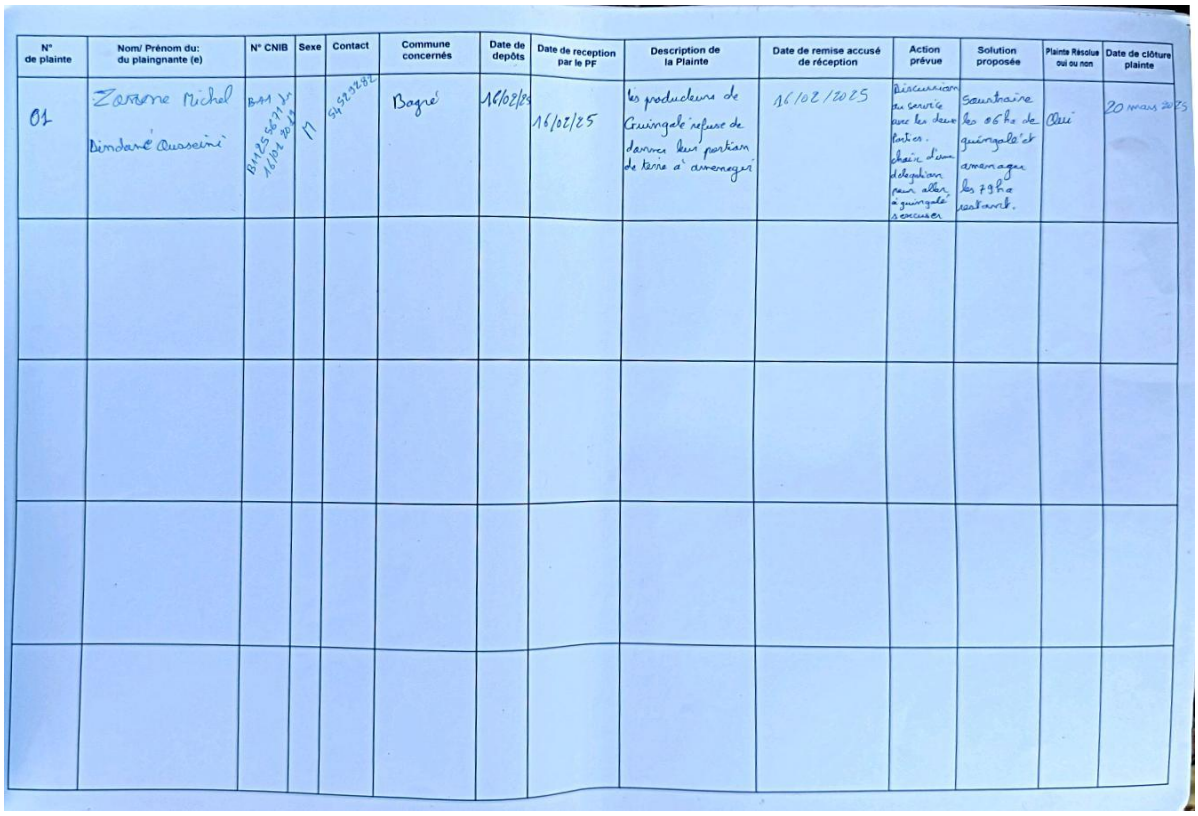
PROGRAMME DE RESILIANCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

REGISTRE DES PLAINTES NIVEAU COMMUNAL

REGISTRE N°: 1 DU 11/12/2024 AU.....

COMMUNE DE: BAGRE VILLAGE : SANGABOULE

Site de : GARGAPOURE



N° de plainte	Nom/ Prénom du: du plaingnante (e)	N° CNIB	Sexe	Contact	Commune concernés	Date de depôts	Date de reception par le PF	Description de la Plainte	Date de remise accusé de réception	Action prévue	Solution proposée	Plainte Résolue oui ou non	Date de clôture plainte
01	Zoanne Michel Bindaré Ouaséni	B11 [illegible] 16/01 2023	M	54 [illegible]	Bagré	16/02/25	16/02/25	les producteurs de Gaoua refuse de donner leur portion de terre à aménager	16/02/2025	Rencontrer au service avec les deux parties. Choisir d'une délégation pour aller à gaoua sur le site	Sensibiliser les 06 ha de gaoua et aménager les 79 ha restants.	Oui	20 mars 2025

Annexe 30: Une Fiche d'enregistrement de plaintes

FICHE DE PLAINTES OU/ET RECLAMATIONS

FORMULAIRE DE PLAINTES ET OU RECLAMATION N°.....01.....

REGION .....Nakambé.....

PROVINCE.....Boulgou.....COMMUNE DE.....Bagré.....

Date 22/02/2025

IDENTITE

Nom et prénom (s) : Dindané Oumarou

Secteur/village : Guiwagalé

Profession : Agriculteur Sexe (M/F) M

CATÉGORIE DE LA PLAINTE OU RECLAMATION : Peu sensible /__/ sensible /__/ Très sensible /__/

OBJET DE LA RECLAMATION OU PLAINTE :

Refus d'aménagement sur les terres de guiwagalé par le projet PRSA.

EXPLICATIONS :

Suite à l'aménagement du bas-fond de gangagnéré qui appartient à deux village (Guiwagalé et Sangabaulé) les producteurs de Sangabaulé auraient l'intention de s'accaparer de la totalité du bas fond qui fait 8,5 ha. C'est ainsi que nous propriétaires terriens de guiwagalé avons dit Non à cet aménagement PRSA.

LES ATTENTES DU PLAIGNANT(E) :

Nous propriétaires terriens de guiwagalé Attendons :

- le Village de sangabaulé reconnaissent ~~enfin~~ leur limite.
- le projet PRSA aménage les 8,5 ha et divise le bas fond en deux blocs : il le bloc guiwagalé et le bloc Sangabaulé.
- que chaque bloc crée sa coopérative.

Pièces produites :

1.....

2.....

3.....

Signature du plaignant ou empreinte digitale — Dindané Oumarou

Nom et Signature du récepteur de la plainte — Boundaogo Nadi

B. ENREGISTREMENT DE LA PLAINTE (Groupe de contrôle)

Plainte N° :
Nom, Prénom du plaignant(e) : Dindané Oussséni

Date du dépôt de plainte : 22/02/2025
Téléphone : 70 44 50 62

Référence du document d'identification: B12448742 du 08/05/2020
Objet de la plainte: Refus d'aménagement du bas fond de gangapere

Résumé de la discussion : Les producteurs de guingalé ont dit non à l'aménagement sinuole de gangapere un bas fond de deux villages (Sangabaulé/guingalé) parce que ceux de sangabaulé se reclamait propriétaire de tout le bas fond. Donc le village de Sangabaulé a traité le dossier seul sans les impliqués ceux de guing

Recevabilité de la plainte : Oui / X / Non / __/

Signature plaignant(e)

Dindané Oussséni

Nom, Signature du membre du groupe de contrôle

Boundaogo Madi

Nom, Prénom, qualité et Signature des personnes ressources

Welga saidou CVD Guingalé
Bebané Boaré chef du village
Kere Issaka CVD de sangabaulé
Koanda Sayaula chef UAT de bagré
ISSA PABGO Directeur Provincial du Boulgou

XC

C- **RÉSOLUTION DE LA PLAINTE (groupe de conciliation)**

Date de la session de conciliation : 18/06/2025

Présence du plaignant(e) : OUI /X/ | NON /__/

Enquête sur le terrain : OUI /X/ | NON /__/

Résultat de l'enquête : Les propriétaires terriens de Sangabaulé avait avisé et ont reconnu que les propriétaires terriens de guiringalé avait belle et bien leur part de terre dans le bas fond à aménager

Résumé des discussions de la session de conciliation :

En présence du Directeur Provincial, du chef UAT, du Sal du village de guiringalé, des producteurs, les plaignant avait dit oui à l'aménagement si condition que après aménagement le bas fond soit marqué bloc de guiringalé et le bloc de Sangabaulé. Ainsi l'assemblée approuvera leur condition. Le même jour les plaignants bénéficiaire l'entreprise a commencer ses travaux

Est-ce qu'un accord a été trouvé entre les parties ? OUI /X/ | NON /__/

S'il y a eu accord, écrire les détails :

Après aménagement, le bas fond sera marqué en bloc Sangabaulé gere par ceux de Sangabaulé et le bloc guiringalé gere par ceux de guiringalé. Dans chaque bloc chaque Cooperative sera crée pour la gestion du bas fond.

S'il n'y a pas eu d'accord, spécifier les différends :

Niveau de satisfaction du plaignant(e)

Peu Satisfait(e)	/__/
Moyennement Satisfait(e)	/__/
Satisfait(e)	/X/
Très Satisfait(e)	/__/

Nous, les signataires, attestons de la réalisation effective de la séance de conciliation avec le plaignant. De ce fait, nos signatures certifient que la synthèse ci-dessus des discussions est correcte et que nous étions présents durant la réalisation de l'entretien.

Nous attestons que l'entretien a été menée dans la langue Moore *que le plaignant comprend parfaitement.*

Nom, prénom signature plaignant(e)	Nom, prénom et signature du membre du groupe de conciliation
Dindané Oussemi	Boundaoga Madi
Nom, prénom, qualité et signature des personnes ressources	
Welgo Saïdou — CVD de guiingalé	
Kéré Issaka — CVD de Sangabaulé	
Bebané Basré — chef de Guiingalé	
Kaanda Sagaula — ché UAT/Bagré	
ISSA PABGO — DP Boulgou	

Annexe 31: Entretien avec le PDS de la commune de Andemtenga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt et deux à 9h30, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Koulkienga, commune de Andemtenga

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. SAWADOGO Wahab

(Fonction) PDS (service) mairie Andemtenga (région/ ville) Nakambé/Andemtenga

Les principaux points suivants ont été discutés :

Information et consultation du public. Recensement des PAP et inventaire des biens affectés. Acquisition des terres pour les aménagement. Gestions des plaintes. Perception du projet et suggestion d'amélioration

l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : la mairie n'a pas été impliqué dans aucune étape du projet, ni dans la consultation du public, la négociation des terres, le recensement des biens

Est-ce que la construction du magasin a respecté les normes.

Est-ce que le suivi-control a été effectif

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Organiser des cadre de rencontre avec les populations pour les expliquer les objectifs du projet

Impliquer la commune dans tout le processus du projet.

Informer et impliquer les populations pour avoir leur adhésion et accompagnement. mettre à la disposition la mairie une copie du cahier de charge de l'entreprise.

Ont signé :

La personne-ressource

BURKINA FASO Le Président de la Délégation Spéciale COMMUNE DE ANDEMTENGA

Wahab SAWADOGO

Secrétaire Administratif

Pour le Consultant

KAWASSE Hadara

Page 1 of 1

Annexe 32: Entretien avec le chef UATA de la commune de Andemtenga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le lundi vingt octobre à Andemtenga, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de ....Koulkienga....., commune de ....Andemtenga.....

A participé à cette rencontre, Mme/Mr..BONKOUNGOU Assami.....

(Fonction)..Chef UATA..... (service) Agriculture.....

..... (région/ ville) ....Nakambé/Andemtenga

Les principaux points suivants ont été discutés :

.Information et Consultation du publique, recensement des PAP et inventaires des biens affectés, Evaluation des biens et Paiements des compensations, Acquisition des sites, Gestion des Plaintes.....A

l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Risque de ne pas arriver à mener efficacement les travaux. Beaucoup de producteurs n'ont pas pu semer cette années et les rendements ont été impactés à cause du retard des travaux. Manque de moellons disponibles au sein de la commune.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Recruter des techniciens qualifiés pour les travaux d'aménagement du bas-fond. Respecter les délais de mise en oeuvre des activités. Bien organiser les activités du projet. Prévoir des mesures de compensation des PAP. Prévoir des mesures d'accompagements des agents techniques (financières et matérielles).

Ont signé :

La personne-ressource

BONKOUNGOU Assami

Pour le Consultant

Kawassé Tadera

Page 1 of 1

Annexe 33: Entretien avec le chef de service département des Eaux et Forêts de la commune de Andemtenga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le vingt octobre à Andemtenga., a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de ..Koulkienga....., commune de .Andemtenga.....
A participé à cette rencontre, Mme/Mr...LANKOANDE Martin Luther
(Fonction)Chef de Service..... (service) S/D/ Eaux et Forêt.....
..... (région/ ville) ..Nakambé/Adentenga..
Les principaux points suivants ont été discutés :
Information et Consultation du Public, Recensement des PAP et inventaire des biens affectés, Evaluation des biens et Paiement des Compensations, Acquisition des terres, Gestion des Plaintes. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :
Au titre des préoccupations et craintes : Les services des eaux et forêts n'ont pas été impliqué dans les activités (pas dans l'identification et délimitation du site, ni dans l'inventaire des espèces végétales). Risque de non respect des techniques d'abattage des arbres ; Risque de conflits dans l'utilisation du bois coupé. Risque de pollution de l'air et le sol/eau.
Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Tenir compte des arbres plantés par les producteurs dans les mesures compensatoires ; Impliquer le service des eaux et forêts dans la phase des compensations. Présenter les documents d'autorisation. Prévoir des mesures de renforcement des capacités opérationnelles des agents.

Ont signé :

La personne-ressource

LANKOANDE Luther

Service Départemental de l'Environnement Andemtenga — Le Chef de Service — Martin

Pour le Consultant

Kawasse Hadama

Page 1 of 1

Annexe 34: Entretien avec le Chef ZATE de la commune de Andemtenga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le vingt octobre à Andemtenga, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de ...Koulkienga....., commune de .Andemtenga.....

A participé à cette rencontre, Mme/Mr...RAYAISSE Séverin.....

(Fonction)....Chef ZATE..... (service) ...Santé animale....

..... (région/ ville) Nakambé (Andemtenga)

Les principaux points suivants ont été discutés :

Information et consultation du Public, Recensement des PAP et inventaire des biens affectés, Evaluation des biens et Paiement des Compensations, Acquisition des terres, Gestion des Plaintes.....A

l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Les PAP n'ont pas été compensés pourtant la possibilité de mesures de compensation a été évoqué. Ce qui peut provoquer des plaintes. 1.....
Risque de non implication des services techniques dans la mise en oeuvre des activités.....

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Penser à indemniser les producteurs PAP avant le redemarrage des travaux pour éviter les cas de plaintes. Sensibiliser l'entreprise à être collaborative avec les acteurs sur le site. Remonter les difficultés afin de prevenir tout débordement. Impliquer tous les services techniques avant et pendant les travaux Ont signé :

La personne-ressource **Pour le Consultant**

RAYAISSE Séverin

Kaldasse Hadara

Annexe 35: Entretien avec le Président COGES du site de Koulkienga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt et un octobre à 13 h 30, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Koulkienga, commune de Andemtenga

A participé à cette rencontre, Mme/Mr KABORE Nongombila Prosper

(Fonction) Président COGES (service) ……

…… (région/ ville) Nakambé/Andemtenga

Les principaux points suivants ont été discutés :

Comité de gestion des plaintes et compositions ; Renforcement des comités de gestion des plaintes et composition ; Gestion des plaintes ; Appréciation des travaux de l'entreprise dans le village. A

l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : L'entreprise a mobilisé une partie des membres pour accompagner la collecte des moellons, mais il n'a pas eu de prise en charge. Il y a une tombe sur le site les parents ont demander à avoir un accompagnement en ciment pour poser une dalle sur la tombe mais il n'y pas eu de retour de l'information.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : A l'endroit de l'entreprise, il faut informer et concerté les autorités locales et les membres du COGEP.
Aider à la réhabiliser la piste Andemtenga – Koulkienga long de 4 km.
Aider à la construction d'une aire de séchage.
Aider à la mise en place d'une unité de transformation multifonctionnelle.

Ont signé :

La personne-ressource

KAWASSE Hadara

Pour le Consultant

KABORE Nongombila Roger
Président COGES

Page 1 of 1

Annexe 36: Entretien avec le service départemental de l'Action Sociale

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le vingt octobre à Andemtenga a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Kaulkiongo, commune de Andemtenga.

A participé à cette rencontre, Mme/~~Mr~~ KIEMDE Rosalie

(Fonction) Agent (service) Action humanitaire et de la solidarité nationale (région/ ville) Nahamba

Les principaux points suivants ont été discutés :

Information et consultation du publique, Recensement et inventaires des biens, acquisition des sites, Gestion de plainte, capacité institutionnelles de mise en oeuvre et perception du projet et suggestions

l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

- Non implication de tous les acteurs
- Non poursuite des travaux arrêtés
- Effet de la non compensation sur les PAP

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Impliqué toutes les couches et les ensembles des services Techniques, Revoir l'idée de la non compensation
- Fait le necessaire pour finir l'aménagement pour soulager la population ; mettre les moyens à la disposition des agents.

Ont signé :

La personne-ressource Kiemdé Rosalie

Pour le Consultant Kaboré Hadara

Annexe 37: Entretien avec le président CVD de Koulkienga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an **deux mil vingt-cinq** et le Vingt et un à 10 h 12, a eu lieu une séance d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de Koulkienga, commune de Andemtenga

A participé à cette rencontre, ~~Mme~~/Mr. KABORE TILADO Etienne

(Fonction) C.V.D (service) .....

..... (région/ ville) Nakambé/Andemtenga

Les principaux points suivants ont été discutés :

Information et consultation du public ; Recensement des PAPs et inventaire des biens affectés ; Acquisition des terres pour l'aménagement ; Gestion des plaintes ; Mise en œuvre des PGES en phase de construction ; Perception du projet

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : La collecte et la paie des diguette à débuter avec du retard ; les PAP n'ont pas pu avoir de bon Rendement. Risque que les travaux soient suspendus et reprennent avec du retard. Risque de reduction des moyens de subsistance des producteurs.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Réhabiliter les voies d'accès. Construire une retenue d'eau en aval ; Construire une clôture en grillage. Mettre en place une unité de transformation du riz. Reprendre et terminer les travaux d'aménagement pour permettre aux producteurs de produire à la campagne prochaine.

Ont signé :

La personne-ressource

Kawassé Hadara

Pour le Consultant

KABORE TILADO Etienne

Annexe 38: Liste des personnes ressources et services techniques rencontré dans la commune de Andemtenga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE/AGE				FONCTIONS/STRUCTURE	DATE
		H	F	<35 ans	>35 ans		
1	BONKOUNGOU Assami	X			X	Chef UATA/Agriculture	20/10/2025
2	LANKOANDE Martin Luther	X			X	Chef SDEF	20/10/2025
3	RAYAISSE Severin				X	Chef ZATE	20/10/2021
4	SAWADOGO Wahab				X	PDS/Raiso	22/10/2025
05	Kiendé Rosalie		X		X	Agent / Service Social communal de Andemtenga	20/10/2025
6	KABORE Tiélado Etienne	X			X	Président CVD/Korkiénga	21/10/2025
7	KABORE Nongombila Roger	X			X	Président COGES	21/10/2025
8	KABORE Lalé Michel	X			X	Propriétaire terrien	21/10/2025
9	KABORE Rasmané	X			X	Propriétaire terrien	21/10/2025

Annexe 39: Focus Group de personnes ressources de Koulkienga

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre lundi ..... s'est tenu à partir de 15 h30mn. à KOULKIENGA ..... sous la présidence de KAWASSE Hadara ..., une séance d'échanges dans le cadre de l'audit environnemental et social de la NIES et PAR du bas-fonds de ...Koulkienga..... commune de..Andemtenga..
Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ KABORE Adama Prosper (chef de village de Koulkienga
- ✓ KABORE Dalé Michel, Membre Comité .....
- ✓ KABORE Halidou, Représentant/chef de Kolg Naaba...

Les principaux points suivants ont été discutés :
Implication dans le processus de négociation et d'acquisition du site.
Impacts positifs du sous projet dans le village /impacts négatifs.
Réclamation et plaintes lors de la mise en œuvre.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :
Les travaux de pose des moellons n'est pas terminé, Les producteurs n'ont pas pu travailler efficacement cette année. Les rendements sont faibles
Manque d'implication et information du chef avant les travaux.
Les réponses apportées par le consultant :
.....
Toutes les préoccupations et recommandations seront relevées au projet.....
Les recommandations qui ont été formulées :
Mettre en place un système de paiement journalier et régulier des employés.
Reprendre les travaux le plus tôt possible avant la campagne prochaine.
Informer et consulter les chef coutumiers avant tout travaux...

La séance a été levée à 15h53...

Fait à, Andemtenga Koulkienga le..20/10..../10/2025

Ont signé :

Noms et prénoms	KABORE Adama Prosper	KABORE Halidou
Titres/fonctions	chef de village/Koulkienga	Représentant/chef de Kolg Naaba
Téléphone		
KAWASSE Hadara		

Page 1 of 1

CI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, COMPOSANTE BURKINA FASO (PRSA-BF)

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : Nakambé GROUPE RENCONTRE : Chef de village/coutumiers.

LIEU : Koulkinga/Andemtenga DATE : 20/10/2025

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	SIGNATURES
		M	F	≤35	>35		
1	KABORE Adama Prosper	X			X	Chef de village/Koulkinga	
2	KABORE Lalé Michel	X			X	Membre COGES	
3	KABORE Halidou	X			X	Représentant du chef de village de Kologo Naaba	

CII